TRIBUNAL DE
COMMERCE
DE BORDEAUX

JUGEMENT DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026
5ème Chambre

N° PCL : 2026J01379
SAS C&C Financière
N° RG: 2026P01403

DEBITEUR

SAS C&C Financière, sise 29 avenue de Canteranne 33600 PESSAC

RCS BORDEAUX : 949 875 439 - 2023 B 2111

Représentant légal : Michele GIGLI, Président

Comparaissant à l'audience assisté de Maître Laurent BABIN, Avocat à la Cour,

En présence de la SELARL AJILINK-VIGREUX, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX, conciliateur de la SAS C&C FRANCE, nommée par le Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX par ordonnance du 18 mai 2026,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de l'audience du 2 septembre 2026 en chambre du Conseil où siégeaient Christophe DUPORTAL, Président de Chambre, Jean-Claude BACH, Xavier BIANNE, Juges, assistés d'Emilie TEINDAS, Greffier assermenté,

Délibérée par les mêmes Juges,

En présence du Ministère Public, représenté par Pierre ARNAUDIN, Procureur de la République,

Prononcée à l'audience publique du 2 septembre 2026,

La minute du présent jugement est signée par Christophe DUPORTAL, Président de Chambre et par Emilie TEINDAS, Greffier assermenté.

N° RG : 2026P01403
N° PC : 2026J01379

A la date du 31 août 2026, la société C&C Financière SAS a déclaré au Greffe de ce Tribunal, être en état de cessation des paiements, sollicitant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'entreprise dépendant de son patrimoine,

Il a été indiqué au déclarant, que le chef d'entreprise devait réunir le Comité d'Entreprise, à défaut les délégués du personnel ou à défaut les salariés, s'il en existait, pour désigner un représentant habilité à être entendu par le Tribunal,

La société C&C Financière SAS a bénéficié d'une conciliation, la SELARL AJILINK-VIGREUX, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX, a été désignée en qualité de conciliation par le Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX par ordonnance du 18 mai 2026,

Le Ministère Public conformément aux dispositions des articles L 621-1 et R 662-10 du code de commerce a été avisé de la date de l'audience et que les débats devaient avoir lieu en sa présence,

La société, qui est identifiée sous le n° 949 875 439 RCS BORDEAUX (2023 B 2111), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux : activité de holding acquisition, gestion et revente de tous biens immobiliers, réalisation de tous travaux de construction ou de rénovation et de toutes activités et prestations afférentes à la construction ou la rénovation de biens immobiliers,

Constituée sous la forme de SAS elle est donc commerciale par sa forme et son objet et a son siège social dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en Chambre du Conseil, la société C&C Financière SAS a présenté ses explications, confirmé les termes de sa déclaration, en indiquant qu'elle avait la possibilité de présenter un plan de redressement de l'entreprise,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en Chambre du Conseil que :

- l'actif disponible peut être évalué, au vu des déclarations du dirigeant à 8.420,00 euros,

- le passif, provisoirement évalué et sous toutes reserves, s'élève à 2.124.555,00 euros échus et exigibles,

- il n'existe pas d'actif immobilier,

- au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'élevait à 33.000,00 euros et les bénéfices à 2.124.555,00 euros,

- aucun salarié n'est employé au jour de la déclaration de cessation des paiements ni ne l'a été au cours des six derniers mois,

- la SELARL AJILINK-VIGREUX, a rappelé les termes de la mission qui lui avait été confiée, exposé à la situation de la société C&C Financière SAS, développé le déroulement de la conciliation en indiquant que cette dernière n'avait pu aboutir,

La société C&C Financière SAS a indiqué qu'elle souhaitait poursuivre son activité pour élaborer un plan de redressement, et a sollicité la désignation de 2 administrateurs judiciaires, conformément à l'article L621-4 du Code de Commerce, dont la SELARL AJILINK-VIGREUX, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX,

Le Minsitère Public sollicite la levée de la clause de confidentialité de la conciliation et conclut au redressement judiciaire,

Sur ce,

La société C&C Financière SAS est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible, et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

Toutefois, la situation actuelle permet d'envisager l'ouverture d'une période d'observation afin d'étudier la possibilité d'un plan de redressement,

Il convient dès lors de faire application de la procédure prévue par les articles L 631-1 alinéa 1er et suivants du Code de Commerce, et en conséquence d'admettre l'entreprise au bénéfice du redressement judiciaire, en ouvrant une période d'observation de six mois, conformément aux articles L 621-3 et R 631-20 du Code de Commerce,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du Code de Commerce au 28 août 2026, date des premiers impayés,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 621-4 du Code de Commerce,

De nommer 2 administrateurs judiciaires avec mission d'assistance, le nombre de salariés étant supérieur à 20 et/ou le chiffre d'affaires étant

supérieur à 3 millions d'euros hors taxes et le débiteur sollicitant cette double nomination conformément à l'article L624-1 du Code de Commerce,

De fixer le délai d'établissement de la liste des créances conformément aux dispositions des articles L 624-1 et R 624-1 du code de commerce,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi, et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de redressement judiciaire,

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 631-1 alinéa 1er et suivants du Code de Commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société C&C Financière SAS,

Ouvre une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

La société C&C Financière SAS, au capital de 29.975.320,00 euros, identifiée sous le numéro 949 875 439 RCS BORDEAUX (2023 B 2111), dont le siège social est à 29 avenue de Canteranne 33600 PESSAC exerçant une activité de holding acquisition, gestion et revente de tous biens immobiliers, réalisation de tous travaux de construction ou de rénovation et de toutes activités et prestations afférentes à la construction ou la rénovation de biens immobiliers,

Conformément au Chapitre I du titre III du Livre VI du code de commerce,

Après avoir recueilli les observations du débiteur, fixe provisoirement au 28 août 2026, la date de cessation des paiements,

Nomme Christophe LATASTE, Juge Commissaire et Philippe GERARD, Juge Commissaire suppléant,

Désigne la SELARL AJILINK-VIGREUX, 2 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX, en qualité d'administrateur judiciaire, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX, qui, outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, aura pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes concernant la gestion,

Désigne la SELARL AJILINK LABIS CABOOTER DE CHANAUD, 7 rue de Caumartin 75009 PARIS, prise en la personne de Maître Jérome CABOOTER, en qualité d'administrateur judiciaire, qui, outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, aura pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes concernant la gestion,

Désigne SELARL PHILAE, 23 rue de Margaux 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et dit que cette mission sera suivie par Maître Caroline CACHAU-LAGOUTTE,

Désigne la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Le Tribunal estimant également cette double nomination de mandataires judiciaires nécessaire, conformément à l'article L621-4 du Code de Commerce,

Désigne en application des articles L 631-14 et L 622-6-1 du code de Commerce la SELAS THOMAS CAMPANAUD, 135 cours Lamarque de Plaisance 33320 ARCACHON, commissaire de justice, afin de réaliser l'inventaire et la prisée prévus à l'article L 622-6 du code de commerce,

Dit que la rémunération afférante aux fonctions exercées par le Président est maintenue en l'état, au jour de l'ouverture de la procédure, sauf décision contraire ultérieure du Juge-Commissaire saisi sur demande de l'administrateur judiciaire, du mandataire judiciaire ou du Ministère public,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Dit que le délai imparti au mandataire judiciaire pour l'établissement de la liste des créances est de douze mois à compter de l'expiration du délai ci-dessus fixé pour les déclarations,

Fixe à six mois la durée de la période d'observation et renvoie l'affaire à l'audience du 21 octobre 2026 à 15 heures 15 pour qu'il soit statué par le Tribunal conformément aux articles L 631-15 I et R 622-9 du code de commerce et sous réserve de l'application des dispositions de l'article L 631-15 II du code de commerce,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 631-12 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 621-8 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de redressement judiciaire.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
DEMANDE D'AVIS AU MINISTERE PUBLIC OU AVIS D'AUDIENCE

NOM DE L'AFFAIRE : C&C FINANCIERE et C&C FRANCE

N° GREFFE : 2026P1402 – 2026P1403

AUDIENCE : MERCERDI 2 septembre 2026 A 14 HEURES 30 – CH5

TYPE D'AFFAIRE	TEXTE	AVIS	COMMENTAIRES
Avt cessation partielle d'activité en S ou en RJ	Art. L 622-10 et L 631-15		
Avt conversion de la S en RJ ou en LJ	Art. L 622-10 et R 622-9		
Avt l'arrêt du plan de S ou de RJ moins de 20 sal.ou CA HT inf 3 M€	Art. L 626-9 et L 631-19		
Avt la modification du plan de S ou de RJ	Art. L 626-26 et L 631-19		
Avt la résolution du plan de S ou de RJ	Art. L 626-27 et L 631-19		
Avt autorisation d'aliéner un bien rendu inaliénable	Art. L. 626-14		
Avt la cessation partielle de l'activité en RJ	Art. L 631-15 II		
Avt le prononcé de la LJ au cours de la PO d'un RJ	Art. L 631-15 II		
Avt la fin de la procédure de R.J.	Art. L.631-16		
Avt cession de l'entreprise en RJ ou en LJ	Art. L 642-5 et L 631-22		
Avt la modification du plan de cession en RJ ou en LJ	Art. L 642-6 et L 631-22		
Avt la résolution du plan de cession en RJ ou en LJ	Art. L 642-11 et L 631-22		
Avt la conclusion d'un contrat de location gérance à l'occasion de l'arrêt d'un plan de cession en RJ ou LJ	Art. L 642-13 et L 631-22		
Avt résiliation contrat de location gérance et résolution du plan de cession en RJ ou en LJ	Art. L 642-17 et L 631-22		
Avt la prolongation de la PO en S ou en RJ	Art. R 621-9 et R.631-7		
Avt la demande en remplacement des organes de la procédure, sauf demande par A.J. ou M.J.	Art. R 621-17		
Avt la modification de la mission de l'administrateur	Art. R 622-1		
Avt la clôture de la procédure de S après rejet du plan et absence de conversion en deçà de 20 sal ou 3M€	Art. R 626-22		
Avt la clôture de la procédure de S en l'absence de projet de plan présenté en deçà de 20 sal ou 3M€	Art. R 626-18		
Avt l'ouverture de la procédure de rétablissement professionnel	Art. L645-3		
Autre			
TYPE D'AFFAIRE	TEXTE	PRESENCE	COMMENTAIRES
Ouv. d'une procédure S, de RJ ou de LJ mandat ad hoc ou conciliation. dans les 18 mois avant	Art. L 621-1	X	
Lors de l'audience statuant sur le plan de S ou de RJ ou sur une cession - plus de 20 sal. ou CA HT sup à 3.M€	Art. L 626-9 – R 626-19 Art. L. 642-5- R.642-2		
Lors de la clôture de la procédure de S en l'absence de projet de plan - plus de 20 sal. ou CA HT sup à 3.M€	Art R 626-19 – R 621-11		
Lors de la clôture de la procédure de S après rejet du plan sans conversion RJ ou LJ - plus de 20 sal. ou CA HT sup à 3.M€	Art R 626-19 – R 621-11		
Lors de la résolution du plan de S ou de RJ - plus de 20 sal. ou CA HT sup à 3.M€	Art R 626-19 – R 621-11		
Autre			

BORDEAUX, le 31 août 2026

le Greffier, Philippine BERTIN

AVIS OBLIGATOIRE

Date

Signature

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Philippine BERTIN
Greffier Assermenté

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
Place de la Bouse
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le 31 août 2026

CGEA de BORDEAUX
Les Bureaux du Lac
Avenue Jean Gabriel Domergue

33049 BORDEAUX CEDEX

A l'attention de Monsieur DESTRIBATS Julien

Affaire : C&C FRANCE

Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L 621-4 et R 621-2-1 du code de commerce, je vous invite à comparaître à l'audience du :

Mercredi 2 septembre 2026 à 14hheures 30

où sera examinée la demande formée par la société C&C France .

Je vous invite à me faire connaître le nom de la personne habilitée à vous représenter à l'audience.

Par ailleurs, je vous informe que les observations que vous êtes appelé à formuler sur la désignation du mandataire judiciaire peuvent être adressées par écrit avant l'audience.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Philippine BERTIN,
Greffier d'audience

Philippine BERTIN
Greffier Assermenté

BORDEAUX, le 31 août 2026

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE
BORDEAUX

Palais de la Bourse

33064 BORDEAUX CEDEX

SELARL AJILINK

Affaire : C&C financière et C&C france

Objet : REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Mon cher Maître,

Je vous avise que le Tribunal statuera sur la demande tendant au redressement judiciaire des société C&C financière et C&C France à son audience du

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 14H30

où vous devez être entendu et présenter votre rapport.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mon cher Maître l'assurance de mes sentiments dévoués.

P/ Le Greffier,
Philippine BERTIN
greffier d'audience

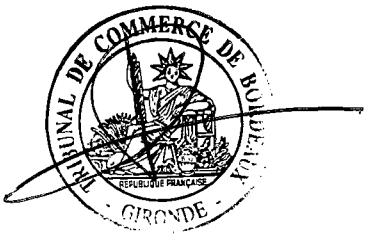

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BORDEAUX

C&C France

Madame, Monsieur,

Suite à votre déclaration de cessation des paiements en date du 31 août 2026 vous êtes invité à vous présenter au Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, Chambre socio-économique le :

Mercredi 2 septembre 2026 à 14 heures 30

Conformément aux dispositions de l'article R 621-2 du code de commerce, je vous avise que vous devez réunir le comité d'Entreprise ou à défaut les délégués du personnel pour que soient désignées les personnes habilitées à être entendues par le Tribunal.

Le nom des personnes désignées doit m'être communiqué.

D'ores et déjà je vous invite à prévenir les personnes désignées qu'elles seront également entendues en Chambre du Conseil à cette même date

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE GREFFIER

Art. R 621-2 Avant qu'il ne soit statué sur l'ouverture de la procédure, le greffier, à la demande du président du Tribunal, avise le représentant légal de la personne morale débitrice ou le débiteur personne physique qu'il doit réunir le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel, pour que soient désignées les personnes habilitées à être entendues par le Tribunal et à exercer les voies de recours conformément à l'article L 661-10. Une copie de cet avis est adressée par le greffier au secrétaire du comité d'entreprise ou à défaut, aux délégués du personnel. Le procès verbal de désignation est déposé au greffe.

Reconnaît avoir reçu la convocation ce jour
LE 31 août 2026

SCP Jean-Marc BAHANS et Edouard FOURNIER, Greffiers Associés
Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, Palais de la Bourse, CS 51474 - 33064 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.01.81.70 – Fax : 05.56.52.88.28 –
Internet : www.infogreffe.fr – E-mail : accueil@greffe-tc-bordeaux.fr
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BORDEAUX

Bordeaux, le 31 août 2026

C&C France
Le représentant des salariés de la société

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R 621-2 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous faire parvenir copie de l'avis que j'ai adressé à votre chef d'entreprise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Philippine BERTIN
Greffier Assermenté

Art. R 621-2 Avant qu'il ne soit statué sur l'ouverture de la procédure, le greffier, à la demande du président du Tribunal, avise le représentant légal de la personne morale débitrice ou le débiteur personne physique qu'il doit réunir le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel, pour que soient désignées les personnes habilitées à être entendues par le Tribunal et à exercer les voies de recours conformément à l'article L 661-10. Une copie de cet avis est adressée par le greffier au secrétaire du comité d'entreprise ou à défaut, aux délégués du personnel. Le procès verbal de désignation est déposé au greffe.

Vikta SignID: 4fd6469b-3ff3-4205-8dd2-9112a1602ec8

POUVOIR SPECIAL[1]

Je soussigné

MANDANT :
Monsieur Michele GIGLI,
Né le 28 mars 1971 à Bari (Italie)
De nationalité italienne,
Demeurant 10 Viale Luigui Einaudi – 70100 Bari (Italie)

En qualité de Président de la société :

C&C FRANCE, Société par actions simplifiée au capital social de 1 164 370 euros, sise 29 avenue de Canteranne, 33600 PESSAC et immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 404 276 776.

Agissant en qualité[2] de : ☒ Dirigeant d'une société ☐ Entrepreneur individuel (personne physique)

Donne pouvoir à :

MANDATAIRE :

ABR & Associés « Redlink Nouvelle-Aquitaine », S.E.L.A.R.L d'Avocats, sis 4 Quai Hubert Prom, BORDEAUX (33300)

A l'effet de signer et de déposer, en mon nom et pour le compte de l'entreprise susvisée, les formalités de demande d'ouverture :

☐ de procédure de sauvegarde

☒ de procédure de redressement judiciaire

☐ de procédure de liquidation judiciaire ☐ sans rétablissement professionnel

☐ avec rétablissement professionnel

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Bordeaux
Le 28 août 2026

Le mandant :
(Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir

V/ Michele Gigli

Le mandataire :
(Signature précédée de la mention « bon pour acceptation du mandat »)

Bon pour acceptation du mandat

V/ Laurent Babin

[1] La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du débiteur lui-même, ne peut être reçue qu'en vertu d'un pouvoir spécial qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (Cass.Com. 19/07/1988).
[2] Pour une EURL, cocher « dirigeant d'une société ». Pour une EIRL, cocher « entrepreneur individuel (personne physique) »

CERTIFICAT DE DEPOT

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Aujourd'hui 31 août 2026 a comparu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, par devant Nous, Greffier dudit Tribunal,

La SELARL ABR & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Laurent BABIN, agissant sur pouvoir de Monsieur Michele GIGLI, né le 28 mars 1971 à Bari (ITALIE), représentant légal de la société C&C France, 404 276 776 RCS BORDEAUX (1996B00610), ayant son siège : 29 Avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, et pour activité : Achat, vente, service apres-vente et location d'outils informatiques, formations, editions,,

qui nous a remis pour rester déposée au rang des minutes du Greffe et conformément aux articles 631-4 et 640-4 du code de commerce, la déclaration de cessation des paiements.

Duquel dépôt le comparant a requis acte et a signé avec nous.

LE DEPOSANT

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
GIRONDE

Philippine BERTIN
Greffier Assermenté

Vikta SignID: 4fd6469b-3ff3-4205-8dd2-9112a1602ec8

POUVOIR SPECIAL[1]

Je soussigné

MANDANT :
Monsieur Michele GIGLI,
Né le 28 mars 1971 à Bari (Italie)
De nationalité italienne,
Demeurant 10 Viale Luigui Einaudi – 70100 Bari (Italie)

En qualité de Président de la société :

C&C FINANCIERE, Société par actions simplifiée au capital social de 29 975 320 euros, sise 29 avenue de Canteranne, 33600 PESSAC et immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 949 875 439.

Agissant en qualité[2] de : ☒ Dirigeant d'une société ☐ Entrepreneur individuel (personne physique)

Donne pouvoir à :

MANDATAIRE :

ABR & Associés « Redlink Nouvelle-Aquitaine », S.E.L.A.R.L d'Avocats, sis 4 Quai Hubert Prom, BORDEAUX (33300)

A l'effet de signer et de déposer, en mon nom et pour le compte de l'entreprise susvisée, les formalités de demande d'ouverture :

☐ de procédure de sauvegarde

☒ de procédure de redressement judiciaire

☐ de procédure de liquidation judiciaire ☐ sans rétablissement professionnel

☐ avec rétablissement professionnel

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Bordeaux
Le 28 août 2026

Le mandant :
(Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

Le mandataire :
(Signature précédée de la mention « bon pour acceptation du mandat »)

Bon pour acceptation du mandat

Bon pour pouvoir

Ve Laurent Babin

Ve Michele Gigli

[1] La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du débiteur lui-même, ne peut être reçue qu'en vertu d'un pouvoir spécial qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (Cass.Com. 19/07/1988).

[2] Pour une EURL, cocher « dirigeant d'une société ». Pour une EIRL, cocher « entrepreneur individuel (personne physique) »

ABR & ASSOCIES
« REDLINK NOUVELLE-AQUITAINE »
S.E.L.A.R.L d'Avocats
4 Quai Hubert Prom
33300 BORDEAUX
Tel : 05 35 54 51 54
(Case palais n° 798)

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS
TRIBUNAL DE COMMERCE SPECIALISE DE BORDEAUX

La soussignée :

La société **C&C FRANCE,** Société par actions simplifiée au capital de 1 164 370 euros, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 404 276 776, dont le siège social est sis 29 avenue de Canteranne - 33600 Pessac, représentée par son Président, Monsieur Michele GIGLI, domiciliée en cette qualité audit siège.

(Pièce n° 1 - Extrait K-bis)

Ayant pour Avocat : la SELARL **ABR & Associés** (« Redlink Nouvelle-Aquitaine »), S.E.L.A.R.L d'Avocats au capital de 314.817 €, dont le siège social est situé à BORDEAUX (33300), 4 Quai Hubert Prom, prise en la personne de Maître **Laurent BABIN**, avocat au barreau de Bordeaux, bordeaux@redlink.fr, 05.35.54.51.54

Déclare que :

ABR & ASSOCIES
« REDLINK NOUVELLE-AQUITAINE »
S.E.L.A.R.L d'Avocats
4 Quai Hubert Prom
33300 BORDEAUX
Tel : 05 35 54 51 54
(Case palais n° 798)

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS
TRIBUNAL DE COMMERCE SPECIALISE DE BORDEAUX

La soussignée :

La société **C&C FRANCE**, Société par actions simplifiée au capital de 1 164 370 euros, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 404 276 776, dont le siège social est sis 29 avenue de Canteranne - 33600 Pessac, représentée par son Président, Monsieur Michele GIGLI, domiciliée en cette qualité audit siège.

(Pièce n°1 - Extrait K-bis)

Ayant pour Avocat : la SELARL **ABR & Associés** (« Redlink Nouvelle-Aquitaine »), S.E.L.A.R.L d'Avocats au capital de 314.817 €, dont le siège social est situé à BORDEAUX (33300), 4 Quai Hubert Prom, prise en la personne de Maître **Laurent BABIN**, avocat au barreau de Bordeaux, bordeaux@redlink.fr, 05.35.54.51.54

Déclare que :

1/ Présentation de la société requérante et du groupe C&C

La société **C&C FRANCE** (ci-après « C&C France ») constitue la principale société opérationnelle du périmètre français du groupe C&C, groupe européen spécialisé dans la distribution de produits technologiques, principalement autour de l'écosystème Apple, ainsi que dans la fourniture de services numériques à destination d'une clientèle de particuliers, de professionnels, d'établissements d'enseignement et d'acteurs publics.

Fondé en 2001 en Italie, le groupe s'est progressivement développé à partir de son siège historique situé à Bari, avant d'engager une importante stratégie de croissance externe sur le marché européen. Il est aujourd'hui directement présent dans plusieurs pays européens, notamment en Italie, en France, en Suède, en Finlande, au Danemark ainsi que dans les pays baltes.

Le groupe s'appuie sur un réseau important de points de vente et de centres de services agréés Apple, complété par des équipes dédiées aux marchés de l'éducation et du B2B. Il représente à l'échelle européenne un chiffre d'affaires de l'ordre de 450 millions d'euros, environ 1.300 collaborateurs et plus d'une centaine de points de vente et centres de services.

L'activité du groupe s'organise autour de plusieurs segments complémentaires. Le **retail** constitue historiquement le cœur de son modèle économique et correspond à l'exploitation de points de vente spécialisés dans la commercialisation de matériels Apple et de produits technologiques associés. Le groupe exerce également une activité de **service après-vente** et d'assistance technique, au travers de centres agréés Apple et de techniciens certifiés.

Il intervient par ailleurs sur le segment de l'**éducation**, auprès des établissements scolaires, organismes de formation et acteurs publics, notamment pour la fourniture de matériels et le déploiement de solutions numériques, ainsi que sur le marché **B2B**, en proposant aux entreprises différentes prestations d'audit, de conseil, de mise en œuvre, de maintenance et d'assistance.

Le groupe bénéficie en particulier de certifications et agréments délivrés par Apple qui constituent un élément essentiel de son positionnement commercial et de la valeur de son activité.

En France, le groupe C&C s'est développé à compter de l'année 2022 dans le cadre d'une stratégie de croissance externe particulièrement soutenue.

Son entrée sur le marché français est intervenue en janvier 2022 avec l'acquisition du groupe APR iConcept, exploitant alors 11 magasins principalement implantés dans le Sud-Ouest de la France. Cette implantation a été renforcée en novembre 2022 par l'acquisition du groupe APR IP Store, comprenant six magasins dans l'Ouest de la France.

Le groupe a poursuivi son développement en 2023 avec l'acquisition de MaCSI, structure spécialisée dans l'activité B2B dans le Sud de la France, puis de Symbiose Informatique, exploitant plusieurs magasins en Bretagne. L'acquisition de cette dernière société, intervenue le 29 juin 2023, a constitué une opération structurante pour le périmètre français et a notamment donné lieu à la mise en place d'un financement bancaire de type LBO porté au niveau de C&C Financière.

Enfin, en octobre 2024, le groupe a acquis le groupe MCS, comprenant notamment plusieurs magasins situés à Aix-en-Provence, Plan-de-Campagne, Nice et Cannes. Cette activité a été intégrée au périmètre français par l'intermédiaire de C&C PACA, laquelle a ensuite été absorbée par C&C FRANCE au cours de l'exercice 2025, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2025.

Cette stratégie de croissance externe a permis au groupe de constituer rapidement un acteur français significatif de la distribution de produits Apple, disposant d'un maillage territorial important, d'équipes certifiées et d'une clientèle diversifiée.

Le périmètre français repose principalement sur deux sociétés étroitement interdépendantes.

C&C France constitue pour sa part la principale société opérationnelle du groupe en France. Elle porte l'essentiel de l'activité commerciale, exploite les points de vente français, emploie la très grande majorité des salariés du périmètre et concentre les principaux enjeux opérationnels liés aux stocks, aux approvisionnements, aux relations avec les grossistes et fournisseurs ainsi qu'aux clients.

Son activité repose principalement sur le retail B2C, complété par les activités B2B et éducation. C&C FRANCE exploite aujourd'hui 26 points de vente répartis sur le territoire français et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 100 millions d'euros.

C&C Financière, détenue à 100 % par la société de droit italien **C&C S.p.A.**, constitue la holding française du groupe. Elle détient elle-même 100 % du capital de **C&C FRANCE** et assure notamment la gestion des participations et de certains actifs du groupe. Elle détient également certains biens immobiliers donnés en location. Surtout, elle porte une part essentielle de l'endettement financier contracté pour permettre la constitution et le développement du périmètre français.

Les situations de C&C Financière et de C&C FRANCE doivent ainsi nécessairement être appréhendées de manière globale.

En effet, C&C Financière porte une partie essentielle de l'endettement financier lié à la structuration du périmètre français, tandis que C&C FRANCE porte l'activité opérationnelle, les actifs d'exploitation, les stocks, les relations avec les grossistes et fournisseurs ainsi que les besoins de financement liés à la saisonnalité de l'activité.

Il existe ainsi une **interdépendance économique particulièrement forte entre les deux sociétés** : C&C FRANCE dépend de la stabilité financière de sa société mère, de la confiance des partenaires financiers du groupe et de sa capacité à préserver les lignes de financement et d'approvisionnement indispensables à la poursuite de son activité, tandis que C&C Financière dépend directement des flux et de la capacité contributive de sa filiale opérationnelle pour assurer le service de sa dette.

2/ Origine des premières difficultés

Les difficultés rencontrées par les sociétés du périmètre français trouvent leur origine dans la conjonction de plusieurs facteurs qui se sont progressivement cumulés et mutuellement amplifiés.

En premier lieu, la stratégie de croissance externe particulièrement soutenue conduite par le groupe entre 2022 et 2024 a nécessité le recours à un **endettement financier important**, principalement porté par C&C Financière.

L'acquisition de Symbiose Informatique, intervenue le 29 juin 2023, a notamment donné lieu à la mise en place d'un financement bancaire structuré de type LBO au niveau de C&C Financière, pour un montant initial de 16,1 millions d'euros, réparti entre cinq établissements bancaires.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier du périmètre français atteignait ainsi environ 20,6 millions d'euros, dont 13,1 millions d'euros portés par C&C Financière et 7,4 millions d'euros par C&C France.

Ce financement comportait notamment une échéance particulièrement importante au titre de la tranche A, d'un montant de 1.983.333 euros exigible le 29 juin 2026.

En deuxième lieu, l'intégration rapide et successive des différentes enseignes acquises par le groupe a nécessité d'importants efforts de restructuration et généré des **coûts d'intégration et de transition significatifs.**

Les sociétés reprises présentaient en effet des cultures d'entreprise, des organisations, des processus commerciaux, des systèmes de gestion et des structures de coûts différents.

L'exercice 2025 a ainsi été marqué par la nécessité de rationaliser les équipes, d'harmoniser les procédures internes, de redéployer l'encadrement, de renforcer le pilotage de l'activité retail et d'assumer certains coûts de transition, notamment liés à des ruptures conventionnelles et à différents processus de séparation.

Ces efforts d'intégration ont pesé sur les charges d'exploitation et la trésorerie du périmètre français, au moment même où le chiffre d'affaires de certains sites historiques connaissait un recul.

Ces difficultés ont été accentuées par la **forte saisonnalité du besoin en fonds de roulement de C&C France.**

L'activité de la société nécessite en effet de disposer de ressources financières suffisantes pour constituer les stocks nécessaires en amont des périodes de forte activité et, notamment, au cours de la période estivale afin de préparer la rentrée scolaire. Cette saisonnalité est particulièrement marquée pour l'activité éducation, dont le pic d'approvisionnement est concentré entre les mois de juillet et septembre.

L'échéance bancaire précitée de près de 2 millions d'euros intervenait ainsi à une période particulièrement défavorable du cycle annuel de trésorerie, à l'orée du pic de besoin de financement estival nécessaire à la constitution des stocks.

En troisième lieu, les difficultés rencontrées par la **société mère italienne C&C S.p.A.** ont constitué un facteur majeur d'aggravation de la situation.

Le développement international du groupe avait lui-même été largement financé par endettement, tandis que les performances de certaines opérations se sont révélées inférieures aux prévisions initiales. La situation de C&C S.p.A. s'est ainsi progressivement dégradée, jusqu'à conduire à son placement sous une procédure de redressement judiciaire en Italie.

Cette situation a directement affecté le périmètre français. Les assureurs-crédit, qui avaient déjà dégradé la notation du groupe au cours de l'année 2025, ont procédé à une nouvelle dégradation de celle-ci en appréciant la situation du groupe de manière consolidée, sans distinction entre la société mère italienne et ses filiales.

Dans le même temps, C&C S.p.A. n'était plus en mesure d'apporter de nouveaux financements permettant de soutenir la trésorerie du périmètre français.

Enfin et surtout pour C&C France, cette dégradation de la situation du groupe et de sa notation a eu des conséquences immédiates sur l'assurance-crédit et, par voie de conséquence, sur ses conditions d'approvisionnement.

L'activité de C&C France repose en effet sur un modèle de distribution spécialisée fortement dépendant de la disponibilité des produits, de la capacité à financer les stocks au moment opportun et du maintien de conditions d'approvisionnement satisfaisantes auprès des grossistes agréés.

L'accès aux produits Apple s'effectue par l'intermédiaire de grossistes référencés et selon des fenêtres d'approvisionnement contraintes. La société doit donc être en mesure de commander rapidement, aux périodes pertinentes, afin de disposer des produits nécessaires à la demande de ses clients.

Or, les difficultés de la maison mère italienne et la dégradation corrélative de la notation du groupe ont conduit les assureurs-crédit à réduire fortement, puis à supprimer, les

garanties accordées aux principaux fournisseurs du périmètre français.

La difficulté pour C&C France de bénéficier de délais de paiement auprès de ses fournisseurs s'en est trouvée directement affectée, contraignant la société à mobiliser lourdement sa trésorerie pour financer ses approvisionnements, précisément au moment où ses besoins de financement saisonniers étaient les plus importants.

Cette situation a directement restreint la capacité de C&C France à s'approvisionner dans des conditions normales, entraînant un cercle particulièrement préjudiciable : réduction des lignes fournisseurs, diminution des capacités d'approvisionnement et des stocks disponibles, contraction du chiffre d'affaires et, corrélativement, réduction de la trésorerie susceptible d'être générée par l'activité.

Ces différentes difficultés se sont traduites par une dégradation progressive des performances de C&C France. Si la société a conservé en 2025 un niveau d'activité particulièrement significatif, avec un chiffre d'affaires de près de 100 millions d'euros, sa rentabilité a été affectée par les coûts d'intégration des différentes enseignes acquises, la baisse d'activité de certains sites historiques ainsi que la dégradation progressive de ses conditions d'approvisionnement.

C&C France demeure ainsi une société disposant d'une activité opérationnelle réelle et significative, mais dont la capacité à générer les flux de trésorerie nécessaires à son exploitation et au financement du périmètre français a été progressivement fragilisée.

Ces différents facteurs ont ainsi progressivement fragilisé l'équilibre financier du périmètre français : C&C France a vu son activité et sa capacité à générer les flux nécessaires au financement du groupe progressivement affectées par les coûts d'intégration puis, surtout, par la dégradation de ses conditions d'approvisionnement, tandis que sa société mère C&C Financière demeurait confrontée au poids de l'endettement contracté pour financer la croissance externe du périmètre français.

3/ Mesures mises en œuvre afin de remédier aux difficultés

Face à la dégradation progressive de leur situation, les sociétés C&C Financière et C&C France ont engagé plusieurs mesures destinées à rationaliser leur structure de coûts, restaurer leur rentabilité et préserver leur trésorerie.

En premier lieu, plusieurs mesures internes de rationalisation ont été engagées dès le début de l'année au niveau du périmètre français.

Ces mesures ont notamment porté sur :

- Un travail de rationalisation du périmètre français a été engagé à la suite des acquisitions successives. L'exercice 2025 a permis d'identifier les freins culturels et organisationnels liés à l'intégration des sociétés reprises, de redéployer l'encadrement, de renforcer le pilotage retail et de mettre en œuvre des mesures d'ajustement des effectifs ;

- Des mesures de réduction des coûts ont été décidées ou mises en œuvre, avec des effets attendus sur l'exercice 2026. Les informations internes mentionnent notamment l'internalisation de la paie, la renégociation des assurances, la maîtrise des coûts de structure et la réduction progressive de certains frais liés à l'intégration ;

- Une suspension des acquisitions afin de concentrer ses ressources sur la consolidation du périmètre existant, la rationalisation de l'exploitation et la restauration de la rentabilité ;

- Des négociations engagées avec les fournisseurs et grossistes, notamment afin d'améliorer les marges, de sécuriser les approvisionnements et de restaurer des conditions de crédit adaptées ;

- De nouveaux relais de croissance à plus forte contribution marginale, notamment autour de l'offre « C&C Time », destinée à valoriser les prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement rendues par les équipes en magasin. Ce modèle doit permettre de transformer une partie du temps d'expertise déjà mobilisé par les équipes en chiffre d'affaires additionnel, sans embauche supplémentaire ni accroissement significatif des charges fixes.

Parallèlement, un Independent Business Review a été confié à CP&A Corporate Finance afin de réaliser un diagnostic financier du groupe, une revue critique du business plan et des prévisions de trésorerie, dans le but d'objectiver les besoins du périmètre français et de construire un scénario de restructuration réaliste.

En deuxième lieu, face à la persistance des difficultés et afin de rechercher une solution globale avec leurs principaux partenaires, C&C Financière et C&C France ont sollicité l'ouverture d'une procédure de conciliation.

Par **ordonnance en date du 18 mai 2026**, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Bordeaux a fait droit à cette demande et désigné la SELARL AJILINK VIGREUX, prise en la personne de Maître Sébastien VIGREUX, en qualité de Conciliateur des deux sociétés, ci-après le « Conciliateur ».

La mission confiée au Conciliateur avait notamment pour objet de procéder à une analyse économique et financière des sociétés, de les assister dans l'élaboration et la mise en place des mesures de restructuration financière et de favoriser la conclusion d'un accord amiable avec leurs principaux créanciers, afin de préserver l'activité, les emplois, les actifs et la pérennité du périmètre français du groupe.

Dans le cadre des travaux menés au cours de la conciliation, d'importantes mesures de restructuration opérationnelle et sociale ont parallèlement été engagées au niveau de C&C France.

La société a entrepris une rationalisation de ses effectifs afin d'adapter sa structure de coûts à son niveau d'activité et d'améliorer durablement sa rentabilité.

Une première phase de restructuration a permis de réduire à la marge les effectifs du périmètre ; une seconde phase est maintenant indispensable pour assurer la pérennité du groupe, impliquant la fermeture de plusieurs établissements en perte.

Dans ce cadre, plusieurs établissements ont été identifiés comme non stratégiques, au terme d'une analyse de leurs performances individuelles au regard notamment de leur rentabilité, de leur positionnement géographique et de leur potentiel commercial.

Leur fermeture, programmée progressivement à compter du mois de septembre 2026, doit permettre de recentrer le réseau de C&C France sur ses implantations stratégiques et les plus rentables.

Parallèlement, le Conciliateur a rapidement engagé des discussions avec l'ensemble des principaux partenaires financiers, sociaux, fiscaux et commerciaux des sociétés.

S'agissant des établissements bancaires, le Conciliateur a pris attache avec l'ensemble des partenaires financiers dès le **1er juin 2026** afin de solliciter la mise en place d'un accord de standstill, comprenant notamment le maintien des lignes de crédit à court terme, la suspension de l'exigibilité des remboursements en capital des

concours à moyen et long terme, la renonciation temporaire à toute exigibilité anticipée ainsi que la suspension des mesures de recouvrement.

Une première réunion de conciliation s'est tenue le **9 juillet 2026**, à l'issue de laquelle les établissements bancaires ont exprimé un accord de principe sur la suspension des remboursements en capital, tout en subordonnant leur accord définitif à la communication d'un plan de trésorerie mensuel actualisé.

Des démarches ont parallèlement été entreprises auprès des organismes sociaux et fiscaux, notamment auprès des URSSAF compétentes, afin d'obtenir la suspension de l'exigibilité des créances échues et des mesures de recouvrement.

Le Conciliateur a également pris attache avec le Service des impôts des entreprises, dès le 28 mai 2026, afin de solliciter notamment la suspension de l'exigibilité des échéances de TVA concernées et de toute mesure d'exécution, dans la perspective d'un traitement coordonné du passif public.

Le Conciliateur a également engagé des discussions avec les principaux fournisseurs stratégiques, et notamment les grossistes Ingram et TD SYNNEX, afin de rechercher le rétablissement de conditions d'approvisionnement et d'encours fournisseurs permettant à C&C France de poursuivre son activité dans des conditions normales.

Ces différentes démarches ont ainsi permis d'engager un dialogue structuré avec l'ensemble des principales catégories de créanciers et partenaires du périmètre français et de rechercher, dans le cadre confidentiel de la conciliation, les conditions d'une restructuration globale de l'endettement et de l'exploitation.

Toutefois, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il est apparu que la seule restructuration du passif existant dans le cadre de la conciliation ne permettrait pas, à elle seule, de restaurer durablement la situation financière des sociétés.

Les requérantes ont donc parallèlement engagé des démarches destinées à identifier de nouvelles ressources financières et des investisseurs ou repreneurs susceptibles de renforcer leur structure financière et de permettre la poursuite de l'activité.

Dans ce contexte, les sociétés ont sollicité **l'extension de la mission du Conciliateur** afin de lui permettre d'organiser une recherche d'investisseurs et/ou de cessionnaires potentiels pour tout ou partie du capital, des actifs ou de l'activité des sociétés, et de préparer, le cas échéant, une opération de cession pré-négociée.

Par **ordonnance du 6 août 2026**, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Bordeaux a fait droit à cette demande et étendu la mission du Conciliateur en ce sens, pour la durée restant à courir de la conciliation.

Les marques d'intérêt exprimées pendant ce mois d'août, peu propice, malgré la publicité opérée par l'administrateur, n'ont cependant pas encore permis de parvenir à un résultat.

4/ Aggravation récente des difficultés et dégradation de la trésorerie

Malgré les différentes mesures engagées et les négociations conduites sous l'égide du Conciliateur, la situation financière et opérationnelle de C&C France s'est fortement dégradée au cours de l'été, cette dégradation ayant également affecté l'ensemble du périmètre français compte tenu de l'interdépendance existant entre les deux sociétés.

Cette aggravation résulte notamment de la persistance des difficultés d'approvisionnement de C&C France et de l'impossibilité de restaurer, à ce stade, des conditions de crédit fournisseur suffisantes pour permettre un fonctionnement normal de son cycle d'exploitation.

Comme précédemment exposé, les lignes de crédit accordées par les principaux grossistes du groupe avaient déjà connu une contraction particulièrement importante. L'IBR relève ainsi que les encours cumulés auprès des principaux fournisseurs Apple, Ingram et TD SYNNEX, qui représentaient historiquement des montants particulièrement significatifs, ont été progressivement réduits à compter de 2025, cette diminution s'étant encore accélérée au début de l'année 2026.

Cette situation a particulièrement affecté les relations avec TD SYNNEX, fournisseur stratégique de C&C France, notamment pour l'approvisionnement en nouveaux produits Apple.

Dans le cadre de la procédure de conciliation, le Conciliateur s'est rapproché de ce fournisseur afin de solliciter la suspension des mesures de recouvrement en cours et la reprise des approvisionnements.

Toutefois, TD SYNNEX a maintenu une position particulièrement stricte. À l'issue d'une réunion organisée le 16 juillet 2026, le fournisseur a refusé d'accorder une suspension des poursuites sans percevoir préalablement un versement significatif.

Le maintien de cette situation a directement affecté la capacité de C&C France à reconstituer ses stocks et à répondre normalement à la demande de ses clients.

Cette difficulté est intervenue à une période particulièrement critique du cycle d'exploitation. L'activité de C&C France connaît en effet une forte saisonnalité au cours de la période estivale, notamment en raison de la préparation de la rentrée scolaire, qui nécessite la constitution préalable de stocks importants. La préservation d'une trésorerie suffisante au cours des mois de juillet et août constituait donc un enjeu déterminant pour financer les approvisionnements nécessaires à l'activité des mois suivants.

C'est dans ce contexte particulièrement contraint qu'est intervenue une nouvelle dégradation majeure de la situation de trésorerie.

Dès le **28 mai 2026**, le Conciliateur avait pris attache avec le Service des impôts des entreprises afin de l'informer de sa mission et de solliciter notamment la suspension de l'exigibilité de certaines échéances de TVA ainsi que de toute mesure d'exécution, dans l'attente de la mise en œuvre d'un traitement coordonné du passif fiscal.

Malgré cette démarche, **une saisie d'un montant de 300 000 euros** a été pratiquée sur les comptes bancaires des sociétés par le **SIE le 16 juillet 2026.**

Cette saisie est intervenue alors que la trésorerie disponible était déjà fortement dégradée et que C&C France devait précisément préserver ses liquidités afin de financer la constitution des stocks nécessaires à la rentrée.

Elle a ainsi privé le périmètre français d'une part significative des ressources immédiatement disponibles pour financer son cycle d'exploitation et a accentué les tensions résultant déjà de la disparition des lignes de crédit fournisseur.

Les difficultés se sont dès lors cumulées : alors que C&C France devait mobiliser une trésorerie importante afin de reconstituer ses stocks et préparer les mois les plus actifs de son exercice, elle s'est trouvée simultanément confrontée à l'absence d'encours fournisseurs suffisants, au maintien des exigences de paiement de TD SYNNEX et à la saisie d'une partie substantielle de sa trésorerie disponible.

Cette situation a progressivement rendu impossible le financement normal du cycle d'exploitation et conduit à une dégradation très rapide de la trésorerie disponible au cours des mois de juillet et août 2026.

Cette dégradation intervient en outre à l'approche d'une période particulièrement importante pour l'activité de C&C France. Les mois de septembre, octobre et novembre concentrent en effet traditionnellement un niveau d'activité élevé, notamment sous l'effet de la rentrée scolaire et du renouvellement des gammes de produits.

La capacité de la société à disposer des stocks nécessaires et à financer ses achats au cours de cette période constitue ainsi un enjeu essentiel pour lui permettre de bénéficier des recettes attendues au cours des prochains mois.

Toutefois, en dépit des efforts entrepris dans le cadre de la conciliation, la dégradation de la trésorerie au cours de l'été ne permet désormais plus à C&C France de faire face normalement à l'ensemble de ses échéances immédiates et, notamment, au règlement des salaires et charges du mois d'août 2026.

La société se trouve en état de cessation des paiements malgré les efforts effectués par les différentes parties :

- Les partenaires bancaires avec un standstill portant sur la suspension des remboursements en capital et des intérêts sur la dette senior ;
- Les distributeurs intermédiaires de produits Apple ont été intégrés dans la procédure sans pourvoir formaliser d'accord avec eux ;
- Les organismes sociaux et fiscaux (URSSAF et SIE) avec la suspension de l'exigibilité des créances échues ;
- Les dirigeants dans sa recherche d'investisseurs disposant d'une solidité financière et une bonne connaissance du secteur d'activité.

5/ Situation financière à date : état de cessation des paiements

Malgré les différentes mesures entreprises et les discussions engagées dans le cadre de la procédure de conciliation, la situation de trésorerie de la société s'est rapidement dégradée au cours des dernières semaines.

A ce jour, la société C&C France doit faire face aux créances exigibles suivantes :

- Des dettes fournisseurs pour un montant de **2 358 757,84 euros**

- Des dettes liées au paiement de loyers échus pour un montant de **884 017,97 euros ;**

- Des dettes prestataires pour un montant de **216 445,59 euros ;**

- Des dettes sociales et fiscales pour un montant de **1 843 247 euros ;**

- Un prêt bancaire échu auprès de la Société Générale pour un montant de **1 506 euros ;**

Soit un passif total exigible de **5 317 279,40** euros.

S'agissant de l'actif disponible, la trésorerie immédiatement mobilisable est insuffisante :

- Trésorerie bancaire : la société présente un découvert bancaire pour un montant total de **597 euros.** Sur les autres comptes bancaires, un total de **64 289** euros est immédiatement disponible. Soit un solde immédiatement disponible de **63 692 euros.**

Il résulte de ces éléments que la société C&C France ne dispose pas d'un actif disponible suffisant pour faire face à son passif exigible.

Il y a lieu de constater l'état de cessation des paiements au sens de l'article L.631-1 du Code de commerce et ce à la date du **28 juillet 2026.**

6/ Perspectives de redressement et nécessité de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Le Conciliateur, dans **son rapport en date du 28 août déposé au Tribunal de Commerce**, a sollicité que soit mis fin à sa mission et émis **un avis favorable à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.**

Nonobstant les difficultés précédemment exposées et l'état de cessation des paiements, la poursuite de l'activité de C&C France apparaît tout à fait possible.

En effet, les difficultés rencontrées par le périmètre français ne résultent pas d'une disparition de son activité ou d'une inadéquation structurelle de son offre au marché. C&C France demeure une société opérationnelle significative, exploitant un réseau national de points de vente, disposant d'équipes spécialisées et d'un positionnement reconnu sur le marché de la distribution de produits Apple en France.

La Société bénéficie notamment du statut Apple Premium Reseller, particulièrement rare sur le territoire national, lequel constitue un élément déterminant de sa valeur commerciale et de son attractivité pour tout candidat repreneur ou investisseur. Ce statut, difficilement accessible, confère à C&C France une position concurrentielle unique que la procédure de redressement judiciaire permettra précisément de préserver.

La société conserve par ailleurs une activité diversifiée entre le retail B2C, l'éducation et le B2B, ainsi que plusieurs services à forte valeur ajoutée. Sa clientèle est maintenue et la demande pour les produits et services qu'elle distribue demeure orientée positivement. Les difficultés actuelles ne résultent pas d'une perte de marché mais d'une contrainte externe sur les conditions d'approvisionnement et de financement, contrainte par nature réversible dans le cadre d'une procédure collective adaptée.

Par ailleurs, un **important projet de restructuration opérationnelle et sociale** de C&C France est possible, destiné à adapter le dimensionnement de la société à son niveau d'activité, à réduire durablement sa structure de coûts et à recentrer son exploitation sur les établissements les plus performants.

Ce projet porte sur l'ensemble du réseau d'exploitation de la Société, composé de **33 établissements**, et s'articule autour de deux volets distincts :

1) D'une part, la **fermeture de 14 établissements**, situés à Aix-en-Provence, Angers, Bordeaux, Cherbourg, Gond-Pontouvre, Lannion, Montpellier, Nice, Orléans, Plan-de-Campagne (Cabriès), Poitiers, Rennes, Saint-Brieuc et Vineuil/Blois, entraînant la suppression de l'ensemble des postes qui y sont rattachés ;

2) D'autre part, la **réorganisation de 11 établissements maintenus,** impliquant la suppression de certains postes au sein de ces établissements.

À ce stade, ce projet prévoit la suppression d'environ 82 postes sur un effectif actuel de 203 salariés.

Les 8 établissements restants ne seraient pas concernés par le projet de réduction des effectifs.

Ce projet de restructuration, d'ores et déjà préparé dans ses grandes lignes, est économiquement viable et techniquement prêt à être mis en œuvre dès l'ouverture de la période d'observation. Il permettra de réduire significativement les charges d'exploitation de la Société, de concentrer ses moyens sur les implantations et activités présentant les meilleures perspectives de rentabilité et de restaurer un modèle d'exploitation économiquement viable sur un périmètre resserré et maîtrisé.

La période d'observation permettra d'engager concrètement la mise en œuvre de ce projet de restructuration sociale, conjointement avec l'administrateur judiciaire qui sera désigné.

Compte tenu du nombre de suppressions de postes envisagées, cette restructuration donnera lieu à l'établissement d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), conformément aux articles L.1233-58 et L.1233-61 et suivants du Code du travail.

Surtout, dans le cadre de l'extension de la mission du Conciliateur, **une recherche de repreneur a été engagée.**

Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises en ce sens, plusieurs investisseurs ou repreneurs potentiels ayant été approchés et un premier candidat ayant été rencontré en présence du Conciliateur.

Dans ce contexte de cessation des paiements, **la société C&C France sollicite l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec mise en place d'une période d'observation.**

Elle permettra de poursuivre l'activité dans un cadre adapté à l'état de cessation des paiements et de disposer du temps nécessaire pour préserver au mieux l'exploitation, les emplois et la valeur du périmètre français, de poursuivre et d'amplifier les mesures de restructuration engagées et de poursuivre le processus de recherche d'un investisseur ou d'un repreneur, dans la perspective de pouvoir présenter un plan de redressement de la situation.

Les perspectives de redressement de C&C France sont en outre confortées par les prévisions d'activité et de trésorerie établies pour les six premiers mois de la période d'observation.

Le **prévisionnel établi pour la période de septembre 2026 à février 2027** par CP&A Corporate Finance (Mathieu CIRON) fait ressortir :

- le maintien d'un niveau d'activité significatif, avec un chiffre d'affaires mensuel compris entre 3,8 M€ et 4,9 M€ sur l'ensemble de la période considérée ;
- la marge brute, estimée à 17 % du chiffre d'affaires en septembre, progresserait parallèlement pour atteindre environ 19 à 20 % au cours des mois suivants ;

Surtout, les prévisions de trésorerie confirment la **capacité de C&C France à financer la poursuite de son exploitation au cours de la période d'observation.**

Les flux de trésorerie opérationnelle demeurent positifs sur chacun des six mois considérés, à hauteur de 318 K€ en septembre, 139 K€ en octobre, 174 K€ en novembre, 404 K€ en décembre, 199 K€ en janvier et 341 K€ en février.

Après prise en compte des autres décaissements modélisés, notamment de la TVA et des échéances d'emprunts, **la trésorerie de clôture de C&C France demeure positive** pendant l'intégralité de la période, pour s'établir à 352 K€ à fin septembre, 269 K€ à fin octobre, 270 K€ à fin novembre, 435 K€ à fin décembre, 428 K€ à fin janvier 2027 et 585 K€ à fin février 2027.

Ces prévisions, qui tiennent compte de la poursuite de l'activité et de la mise en œuvre des mesures de restructuration précédemment exposées, font ainsi apparaître la capacité de C&C France à faire face aux besoins de financement de son exploitation courante pendant la période d'observation, sans générer de nouvelles difficultés de trésorerie.

Dans ce contexte, le redressement de C&C France apparaît parfaitement possible et l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire apparaît nécessaire afin de permettre la poursuite de l'activité dans un cadre adapté à l'état de cessation des paiements.

Dans ces conditions, **la société C&C France sollicite l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ainsi une période d'observation de 6 mois, avec comme objectif de poursuivre les mesures engagées indispensables à la pérennité de l'activité et de proposer un plan de redressement et d'apurement du passif sur une durée de 10 ans.**

* *
*

Pour l'ensemble des motifs indiqués ci-dessus, la société « C&C France» sollicite du Tribunal de Céans l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

* *
*

Le soussigné, ès qualité déclare le présent document et les pièces et annexes qui l'accompagnent, sincères et véritables.

Fait à Bordeaux, le 31 août 2026

Pour ABR & Associés
Maître Laurent BABIN
Avocat

Pièces

n°1 : Extrait Kbis de la société C&C FRANCE
n°2 : Statuts de la société C&C FRANCE
n°3 : Prévisionnel d'exploitation et de trésorerie pour C&C France, de C&C Financière et agrégé (6 mois)
n°4 : Liste des salariés
n°5 : Liste des membres du CSE
n°6 : Liste engagements hors bilan
n°7 : CNI de Monsieur Michel GIGLI
n°8 : Comptes exercice clos 31/12/25
n°9 : Formulaire de demande avec informations sur la société et financières

Vikta SignID: 4fd6469b-3ff3-4205-8dd2-9112a1602ec8

Pièce n° 9 ABR & Associés

PERSONNES MORALES (dont sociétés)

Demande d'ouverture d'un : ☒ redressement judiciaire

(L631-1, L631-4 & R631-1 du code de commerce)

ou d'une ☐ liquidation judiciaire *(L640-1, L640-4, R631-1 & R640-1 du code de commerce)*

Identification de la personne physique déposant la demande

Nom de naissance : **GIGLI** Nom d'usage :

Prénoms : **Michele**

Né(e) le : 28 mars 1971 à Bari (Italie) Nationalité : Italienne

Domicile : 10 Viale Luigui Einaudi – 70100 Bari (Italie)

Qualité[1] : Président

Assisté(e) ou représenté(e)[2] par :

ABR & Associés (**Redlink Nouvelle-Aquitaine**), S.E.L.A.R.L d'Avocats au capital de 314.817 €, dont le siège social est situé à BORDEAUX (33300), 4 Quai Hubert Prom, prise en la personne de **Maître Laurent BABIN**, avocat au barreau de Bordeaux, bordeaux@redlink.fr, 05.35.54.51.54

Identification de l'entreprise (personne morale) en difficulté **N° SIREN : 404 276 776**

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Dénomination : **C&C FRANCE**

Enseigne :

Immatriculation au : ☒ RCS et/ou ☐ Répertoire des métiers ou ☐ Autre

Adresse du siège social : 29 avenue de Canteranne, 33600 PESSAC

Adresse de l'établissement principal *(si différente du siège)* :

Activité : Achat, vente, service apres-vente et location d'outils informatiques, formations, éditions, développements :de logiciels micro-informatiques Code APE/NAF : 4741Z

Date de début d'activité : 15/03/1996

(Le cas échéant) : Date de cessation d'activité : Date de dissolution :

Capital social : 1 164 370,00 € ☒ Libération totale ☐ Libération partielle

Coordonnées	Informations importantes
Téléphone : +33 5 57 26 42 66	**Date de cessation des paiements[3] : 28/08/2026**
Portable : +33 6 58 90 45 68	**Nombre de salariés employés à ce jour[4] : 206**
Fax :	**Nombre de salariés (dans les 6 derniers mois)[4] : 257**
Email : e.alouani@cec.com	**Chiffre d'affaires du dernier exercice : 97 987 215 €**
	Date de clôture du dernier exercice : 31/12/2025

[1] Selon, le président (SAS), un ou plusieurs gérants (SARL, SNC, société civile,), directeur général (SA) ....

[2] **La demande d'ouverture, lorsqu'elle n'émane pas du dirigeant** ne peut être reçue qu'en vertu d'un **pouvoir spécial** qui n'est pas inclus dans la mission de représentation et d'assistance des avocats (*Com., 19/07/1988, n°86-15389*).

[3] Date à partir de laquelle il a été impossible de faire face au passif exigible à l'aide de l'actif disponible (confer l'article L631-1 du code de commerce). Autrement dit : la date à laquelle l'entreprise ne pouvait plus faire face à ses dettes.

[4] Nombre de salariés à calculer conformément aux articles L130-1 et R130-1 du code de la sécurité sociale.

	Date de clôture	Chiffre d'affaires HT	Résultat net
Année N-1	31/12/2025	97.987.139	-954.322
Année N-2	31/12/2024	100.714.786	107.814
Année N-3	31/12/2023	74.778.615	415.957

Lieux d'exploitation en dehors de l'établissement principal			
N°	SIRET	Adresse	Greffe dans lequel l'établissement est immatriculé
	404276776 00022	1 Allée des Chartres - 33000 BORDEAUX	BORDEAUX (33)
	404276776 00089	1 Place Clémenceau - 64000 PAU	PAU (64)
	404276776 00105	2 Rue Port Neuf - 64100 BAYONNE	BAYONNE (64)
	404276776 00121	Centre Commercial Auchan, 71 Rue des Fonderies - 33380 BIGANOS	BIGANOS (33)
	404276776 00139	22, Place des Bancs - 87000 LIMOGES	LIMOGES (87)
	404276776 00147	2 bis Avenue Antoine Becquerel - 33600 PESSAC	BERSOL (Pessac) (33)
	404276776 00154	57 Rue d'Alsace Lorraine - 31000 TOULOUSE	TOULOUSE - CAPITOLE (31)
	404276776 00170	Centre Commercial Rives d'Arcins, Porte Roseau - 33130 BEGLES	BEGLES (33)
	404276776 00188	56 Avenue de Bayonne - 64600 ANGLET	ANGLET (64)
	404276776 00196	88 Rue Galilée - 31670 LABEGE	TOULOUSE - LABEGE (31)
	404276776 00204	29 Rue Maréchal Foch - 65000 TARBES	TARBES (65)
	404276776 00212	Centre Commercial Auchan Grand Poitiers, 250 Avenue du 8 mai 1945 - 86000 POITIERS	POITIERS (86)
	404276776 00220	25 Rue du Minage - 17000 LA ROCHELLE	LA ROCHELLE (17)
	404276776 00238	21 Rue Clarac - 65000 TARBES	TARBES B2B (65)
	404276776 00246	47 Rue Jeanne d'Arc - 45000 ORLEANS	ORLEANS (45)
	404276776 00253	4 Place du Champ de Mars - 16000 ANGOULEME	ANGOULEME (16)
	404276776 00261	Zone Industrielle Les Avenauds - 16160 GOND-PONTOUVRE	GOND PONTOUVRE (16)
	404276776 00279	65 Rue Nationale - 37000 TOURS	TOURS (37)
	404276776 00287	86 Boulevard de Strasbourg - 34000 MONTPELLIER	MONTPELLIER (34)
	404276776 00295	4 Allée Paul Sabatier, Immeuble Le Tivoli - 31000 Toulouse	TOULOUSE B2B (31)
	404276776 00303	ZAC des Sablons - Centre Commercial Auchan - 41350 VINEUIL	BLOIS/VINEUIL (41)
	404276776 00311	5 et 7, 5 Rue Jean-Baptiste BIARD - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	CHERBOURG (50)
	404276776 00329	30 Rue du port - 56100 LORIENT	LORIENT (56)
	404276776 00345	4 Allée Marie Berhaut - Immeuble Cap Nord - 35000 RENNES	RENNES (35)
	404276776 00352	Parc d'activités Pegase - Rue Galilee - 22300 LANNION	LANNION (22)
	404276776 00360	46 Rue Saint-Guillaume - 22000 SAINT-BRIEUC	SAINT BRIEUC (22)
	404276776 00378	11 Place du Ralliement - 49100 ANGERS	ANGERS RALLIEMENT (49)
	404276776 00386	Centre Commercial Espace ANJOU - ZAC de 75 Avenue Montaigne - 49300 CHOLET	ANGERS CHOLET (49)
	404276776 00402	Centre Commercial La Palmeraie, Avenue Albert Manoukian – 13420 GEMENOS	MARSEILLE (13)
	404276776 00410	7 Rue Teisseire - 06400 CANNES	CANNES (06)
	404276776 00428	7 Rue Dante - 06000 NICE	NICE (06)
	404276776 00436	43 Cours Sextius – 13100 AIX EN PROVENCE	AIX-EN-PROVENCE (13)

Avez-vous fait l'objet personnellement d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation ou avez-vous été dirigeant d'une société ayant connu l'une de ces procédures ? ☐ oui ☒ non

Si oui, date d'ouverture, indication de la juridiction et s'il y a lieu, dénomination de la société :

Exposez succinctement l'origine des difficultés de l'entreprise
Coupure des encours fournisseurs suite à un litige avec la maison mère en Italie (16M → 0M) Pas de financement du BFR possible, la société étant déjà endettée sur un LBO (porté par la Holding) et un PPR pour soutenir sa croissance Recherche d'investisseur, mais le marché de la tech est sous tension suite aux augmentations successives des prix des matières premières

☒ En cas de demande de redressement, exposez les moyens envisagés pour redresser la situation de l'entreprise en difficulté durant la période d'observation ☐ En cas de liquidation judiciaire, expliquez pourquoi le redressement est manifestement impossible
Voir exposé dans la Déclaration de cessation des paiements séparée

ETAT DU PASSIF (dettes) de la personne morale[5]		
Créanciers (Nom, prénom et adresse /dénomination et siège)	Échu et exigible[6]	A échoir[6]
Salariés :		
Neant		
Établissements financiers (prêts, découverts, mobilisation de créances...) :		
CIC		
Aménagement Labège 480k€		5.944
LBO 500k€		174.997
SG		
Aménagement Lorient	1.506	114.077
BNP : PPR		5.600.000
CMSO		
LBO		33.997
Achat FDC		35.320
Palatine : Aménagement Saint Brieuc		163.857
Credit Agricole : Travaux Saint Brieuc	13.305	545.621
Dettes fiscales et/ou sociales :		
TVA	998.474	
URSSAF	563.808	
RETRAITE	99.415	
PREVOYANCE	3.638	
MUTUELLE	35.227	
C3S	122.837	
CFE	19.848	
Autres dettes (fournisseurs, crédits-bails, bailleur, divers...) :		
Fournisseurs et divers	2.358.757,84	
Loyers	884.017,97	
Prestataires et autres	216.445,59	
TOTAL DU PASSIF (échu et à échoir) :	**5 317 279,40**	**6 673 813**
TOTAL GENERAL :		**11 991 092,40**

[5] L'état du passif (dettes) doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent.

[6] Dettes exigibles = dettes arrivées à échéance et pouvant être immédiatement réclamées par le créancier.
Dettes à échoir = dettes non encore arrivées à échéance.

ETAT DES ACTIFS de la personne morale[7]	
Description	Montant
Immobiliers (murs du fonds, maison, terrain... appartenant à la personne morale exerçant l'activité) :	
NEANT	
Éléments corporels (matériels, mobiliers d'exploitation, véhicules, stocks...) :	
Stocks	956.494
Stock exploitation / SAV / Showroom	945.865
Mobiliers	9.377.538
Véhicules	127.699
Éléments ou immobilisations incorporels (fonds de commerce, droit au bail, brevets, marques...) :	
DAB	880.030
FC	3.659.825
INCORPO	2.000
DG	177.753
Dû par les clients (estimation globale du compte client, net de mobilisation) (Détail à donner dans annexe 2) :	
Clients	603.32
Titres et participations dans d'autres personnes morales :	
CAD CONCEPT	240.000
ESCRIM	5.640
Crédits de TVA, crédit d'impôts sur les sociétés (carry-back), dégrèvements divers... :	
TOTAL GENERAL :	**16 973 447 €**

[7] L'état des actifs doit être établi à la date de la demande ou dans les sept jours qui précèdent.

Situation de trésorerie datant de moins d'un mois			
Banques	Disponible	Découvert	
	(seulement si solde positif)	Autorisé	Utilisé
Credit Agricole Aquitaine	19.708	0	
Credit Agricole Cotes d'Armor		0	-385
CMSO		0	-212
BNP		0	
BPACA	22.199	0	
BPACA 2	10.523	0	
CIC	2.681	0	
Banque Palatine	7.013	0	
LCL	745	0	
SG	0	0	
	1420	0	
Caisse :		Solde :	63.692

SALARIÉS	
Nom et prénom	Adresse
Présents dans l'entreprise, ou en congé (maternité, parental, maladie) - ou compléter l'annexe 1	
Dont contrats rompus ou démissions :	
Instances en cours au conseil des prud'hommes :	
En cas d'instances aux prud'hommes en cours, nom de l'avocat de l'employeur :	
Existe-t-il un comité social et économique : ☒ oui ☐ non	
Si déjà désignés : prénom, nom et adresse des représentants de la délégation du personnel du comité social et économique habilités à être entendus par le tribunal et à exercer les voies de recours conformément à l'article L661-10 du code de commerce (dans ce cas, annexer une copie du PV d'élection) :	
	Voir pièces jointes à la déclaration de cessation des paiements
L'entreprise est-elle en mesure de faire face au paiement des prochains salaires ? ☐ oui ☒ non	

Cas particuliers

Personnes responsables solidairement des dettes sociales (associés de SNC, associés commandités)	
Nom et prénom / dénomination	Domicile / Siège

L'entreprise exerce-t-elle une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ? ☐ oui ☒ non *(Si oui, désignation de l'ordre professionnel ou de l'autorité)*

L'entreprise exploite-t-elle une ou des installations classées au sens du titre Ier du livre V du code de l'environnement ? ☐ oui ☒ non *(Si oui, fournir la copie de l'autorisation ou la déclaration)*

L'entreprise exploite-t-elle un établissement de crédit, un établissement de monnaie électronique, un établissement de paiement ou est une entreprise d'investissement (R613-14 s. du code monétaire et financier) ? ☐ oui ☒ non

Affiliations

N° URSSAF : **Par établissement** N° affiliation Pôle emploi :

Convention collective applicable : **Bureau et numérique (entreprises) : commerces et services, IDCC 1539**

N°TVA intracommunautaire :

Personnes s'étant portées caution de la société *(dirigeants, associés, conjoint...)*

Nom des cautions	Bénéficiaire (banque)	Montant de la caution

Documents joints à la demande (article R631-1 et le cas échéant R641-1 du code de commerce)	Oui	Non
Facultatif : extrait récent d'immatriculation au RCS (Kbis) ou au Répertoire des Métiers	☒	☐
État actif et passif des sûretés et engagements hors bilan de moins de 7 jours *(état complet disponible au greffe, service privilèges et nantissements ou sur www.infogreffe.fr)*	☒	☐
Comptes annuels du dernier exercice	☒	☐
Situation de trésorerie de moins d'un mois *(relevé bancaire de tous les comptes de l'entreprise et les comptes personnels des entrepreneurs individuels)*	☒	☐
Copie de la pièce d'identité du représentant légal *(en cours de validité)*	☒	☐
Dans le cas où l'un ou l'autre de ces documents ne peut être fourni ou ne peut l'être qu'incomplètement, indiquer les motifs qui empêchent cette production :		

Je soussigné, Michele GIGLI, demande concernant la personne morale mentionnée en page 1,
l'ouverture d'une procédure de :

☒ Redressement judiciaire ☐ Liquidation judiciaire

Et selon le cas :

☐ J'atteste sur l'honneur que concernant l'entreprise, il n'a jamais été désigné un mandataire ad hoc ou ouvert une procédure de conciliation, dans les 18 mois précédant la présente demande

ou

☒ Je déclare que dans les 18 mois précédant la présente demande :

☐ Un mandataire ad hoc a été désigné :
- Date de la désignation :
- Juridiction ayant procédé à la désignation :
- Identité du mandataire ad hoc :

☒ Une procédure de conciliation a été ouverte :
- Date de l'ouverture : **18 mai 2026**
- Juridiction ayant procédé à l'ouverture de la conciliation : Tribunal de Commerce de Bordeaux
- Identité du conciliateur : **Maître Sébastien VIGREUX (SELARL AJLINK)**

Si demande de redressement, avez-vous le cas échéant à proposer la désignation d'un administrateur judiciaire ?

☐ oui ☒ non
Si oui : identité et adresse de l'administrateur judiciaire proposé :

Fait à Bordeaux le 31 août 2026
(Signature précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)

Certifié sincère et véritable

Michele Gigli

Annexe 1 – Renseignements divers

Noms et coordonnées des partenaires de l'entreprise

Avocat(s) : ABR & ASSOCIES

Notaire :

Expert-comptable : PKF ARSILON

Commissaire aux comptes : CBP Audit / ALTUM

Banques :

Nom de la banque	Adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	Numéro de compte
Credit Agricole Aquitaine	16A avenue de Pythagore 33700 Merignac	Romain GUERER	66003085389
Credit Agricole Cotes d'Armor	9 rue du Plan, la Croix Tual 22440 Ploufragan	Fabrice MARE	83155107001
CMSO	12 avenue Mal Leclerc 33700 Merignac	Marie BONNAUD	6821889843
BNP	14 chemin de Magret 33700 Merignac	Damien DEROUAULT	00011543333
BPACA	17 allée James Watt 33700 Merignac	Simon NOEL	20020350609
BPACA Shop	17 allée James Watt 33700 Merignac	Simon NOEL	20120350609
CIC	42 cours du chapeau rouge CS 62006 33001 Bordeaux	Julien LEFLON	00061666807
Banque Palatine	35 place Gambetta 33000 Bordeaux	Maxime BASTIEN	12176163001
LCL	Rond point de FUKUOKA 30000 Bordeaux	Clement VILAIN	1827/231888S
SG	140 rue des Terres de Borde 33800 Bordeaux	Frederic BERAUDIER	00020007006

Assurances :

Compagnie	Nom et adresse de l'agence	Nom de l'interlocuteur	N° et objet du contrat
AXA	Cabinet AXA 69 rue de Treguier 22300 LANNION	Olivier LE NUZ	Multirisques 10514023004
MARSH	5 impasse Rudolf Diesel 33700 Merignac	Alexane NICOLAS	Flotte Auto FR0048341501PMB Resposabilité civile AP393441
COFACE			Couverture encours clients / TradeLiner 636718

Cotisations sociales du chef d'entreprise

Au regard de son statut social, le dirigeant est : ☐ majoritaire ☐ minoritaire

Nom de la caisse	Adresse	Montant des cotisations	Périodicité

Créances sur clients

Nom prénom/Dénomination	Adresse	Montant des créances	Echéance

Répartition du capital au sein de la société

Nom et prénom / Dénomination des associés ou actionnaires	Nb de titres ou %
C&C Financière	100%

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux
PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 1996B00610

Code de vérification : KqHyOWX38F
https://controle.infogreffe.fr/controle

Pièce n° 1 ABR & Associés

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 27 août 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	404 276 776 R.C.S. Bordeaux
Date d'immatriculation	15/03/1996
Dénomination ou raison sociale	**C&C France**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	1 164 370,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR3302.404276776
Adresse du siège	29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac
Durée de la personne morale	Jusqu'au 15/03/2095
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	GIGLI Michele
Date et lieu de naissance	Le 28/03/1971 à BARI (ITALIE)
Nationalité	Italienne
Domicile personnel	10 Viale Luigi Einaudi 70100 BARI (ITALIE)

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	CBP AUDIT
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	5 Avenue Charles Lindbergh 33700 Mérignac
Immatriculation au RCS, numéro	507 978 385 RCS Bordeaux

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	ALTUM
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	le Fugon Rue Cardinal Richaud 33300 Bordeaux
Immatriculation au RCS, numéro	301 572 442 Bordeaux

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44378 du 25/07/2024	Opération de fusion à compter du 01/01/2024. Société(s) ayant participé à l'opération : C&C FR, Société par actions simplifiée à associé unique, 29 Avenue Canteranne 33600 Pessac (RCS Bordeaux 382 619 658)
- Mention n° 46318 du 16/07/2025	Opération de fusion à compter du 01/07/2025. Société(s) ayant participé à l'opération : C&C PACA, Société par actions simplifiée, 29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac (RCS Bordeaux 398 954 545)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac
Nom commercial	C&C France
Enseigne	C&C France
Activité(s) exercée(s)	Achat, vente, service apres-vente et location d'outils informatiques, formations, editions, developpements de logiciels micro-informatiques
Date de commencement d'activité	15/03/1996

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux
PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 1996B00610

Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Précédent exploitant	
Dénomination	OPREMA
Numéro unique d'identification	521 253 740
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	1-3 Esplanade des Quinconces Allées de Chartres 33000 Bordeaux
Nom commercial	C&C France
Enseigne	C&C France
Activité(s) exercée(s)	Achat vente service apres vente et location d'outils informatiques formations editions developpemnts de logiciels micro-informatiques
Date de commencement d'activité	01/06/1999
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	Centre Commercial Auchan 71 Rue des Fonderies 33380 Biganos
Nom commercial	C&C France
Enseigne	C&C France
Activité(s) exercée(s)	Achat, vente, service après vente et location d'outils informatiques - formation, édition, développement de logiciels micro-informatiques
Date de commencement d'activité	11/07/2013
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	2B Avenue Antoine Becquerel 33600 Pessac
Nom commercial	C&C France
Enseigne	C&C France
Activité(s) exercée(s)	Achat, vente, service après vente et location d'outils informatiques - formation, édition, développement de logiciels micro-informatiques
Date de commencement d'activité	15/02/2016
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	Centre Commercial Rives Arcins 33324 Bègles Cedex
Nom commercial	C&C France
Enseigne	C&C France
Activité(s) exercée(s)	Achat, vente, service après vente et location d'outils informatiques.
Date de commencement d'activité	02/08/2018
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux
PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 1996B00610

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Cannes
R.C.S. Nice
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Angoulême
R.C.S. La Rochelle
R.C.S. Saint-Brieuc
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Rennes
R.C.S. Tours
R.C.S. Blois
R.C.S. Orléans
R.C.S. Angers
R.C.S. Cherbourg
R.C.S. Lorient
R.C.S. Bayonne
R.C.S. Pau
R.C.S. Tarbes
R.C.S. Poitiers
R.C.S. Limoges

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 09/01/2013 Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination OPREMA Forme juridique SAS Siège social 22 Bld Carnot 87000 LIMOGES Rcs 521 253 740

TRIBUNAL DE COMMERCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GREFFE

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX - GIRONDE -

FIN DE L'EXTRAIT

Pièce n° 2
ABR & Associés

datalegal

Registre d'informations sur les entreprises

C&C

C&C FRANCE

Statut

1. Informations légales de l'entreprise

Raison sociale	C&C FRANCE
Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
Capital social	1 164 370 €
Date de création	15/03/1996
RCS	RCS BORDEAUX 404276776
N° SIREN	404276776
N° SIRET	40427677600048
Code APE	4741Z
Activité	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé

ICONCEPT
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.164.370 euros
Siège social : 29 avenue de Canteranne 33600 PESSAC,
404 276 776 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux décembre,

La soussignée :

La société C&C Consulting SpA, société de droit italien, domiciliée au *Viale Luigi Einaudi, 10, Bari, Italy (Bari n°05685740721)*, représentée par Monsieur Michele Gigli dûment habilité,

Associé unique de la Société ICONCEPT (ci-après **« la Société »**),

Etant précisé que le commissaire aux comptes, CBP audit a été convoqué, est absent et excusé.

A statué sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de dénomination sociale de la Société,
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoir.

PREMIERE DÉCISION – CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'associée unique décide de modifier à compter de ce jour la dénomination sociale de la Société et d'adopter la nouvelle dénomination suivante :

« C&C France »

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier les statuts de la Société. Le premier alinéa de l'article 2 « Dénomination » est supprimé et remplacé par le texte suivant :

« La société est dénommée : C&C France »

Le reste de l'article demeure inchangé.

M.G.

RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00610
Numéro SIREN : 404 276 776
Nom ou dénomination : C&C France

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2023 sous le numéro de dépôt 1878

TROSIEME DECISION – POUVOIR

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

****

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé l'associé unique.

Pour l'associé unique
Monsieur Michele Gigli

Michele Gigli

Certified by yousign

M.G.

C&C France
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.164.370 euros
Siège social : 29 avenue de Canteranne 33600 PESSAC
404 276 776 RCS BORDEAUX
(« la Société »)

STATUTS

Mis à jour à la suite aux décisions de l'associé unique du 22 Décembre 2022

Certifiés conformes

Le Président

Michele Gigli

✓ Certified by yousign

M.G.

TITRE I
Forme — Dénomination — Objet — Siège — Durée

ARTICLE 1 - FORME

La Société a été immatriculée sous forme de société à responsabilité limitée le 15 mars 1993 laquelle a été transformée en date du 29 décembre 2021 sous la forme d'une société par actions simplifiée, qui sera régie désormais par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions des articles L. 227-1 à L. 227-20 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts (les " **Statuts** ").

La Société fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés. En conséquence, si la Société ne comprend qu'un seul associé, les décisions devant être prises par la collectivité des associés seront de la compétence de l'associé unique, le terme "collectivité des associés ", chaque fois qu'il est utilisé aux présentes, désignant indifféremment l'associé unique ou les associés.

La Société ne peut procéder à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

ARTICLE 2— DENOMINATION

La Société est dénommée :

« C&C France »

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « S.A.S » et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3— OBJET

La Société a pour objet en France et dans tous les pays :

- L'achat, l'importation, la vente, la distribution, sous toutes ses formes, notamment la vente par correspondance de tous matériels informatiques ou électroniques à usage d'informatique, ainsi que toutes pièces détachées, fournitures, accessoires, logiciels ou plus généralement tous produits ayant un rapport direct ou indirect avec l'informatique,

- La construction et la vente de tous matériels ayant un lien direct ou indirect avec l'informatique,

- Toutes activités de service, de négociation commerciale de promotion, de diffusion, d'éducation, de formation, de recherches liées au marché de l'informatique,

- Plus généralement toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec l'informatique en

M.G.

général,

- Toutes prestations de services en France et à l'étranger, se rapportant directement ou indirectement aux activités décrites ci-dessus,

- La création, l'acquisition la location ou la prise à bail, l'installation ou l'exploitation de tout établissement, fonds de commerce, locaux, hangars, usines, ateliers se rapportant aux activités décrites ci-dessus,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, le dépôt de toutes marques, enseignes ou logos,

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association ou autrement et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé :

« 29 avenue de Canteranne 33600 PESSAC ».

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision du Président de la société, lequel est habilité à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs par décision collective ordinaire des associés ou par décision de l'associé unique.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

TITRE II
Apports - Capital Social – Actions

ARTICLE 6 — APPORTS

Les apports à la Société peuvent être effectués en nature ou en numéraire. La libération des apports en numéraire peut se faire soit par versement en espèces ou assimilés, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

- Lors de la constitution, apport en numéraire : 250 000,00 F
- Incorporation de réserves AGE du 23/02/1998 : 335 000,00 F

M.G.

- Incorporation de réserves AGE du 26/02/2001 : 480 930,13 F

Total des apports représentant le capital 1 065 930,16 F
Soit **162 500 E**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2008, le capital social a été augmenté d'une somme de deux cent vingt-cinq mille cent soixante (225 160) euros, par souscription en numéraire.

Aux termes d'une délibération de l'associé unique en date du 17 février 2012, le capital social a été augmenté d'une somme de 7 800 euros par apport effectué par Monsieur Jean-Yves BORIE de 12 000 actions de la SA OPREMA évalués à 100 000 euros.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 9 novembre 2012 a approuvé la fusion par voie d'absorption par la société de la société OPREMA société par actions simplifiée au capital de 24 000 euros dont le siège social est 22 boulevard Carnot 87000 LIMOGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIMOGES sous le numéro 521 253 740 dont elle détenait déjà toutes les parts. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la société. La valeur nette des biens apportés s'est élevée à 43 711 euros.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante (354 540) euros par incorporation de réserves.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de deux cent cinquante mille euros par incorporation de réserves.

Par décision de l'associé unique du 17 novembre 2022, le capital a été augmenté de la somme de cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix euros (164.370 €) par émission de 1.000 actions nouvelles avec une prime d'émission globale de trois millions trois cent trente-cinq mille six cent trente euros (3.335.630 €).

ARTICLE 7 - CAPITAL

Le capital social de la Société est fixé à un million cent soixante-quatre mille trois cent soixante-dix d'euros (1.164.370 €).

Il est divisé en 7.084 actions de 164,37 euros chacune, libérées et toutes de même catégorie.

ARTICLE 8— MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

8.1 Le capital peut être augmenté, réduit ou amorti, dans les conditions prévues par la loi, par décision de la collectivité des associés prise dans les conditions de l'article 19.2 des Statuts.

La collectivité des associés peut déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des Statuts.

M.G.

La collectivité des associés peut aussi autoriser le Président à réaliser la réduction et l'amortissement du capital.

Les titres de capital nouveaux sont émis soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.
Ils sont libérés soit par apport en numéraire, y compris par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par apport en nature, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Ils peuvent aussi être libérés consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital comprenant, le cas échéant, le versement des sommes correspondantes.

8.2 En cas d'augmentation de capital par voie d'émission d'actions à souscrire en numéraire, les associés ont, au prorata de leur participation dans le capital social, un droit de préférence à la souscription desdites actions dans les conditions légales. Toutefois, l'associé unique ou les associés peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription et la décision collective d'augmentation du capital peut supprimer ce droit en faveur de personnes dénommées dans le respect des conditions légales.

8.3 Les actions nouvelles en numéraire doivent obligatoirement être libérées lors de la souscription de la moitié du montant nominal (ou du pair) et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois, sur décision du Président, dans le délai de cinq (5) ans, à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

ARTICLE 9 - COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

L'associé unique ou les associés peuvent, dans le respect de la réglementation en vigueur, mettre à la disposition de la Société toutes sommes dont celle-ci peut avoir besoin sous forme d'avances en comptes courants.

Les conditions et modalités de ces avances sont déterminées d'un commun accord entre l'associé intéressé et le Président.

ARTICLE 10 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire unique. En cas de désaccord, ce mandataire peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les décisions collectives ordinaires ou extraordinaires des associés ou de l'associé unique sauf pour les décisions suivantes où il est réservé au nu-propriétaire :

M.G.

- changement de nationalité de la Société ;
- augmentation des engagements des associés ou de l'associé unique.

Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives des associés.

ARTICLE 11 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

11.1. Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

A chaque action est en outre attaché un droit au vote et le droit de participer aux consultations collectives ou aux assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les Statuts.

11.2. Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe, sauf disposition contraire des Statuts.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de la collectivité des associés.

11.3 Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

ARTICLE 12 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont obligatoirement nominatives.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires (i) sur des comptes individuels et (ii) sur des registres de mouvements, tenus à cet effet par la Société, dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessous.

Tout associé peut demander à la Société la délivrance d'une attestation d'inscription en compte. Les attestations d'inscription en compte sont valablement signées par le Président ou par toute personne ayant reçu délégation du Président à cet effet.

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

13.1 Conditions de transfert

M.G.

13.1.1 Transferts libres

Les transferts d'actions entre associés s'effectuent librement.

De même, les transferts d'actions (i) intervenant dans le cadre d'une succession ou liquidation de communauté de biens entre époux, ou (ii) réalisés (par voie de cession ou autrement, portant sur la pleine propriété ou uniquement sur la nue-propriété ou l'usufruit) au profit d'un conjoint, un ascendant ou un descendant, sont libres.

13.1.2 Transferts soumis à agrément

A l'exception des cas de transferts libres prévus à l'article 13.1.1 ci-dessus, tout transfert d'actions à un tiers, à quelque titre que ce soit, est soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues à l'article 19.2 des présents statuts (à la majorité simple des voix exprimées), l'associé cédant prenant part au vote.

Ce droit d'agrément est applicable uniquement en cas de pluralité d'associés.

Ce droit d'agrément s'appliquera à toute cession ou mutation ou transmission de quelconque nature que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, en ce compris entre vifs ou à cause de mort, qui a pour effet d'entraîner un changement définitif ou temporaire de la propriété ou de la nue-propriété ou de l'usufruit des actions, en ce compris par voie d'adjudication publique, en vertu d'une décision judiciaire.

Le cédant devra notifier son projet de cession au Président et, le cas échéant, au Directeur Général ainsi qu'à chacun des autres associés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou lettre remise en main propre; il devra indiquer l'identité du cessionnaire proposé (nom ou dénomination sociale, adresse ou siège social du cessionnaire proposé et nom des personnes qui détiennent le contrôle ultime du cessionnaire envisagé au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession et les principales conditions de la cession.

Dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification de la demande d'agrément, le Président et, le cas échéant, le ou les Directeurs Généraux seront tenus (i) d'organiser la consultation des associés sur le projet d'agrément dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents statuts et (ii) de notifier au cédant si les associés acceptent ou refusent la cession projetée.

Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.

A défaut de notification dans le délai de trente (30) jours prévu ci-dessus, l'agrément est réputé acquis au cessionnaire de bonne foi.

En cas d'agrément, le cédant dispose d'un délai de deux (2) mois pour réaliser la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément ; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc.

M.G.

En cas de refus d'agrément, et à moins que le cédant ne décide de renoncer au transfert envisagé, la Société est tenue, dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de notification du refus, de faire acquérir la totalité des actions dont le transfert est envisagé soit (i) par une ou plusieurs personnes, associées ou non de la Société, soit (ii) par la Société en vue d'une réduction de capital. En cas de proposition d'acquisition des actions du cédant par une ou plusieurs personnes, associées ou non de la Société, celle-ci doit notifier au cédant le nom des personnes se portant acquéreur, l'accord de ces dernières et le prix proposé.

Dans tous les cas d'achat ou de rachat des actions du cédant visés aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, le prix des actions est fixé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord sur le prix, le prix est déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, par un expert désigné soit par les parties, soit, à défaut d'accord entre elles, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés et sans recours possible. Les frais de cette expertise sont supportés, par moitié par le cédant et par moitié par les acquéreurs (ou, en cas de rachat, par la Société).

Toutes les cessions d'actions intervenues en violation des stipulations des présents statuts sont nulles.

13.2 – Modalités de transfert

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel ouvert au nom du ou des titulaires et sur le registre tenu à cet effet au siège social.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par un ordre de mouvement de compte à compte signé du cédant ou de son mandataire. Le mouvement est enregistré sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements de titres », ce registre peut être tenu sous forme électronique.

La transmission des actions, à titre gratuit ou à la suite de décès, s'opère également au moyen d'un ordre de mouvement de compte à compte mentionné sur le registre des mouvements de titres sur justification de la mutation dans les conditions légales.

TITRE III
Direction et contrôle de la Société

ARTICLE 14 - PRESIDENT

La Société est administrée et dirigée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non de la Société.

Lorsque le Président est une personne morale, la présidence est exercée par son représentant légal ou l'un de ses représentants dont les nom et qualité sont notifiés à la société dans les meilleurs délais.

M.G.

Le représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Président en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il dirige.

14.1. Désignation

Le Président est nommé ou renouvelé dans ses fonctions par la collectivité des associés dans les conditions visées à l'article 19.2 des Statuts, qui peut le révoquer à tout moment dans les mêmes conditions.

14.2. Durée des fonctions

La durée des fonctions du Président est précisée dans la décision ou l'acte qui procède à sa nomination. Elle peut être à durée indéterminée.

Les fonctions de Président prennent fin soit par le décès (ou, si le Président est une personne morale, sa dissolution), la démission, la révocation ad *nutum,* l'expiration de son mandat, la transformation ou la dissolution de la Société, soit par l'incapacité ou l'interdiction de gérer.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président d'exercer ses fonctions d'une durée supérieure à trois (3) mois, il est pourvu à son remplacement par décision collective des associés.

Le Président remplaçant est désigné pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La révocation *ad nutum* du Président peut être prononcé à tout moment par décision de la collectivité des associés prise dans les conditions visées à l'article 19.2 des Statuts.

La démission du Président peut intervenir sans délai à charge pour le Président de convoquer l'associé unique ou la collectivité des associés afin qu'il ou elle statue sur son remplacement.

14.3. Rémunération

Le Président peut recevoir une rémunération dont les modalités sont fixées par la décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. Elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

En outre, le Président est remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

14.4. Pouvoirs du Président

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les Statuts aux associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité et pendant une durée limitée, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

M.G.

Dans ses rapports avec les tiers, le Président engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que seule la publication des statuts suffise à constituer une preuve.

ARTICLE 15 - DIRECTEUR GENERAL

15.1 Désignation

La collectivité des associés peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux, personne physique ou morale associée ou non de la Société, dont il/elle déterminera les pouvoirs et la durée du mandat.

Lorsque le Directeur Général est une personne morale, la direction générale est exercée par son représentant légal ou l'un de ses représentants dont les nom et qualité sont notifiés à la société dans les meilleurs délais. En cas de changement de représentant, la personne morale Directeur Général doit procéder à la même notification.

Le représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était Président en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il dirige.

15.2 Durée des fonctions

La durée des fonctions du Directeur Général est précisée dans la décision ou l'acte qui procède à sa nomination. Elle peut être à durée indéterminée.

Les fonctions de Directeur Général prennent fin dans les mêmes conditions que le mandat de Président.

La cessation des fonctions du Président ne met pas fin à celles du Directeur Général.

15.3. Rémunération

Le Directeur Général peut recevoir une rémunération dont les modalités sont fixées par la décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. Elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

En outre, le Directeur Général est remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

15.4 Pouvoirs du Directeur Général

Conjointement avec le Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la Société. Le Directeur Général disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

Les décisions des associés limitant leurs pouvoirs sont inopposables aux tiers.

M.G.

ARTICLE 16 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions définies à l'article L. 227-10 du Code de commerce sont soumises aux formalités de contrôle prescrites par ledit article.

Le Commissaire aux comptes présente ou, s'il n'en a pas été désigné, le Président établit un rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé. L'associé unique ou les associés statuent sur ce rapport lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes. Le cas échéant, l'associé intéressé ne participe pas au vote.
Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant. Le registre des décisions peut être tenu et mention des conventions peut y être consignée sous forme électronique.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne donnent pas lieu à l'établissement de ce rapport. Cependant, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leur implication financière elles ne sont significatives pour aucune des parties, ces conventions doivent être communiquées au commissaire aux comptes, s'il en existe un. Tout associé a le droit d'en obtenir communication.

Les interdictions prévues à l'article L. 225-43 du Code de commerce s'appliquent, dans les conditions déterminées par cet article, au Président et aux autres dirigeants de la Société.

ARTICLE 17 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'associé unique ou la collectivité des associés peut ou, lorsque les conditions légales sont réunies, doivent, nommer un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléants le cas échéant, qui exercent leur mission de contrôle conformément à la Loi.

Le ou les commissaires aux comptes sont nommés pour une durée de six (6) exercices.

Les Commissaires aux comptes doivent être invités à participer à toutes les décisions collectives dans les mêmes conditions que les associés.

ARTICLE 18 - REPRESENTATION SOCIALE

Les délégués du comité d'entreprise (s'il en existe un) ou les représentants du comité social et économique à compter de sa constitution, exercent les droits prévus par l'article L. 2312-72 du Code du travail auprès du Président. A cette fin, celui-ci les réunira une fois par trimestre au moins, et notamment lors de l'arrêté des comptes annuels.

Le comité d'entreprise (s'il en existe un), ou le comité social et économique à compter de sa constitution, doit être informé des décisions collectives dans les mêmes conditions que les associés.

Les demandes d'inscription des projets de résolutions présentés par le comité d'entreprise (s'il en existe un), ou le comité social et économique à compter de sa constitution, doivent être adressées

M.G.

par tous moyens écrits par un représentant du comité au Président et accompagnées du texte des projets de résolutions. Elles doivent être reçues au siège social cinq jours au moins avant la date fixée pour la décision des associés. Le Président accuse réception de ces demandes dans les trois (3) jours de leur réception.

TITRE IV
Décisions Collectives

ARTICLE 19 - DECISIONS DES ASSOCIES

19.1 Compétence de l'associé unique ou de la collectivité des associés

Relèvent de la compétence de l'associé unique ou de la collectivité des associés :

- la nomination et la révocation du Président et le cas échéant du ou des Directeurs Généraux ;
- la fixation de la durée des fonctions et de la rémunération du Président et le cas échéant du ou des Directeurs Généraux ;
- la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes ;
- l'examen et l'approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats ;
- les modifications statutaires (à l'exception du transfert de siège social à tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe) ;
- les opérations d'augmentation, de réduction et d'amortissement du capital ;
- les opérations de fusions, scissions ou apports partiels d'actif ;
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme ;
- la dissolution et la liquidation de la Société ;
- la nomination d'un liquidateur après dissolution de la Société.

Toutes autres décisions relèvent de la compétence du Président (ainsi que, le cas échéant, du ou des Directeurs Généraux), sous réserve de ce qui est prévu par la loi ou les présents Statuts.

19.2 Majorité

M.G.

Chaque action donne droit à une voix.

À l'exception de celles nécessitant l'unanimité, toutes les décisions collectives seront prises à la majorité simple des voix des associés présents, réputés présents ou représentés.

L'unanimité des associés est requise pour les décisions relatives à l'adoption, à la suppression ou à la modification des clauses statutaires concernant :

- l'inaliénabilité des actions ;
- la nullité des cessions d'actions ;
- la cession "forcée" des actions d'un associé et la suspension des droits de vote de celui-ci ;
- l'exclusion d'un associé ;
- l'augmentation des engagements des associés ;

ainsi que dans tous les cas où la loi l'exige.

19.3 Forme des décisions

Au choix du Président, les décisions collectives des associés sont prises en Assemblée, réunie au besoin par visioconférence ou conférence par téléphone, ou par correspondance. Elles peuvent également s'exprimer dans un acte sous seing privé ou faire l'objet d'une consultation écrite.

19.4 Assemblée Générale

19.4.1 — Convocation

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président. Tout associé détenant au moins 5% du capital et des droits de vote de la Société peut également demander la réunion d'une Assemblée Générale.

Les associés, le commissaire aux comptes titulaire et le Président, s'il n'est pas l'auteur de la convocation, sont convoqués en assemblée par tous moyens (télécopie, e-mail ou tout autre moyen permettant d'établir la preuve de la convocation) cinq (5) jours au moins avant la date de la réunion. Lorsque tous les associés sont présents ou représentés, l'assemblée se réunit valablement sans délai.

La convocation comporte l'indication de l'ordre du jour, de l'heure et du lieu de la réunion. La convocation est accompagnée de tous les documents nécessaires à l'information des associés.

19.4.2 - Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

19.4.3 - Admission aux Assemblées – Pouvoirs

Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

M.G.

Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.

Chaque mandataire peut disposer d'un nombre illimité de mandats.

19.4.4 - Tenue de l'Assemblée – Bureau - Procès-verbaux

L'Assemblée est présidée par le Président. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Une feuille de présence est émargée par les associés présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

19.4.5 – Quorum

L'assemblée ne délibère valablement que si plus de la moitié des associés sont présents ou représentés.

19.5 Consultation écrite

En cas de consultation écrite, le Président adresse à chaque associé, par tous moyens, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des associés.

Les-associés disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception du projet-de résolutions pour émettre un vote par écrit, le vote étant, pour chaque résolution, formulé par les mots « oui » ou « non ».

La réponse est adressée à l'auteur de la consultation par lettre recommandée. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme ayant approuvé ces résolutions. Pendant le délai de réponse, tout associé peut exiger du Président toutes explications complémentaires.

19. 6 Acte sous seing privé

Les décisions collectives peuvent également résulter d'un acte sous seing privé par tous les associés. Dans ce cas, la décision de la collectivité des associés émanera de la signature par tous les associés d'un procès-verbal, aucune autre formalité ne sera requise.

19.7 Procès-verbaux

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président de séance et le Secrétaire et établies sur un registre spécial.

De même, le résultat de la consultation écrite et les décisions collectives prises par acte sous seing privé sont consignés dans un procès-verbal établi et signé par le Président, étant précisé qu'en cas de consentement unanime des associés exprimé dans un acte, celui-ci est signé par tous les associés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions collectives sont valablement certifiés par le

M.G.

Président, le ou les Directeurs Généraux (lorsqu'il en a été désigné) ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Le registre des décisions peut être tenu et les décisions et conventions consignées sous forme électronique. Dans ce cas, les décisions sont signées au moyen d'une signature électronique qui respecte au moins les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Les décisions sont datées de façon électronique par un moyen d'horodatage offrant toute garantie de preuve.

19.8 Information des associés et du commissaire aux comptes

Quel qu'en soit le mode, toute consultation des associés doit faire l'objet d'une information préalable comprenant tous documents et informations leur permettant de se prononcer en connaissance de cause sur la ou les résolutions proposées.

Cette information est communiquée en même temps que la convocation à la réunion.

Dans les cas de décisions collectives nécessitant l'intervention du commissaire aux comptes, ce dernier reçoit également de la société dans un délai raisonnable tout document et information lui permettant d'établir les rapports prévus par la loi.

19.9 Associé unique

Si la société ne comprend qu'un seul associé, toutes les dispositions statutaires faisant référence à une décision collective des associés, ainsi que celles visées au présent Titre, seront considérées comme sans objet.

Toutes les décisions correspondantes pourront valablement être adoptées par l'associé unique.

TITRE V
Exercice social - Comptes sociaux - Affection du résultat

ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze (12) mois, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année.

ARTICLE 21 - ETABLISSEMENT ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux lois et usages du commerce

À la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du

M.G.

passif. Il dresse également les comptes annuels conformément aux articles L. 123-12 et suivants du Code de commerce.

Il annexe au bilan un état des cautionnements, avals et garanties donnés par la Société et un état des sûretés consenties par elle.

Il établit un rapport de gestion contenant les indications fixées par la loi.

Le rapport de gestion inclut, le cas échéant, le rapport sur la gestion du groupe lorsque la Société doit établir et publier des comptes consolidés dans les conditions prévues par la loi.

Le cas échéant, le Président établit les documents comptables prévisionnels dans les conditions prévues par la loi.

Tous ces documents sont, le cas échéant, mis à la disposition du(es) commissaire(s) aux comptes dans les conditions légales et réglementaires.

ARTICLE 22 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

(i) 5% au moins pour constituer la réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais reprendra son cours, si pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ;

(ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi et des Statuts.

Le solde augmenté du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du Président, être, en ou en partie, réparti entre les actions) titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou être reporté à nouveau.

Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition pourront être distribuées en totalité ou en partie après prélèvement du dividende en priorité sur le bénéfice distribuable.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux associés lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital social.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par les associés, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

M.G.

TITRE VI
Dissolution – Liquidation

ARTICLE 23 – TRANSFORMATION - PROROGATION

La Société peut être transformée en société d'une autre forme, dans les conditions légales et réglementaires.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, le Président doit consulter les associés à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

ARTICLE 24 — DISSOLUTION - LIQUIDATION

Il est statué sur la dissolution anticipée de la société par décision de l'associé unique ou décision collective des associés.

Hormis les cas de fusion, de scission, et de transmission universelle du patrimoine de la société au profit de son associé unique, personne morale, la dissolution de la société entraîne sa liquidation.

La décision collective ou de l'associé unique règle le mode de liquidation, désigne le ou les liquidateurs et fixe leurs pouvoirs, conformément aux dispositions légales.

La liquidation de la Société est effectuée conformément aux dispositions légales. Les associés sont consultés en fin de liquidation pour statuer sur le compte définitif de liquidation, sur le quitus de la gestion du (des) liquidateur et la décharge de son (leur) mandats et pour constater la clôture de la liquidation.

Le *boni* de liquidation est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de leurs actions.

ARTICLE 25 - CONTESTATIONS

Toutes contestations susceptibles de surgir pendant la durée de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les associés, le Président et la Société, soit entre les associés eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

M.G.

TRANSACTION ADVISORY SERVICES

Prévisionnel d'activité et de trésorerie

Projet C&C

CP&A Corporate Finance

28 août 2026

CP&A Sud Ouest
5, cours d'Alsace et Lorraine
33000 Bordeaux - France
n° SIREN : 984 731 299
www.cpa-groupe.fr

pièce n° 3
ABR & Associés

SAS C&C FINANCIERE
A l'attention Michele GIGLI, Président
29 avenue de Canteranne
33600 Pessac

Projet C&C

Bordeaux, le 28 août 2026

Monsieur,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par C&C FINANCIERE (ci-après la « Direction »), nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes concernant les sociétés C&C FINANCIERE et C&C FRANCE (ci-après individuellement les « Société » ou collectivement le « Groupe » ou la « cible »), tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées ci-après sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la Direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la Direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur un caractère aléatoire des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Nous vous rappelons qu'en application du paragraphe 17 de nos conventions générales d'intervention, le présent Rapport ainsi que la Lettre de mission bénéficient de la protection donnée par la loi sur la propriété intellectuelle, en conséquence il ne peut être utilisé pour d'autres fins que celles prévues contractuellement et ne peut être communiqué à d'autres personnes que celles mentionnées ci-dessus sans l'accord écrit et préalable de CP&A Corporate Finance.

Nous vous remercions de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder à l'occasion de cette mission. Dans l'attente d'une prochaine collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathieu Ciron
Associé

Trésorerie prévisionnelle

Trésorerie prévisionnelle 3

Annexes 8

Prévisions d'exploitation et de trésorerie (1/2)

Redressement judiciaire

- Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour la modélisation du prévisionnel d'activité et de trésorerie :
  - ✓ **Modélisation**
    - Réalisation des prévisions d'activité et de trésorerie pour chacune des 2 sociétés (C&C Financière et C&C France) et en vision agrégée ;
    - Modélisation des prévisions d'activité et de trésorerie en mensuel de septembre 2026 à février 2027 (6 mois) ;
    - Considération de la fermeture de 12 magasins à partir du 1er octobre 2026 avec réduction des coûts associés : salaires, loyer, dépenses énergétiques, etc. ;
  - ✓ **Point de départ :**
    - Estimation des positions de trésorerie au 28.08.2026 et des retards de paiements identifiés.
  - ✓ **Encaissements :**
    - Chiffre d'affaires : Le CA a été décomposé comme suit :
      - B2C : encaissement comptant ;
      - B2B : Paiement à 30j ;
      - Education : Paiement à 30j ;
  - ✓ **Décaissements théoriques :**
    - Achats dans la marge : Paiement comptant ;
    - Charges externes (hors CB et loyer) – paiement comptant ;
    - Crédit-bail : Echéances mensuelles ;
    - Loyers : Échéances mensuelles ou trimestrielles en fonction des baux commerciaux ;
    - Salaires : les salaires sont payés fin de mois et les charges sociales sont payables en M+1 ;

Prévisions d'exploitation et de trésorerie (2/2)

Redressement judiciaire

✓ **Décaissements théoriques (suite) :**

- Impôts et taxes :
  - Taxes assises sur les salaires : paiement mensuel ;
  - ORGANIC : paiement en mai ;
  - CVAE – un acompte payé en juin et le reliquat en décembre ;
  - Eco-taxes : paiement à 30j ;
- Encaissement essentiellement des autres produits (éco participation) et décaissement à 30j des autres charges ;
- Encaissement des refacturations à CAD (filiale) avec encaissement comptant ;
- Absence de prise en compte de dépenses d'investissements (gel mis en place) ;
- Les coûts exceptionnels ont été pris en compte directement dans les OPEX (honoraires procédures, etc.) ;
- Absence de coûts additionnels liés à la fermeture des boutiques (autres que les indemnités de licenciement) ;
- Modélisation des charges d'intérêts et emprunts sur la base des échéanciers d'emprunts ;
- Absence d'impôt sur les sociétés (non applicable) et donc de paiement d'acompte.

✓ **Impact de l'ouverture de la procédure début septembre 2026 :**

- Gel des cotisations salariales et patronales d'août 2026 dues en septembre 2026 ;
- Gel de la TVA d'août due en septembre 2026.
- Considération de la prise en charge par les AGS des salaires d'août 2026 non payés fin août ;
- Considération de la prise en charge par les AGS des indemnités de licenciement d'octobre 2026 dans le cadre de la fermeture des magasins et de la réduction des effectifs

Prévisionnel d'activité 6 mois agrégé

Prévisionnel d'exploitation 6 mois - C&C Groupe (agrégé)

€000	Estimé sept-26 (1m)	Estimé oct-26 (1m)	Estimé nov-26 (1m)	Estimé déc-26 (1m)	Estimé janv-27 (1m)	Estimé févr-27 (1m)
Chiffre d'affaires	**4 914**	**4 080**	**4 552**	**4 072**	**4 157**	**3 843**
Taux de croissance						
Achats consommés	(4 080)	(3 305)	(3 687)	(3 298)	(3 326)	(3 074)
Marge brute	**834**	**775**	**865**	**774**	**831**	**769**
en % du CA	17%	19%	19%	19%	20%	20%
Achats et ch. ext. (hors intérim, CB, loyer)	(169)	(198)	(109)	(128)	(113)	(124)
Impôts & taxes	(69)	(69)	(69)	(76)	(69)	(69)
Ch. de personnel (yc intérim)	(715)	(2 207)	(422)	(423)	(428)	(444)
Pertes nettes s/ créances clients	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Autres produits / (charges) d'exploitation	154	154	154	190	34	54
EBITDAR	**33**	**(1 546)**	**418**	**335**	**254**	**184**
en % du CA	0,7%	(37,9)%	9,2%	8,2%	6,1%	4,8%
Crédit-bail	(5)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
Loyer	(109)	(232)	(53)	(72)	(222)	(53)
EBITDA	**(82)**	**(1 782)**	**361**	**260**	**29**	**127**
en % du CA	(1,7)%	(43,7)%	7,9%	6,4%	0,7%	3,3%

Source : Information du management et analyse CP&A

La contribution par entité est présentée en Annexe 1.

Principaux commentaires – vision de l'exploitation 6 mois

- Un cycle d'exploitation fortement impacté par les capacités d'approvisionnement avec une reprise de l'activité à partir de septembre compte tenu de la commercialisation des nouveaux produits Apple mais avec des niveaux limités de part la capacité d'approvisionnement et de la fermeture des 12 magasins à partir d'octobre 2026 (avec réduction des coûts associés :loyer, dépenses énergétiques, etc.) et des salaires.
- Les effectifs qui devraient ainsi passer de 211 personnes au 31.08.2026 à 121 personnes au 30.11.2026 en incluant notamment les 80 licenciements du mois d'octobre qui donneront lieu à (768)k€ d'indemnités de licenciement.

Trésorerie prévisionnelle 6 mois agrégée

Trésorerie fin de mois C&C groupe (agrégée)

€000	Estimé sept-26 (1m)	Estimé oct-26 (1m)	Estimé nov-26 (1m)	Estimé déc-26 (1m)	Estimé janv-27 (1m)	Estimé févr-27 (1m)
Encaissements	***5 771***	***4 987***	***5 390***	***4 959***	***4 976***	***4 659***
Chiffre d'affaires	5 771	4 987	5 390	4 959	4 976	4 659
Décaissements d'exploitation	***(5 497)***	***(4 854)***	***(5 090)***	***(4 542)***	***(4 755)***	***(4 328)***
Achats consommés	(4 831)	(3 938)	(4 489)	(3 972)	(3 916)	(3 665)
Achats et ch. ext. (hors intérim, CB, loyer)	(195)	(233)	(125)	(147)	(131)	(144)
Impôts & taxes	(67)	(67)	(67)	(119)	(67)	(67)
Ch. de personnel	(430)	(520)	(520)	(417)	(429)	(422)
Autres produits / (charges) de personnel	(25)	(9)	(6)	(6)	(6)	(23)
Intérimaires	-	-	-	-	-	(6)
Autres produits / (charges) d'exploitation	185	185	185	206	55	65
Crédit-bail	(6)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
Loyer	(128)	(268)	(64)	(83)	(256)	(63)
Autres décaissements	***(124)***	***(2)***	***(133)***	***(112)***	***(2)***	***(2)***
Résultat financier (charges d'intérêts)	(124)	(2)	(133)	(124)	(2)	(2)
Résultat exceptionnel	-	-	-	12	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie opérationnelle	***150***	***131***	***166***	***305***	***219***	***329***
TVA à décaisser	-	(199)	(150)	(215)	(280)	(203)
CAPEX	-	-	-	-	-	-
Coûts de fermeture et exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Apurement retard fournisseurs	-	-	-	-	-	-
Emprunts	(41)	(24)	(24)	(36)	(24)	(24)
Trésorerie ouverture	117	226	135	127	182	98
Flux de trésorerie	109	(91)	(7)	55	(85)	102
Trésorerie clôture	**226**	**135**	**127**	**182**	**98**	**199**

Passifs

€000	2026-9	2026-10	2026-11	2026-12	2027-1	2027-2
Montants à l'ouverture	(7 524)	(7 886)	(9 568)	(9 568)	(9 568)	(9 568)
TVA M-1 exigible en M	(93)	-	-	-	-	-
Salaire net à payer des salariés licenciés (paiement AGS)	-	(1 681)	-	-	-	-
Charges sociales salariales	(115)	-	-	-	-	-
Charges patronales	(154)	-	-	-	-	-
Total des Passifs à la clôture	**(7 886)**	**(9 568)**	**(9 568)**	**(9 568)**	**(9 568)**	**(9 568)**

Source : Informations du management et analyse CP&A

La contribution par entité est présentée en Annexe 2.

Annexes

Trésorerie prévisionnelle 3

Annexes 8

Annexe 1

Prévisionnel d'activité 6 mois par société

Prévisionnel d'exploitation 6 mois - C&C France

€000	Estimé sept-26 (1m)	Estimé oct-26 (1m)	Estimé nov-26 (1m)	Estimé déc-26 (1m)	Estimé janv-27 (1m)	Estimé févr-27 (1m)
Chiffre d'affaires	**4 914**	**4 080**	**4 552**	**4 072**	**4 157**	**3 843**
Taux de croissance						
Achats consommés	(4 080)	(3 305)	(3 687)	(3 298)	(3 326)	(3 074)
Marge brute	**834**	**775**	**865**	**774**	**831**	**769**
en % du CA	17%	19%	19%	19%	20%	20%
Achats et ch. ext. (hors intérim, CB, loyer)	(131)	(192)	(102)	(112)	(107)	(118)
Impôts & taxes	(69)	(69)	(69)	(73)	(69)	(69)
Ch. de personnel (yc intérim)	(715)	(2 207)	(422)	(423)	(428)	(444)
Pertes nettes s/ créances clients	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Autres produits / (charges) d'exploitation	154	154	154	112	34	54
EBITDAR	**71**	**(1 539)**	**424**	**277**	**261**	**190**
en % du CA	1,5%	(37,7)%	9,3%	6,8%	6,3%	4,9%
Crédit-bail	(5)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
Loyer	(109)	(232)	(53)	(72)	(222)	(53)
EBITDA	**(43)**	**(1 775)**	**367**	**202**	**35**	**134**
en % du CA	(0,9)%	(43,5)%	8,1%	5,0%	0,8%	3,5%

Source : Information du management et analyse CP&A

Prévisionnel d'exploitation 6 mois - C&C Financière

€000	Estimé sept-26 (1m)	Estimé oct-26 (1m)	Estimé nov-26 (1m)	Estimé déc-26 (1m)	Estimé janv-27 (1m)	Estimé févr-27 (1m)
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	-
Taux de croissance						
Achats consommés	-	-	-	-	-	-
Marge brute	-	-	-	-	-	-
en % du CA	na	na	na	na	na	na
Achats et ch. ext. (hors intérim, CB, loyer)	(38)	(7)	(7)	(16)	(6)	(6)
Impôts & taxes	-	-	-	(4)	-	-
Ch. de personnel (yc intérim)	-	-	-	-	-	-
Pertes nettes s/ créances clients	-	-	-	-	-	-
Autres produits / (charges) d'exploitation	-	-	-	78	-	-
EBITDAR	**(38)**	**(7)**	**(7)**	**58**	**(6)**	**(6)**
en % du CA	na	na	na	na	na	na
Crédit-bail	-	-	-	-	-	-
Loyer	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
EBITDA	**(38)**	**(7)**	**(7)**	**58**	**(7)**	**(7)**
en % du CA	na	na	na	na	na	na

Source : Information du management et analyse CP&A

Annexe 2.1

Trésorerie prévisionnelle 6 mois par société

Trésorerie fin de mois C&C France

€000	Estimé sept-26 (1m)	Estimé oct-26 (1m)	Estimé nov-26 (1m)	Estimé déc-26 (1m)	Estimé janv-27 (1m)	Estimé févr-27 (1m)
Encaissements	***5 771***	***4 987***	***5 390***	***4 959***	***4 976***	***4 659***
Chiffre d'affaires	5 771	4 987	5 390	4 959	4 976	4 659
Décaissements d'exploitation	***(5 450)***	***(4 846)***	***(5 082)***	***(4 564)***	***(4 775)***	***(4 316)***
Achats consommés	(4 831)	(3 938)	(4 489)	(3 972)	(3 916)	(3 665)
Achats et ch. ext. (hors intérim, CB, loyer)	(149)	(225)	(117)	(129)	(123)	(136)
Impôts & taxes	(67)	(67)	(67)	(115)	(67)	(67)
Ch. de personnel	(430)	(520)	(520)	(417)	(418)	(418)
Autres produits / (charges) de personnel	(25)	(9)	(6)	(6)	(6)	(23)
Intérimaires	-	-	-	-	-	(6)
Autres produits / (charges) d'exploitation	185	185	185	161	15	65
Crédit-bail	(6)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
Loyer	(127)	(268)	(63)	(83)	(256)	(63)
Autres décaissements	***(3)***	***(2)***	***(133)***	***10***	***(2)***	***(2)***
Résultat financier (charges d'intérêts)	(3)	(2)	(133)	(2)	(2)	(2)
Résultat exceptionnel	-	-	-	12	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie opérationnelle	***318***	***139***	***174***	***404***	***199***	***341***
TVA à décaisser	-	(199)	(150)	(215)	(182)	(160)
CAPEX	-	-	-	-	-	-
Coûts de fermeture et exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Apurement retard fournisseurs						
Emprunts	(30)	(24)	(24)	(24)	(24)	(24)
Trésorerie ouverture	64	352	269	270	435	428
Flux de trésorerie	288	(83)	1	165	(7)	157
Trésorerie clôture	**352**	**269**	**270**	**435**	**428**	**585**

Passifs

€000	2026-9	2026-10	2026-11	2026-12	2027-1	2027-2
Montants à l'ouverture	(5 399)	(5 762)	(7 443)	(7 443)	(7 443)	(7 443)
TVA M-1 exigible en M	(93)	-	-	-	-	-
Salaire net à payer des salariés licenciés (paiement AGS)	-	(1 681)	-	-	-	-
Charges sociales salariales	(115)	-	-	-	-	-
Charges patronales	(154)	-	-	-	-	-
Total des Passifs à la clôture	**(5 762)**	**(7 443)**	**(7 443)**	**(7 443)**	**(7 443)**	**(7 443)**

Source : Informations du management et analyse CP&A

Annexe 2.2

Trésorerie prévisionnelle 6 mois par société

Trésorerie fin de mois C&C Financière

€000	Estimé sept-26 (1m)	Estimé oct-26 (1m)	Estimé nov-26 (1m)	Estimé déc-26 (1m)	Estimé janv-27 (1m)	Estimé févr-27 (1m)
Encaissements	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	-
Décaissements d'exploitation	***(46)***	***(8)***	***(8)***	***23***	***32***	***(8)***
Achats consommés	-	-	-	-	-	-
Achats et ch. ext. (hors intérim, CB, loyer)	(46)	(8)	(8)	(18)	(8)	(8)
Impôts & taxes	-	-	-	(4)	-	-
Ch. de personnel	-	-	-	-	-	-
Autres produits / (charges) de personnel	-	-	-	-	-	-
Intérimaires	-	-	-	-	-	-
Autres produits / (charges) d'exploitation	-	-	-	45	40	-
Crédit-bail	-	-	-	-	-	-
Loyer	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Autres décaissements	***(121)***	-	-	***(121)***	-	-
Résultat financier (charges d'intérêts)	(121)	-	-	(121)	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie opérationnelle	***(168)***	***(8)***	***(8)***	***(99)***	***32***	***(8)***
TVA à décaisser	-	-	-	-	-	-
CAPEX	-	-	-	-	-	-
Coûts de fermeture et exceptionnels	-	-	-	-	-	-
Apurement retard fournisseurs	-	-	-	-	-	-
Emprunts	(12)	-	-	(12)	-	-
Trésorerie ouverture	8	(171)	(179)	(187)	(298)	(266)
Flux de trésorerie	(180)	(8)	(8)	(111)	32	(8)
Trésorerie clôture	**(171)**	**(179)**	**(187)**	**(298)**	**(266)**	**(274)**

Passifs

€000	2026-9	2026-10	2026-11	2026-12	2027-1	2027-2
Montants à l'ouverture	(2 125)	(2 125)	(2 125)	(2 125)	(2 125)	(2 125)
TVA M-1 exigible en M	-	-	-	-	-	-
Salaire net à payer des salariés licenciés (paiement AGS)	-	-	-	-	-	-
Charges sociales salariales	-	-	-	-	-	-
Charges patronales	-	-	-	-	-	-
Total des Passifs à la clôture	**(2 125)**	**(2 125)**	**(2 125)**	**(2 125)**	**(2 125)**	**(2 125)**

Source : Informations du management et analyse CP&A

Annexe 3

Glossaire

AACE	Autres Achats et Charges Externes
Amort.	Amortissement
Atterr.	Atterrissage
B to B	Business to Business
B to C	Business to Consumer
BFR	Besoin en Fonds de Roulement [1]
BP	Business Plan
c.	Circa
CA	Chiffre d'Affaires
CAC	Commissaire Aux Comptes
CAPEX	CAPital EXpenditure (investissement)
CRD	Capital Restant Dû (d'un emprunt)
DAF	Directeur Administratif et Financier
DFN	Trésorerie / (Dette Financière) Nette
DG	Directeur Général
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DSI	Directeur des Systèmes d'Information
EBIT	Earnings Before Interest and Tax
EBITDA	Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortisation [1]
EBITDAR	Earnings Before Interest, Tax, Depreciation, Amortisation and Rent [1]
ETP	Equivalent Temps Plein
EUR	Euro
IS	Impôt sur les Sociétés
k€	Millier d'euros
LBO	Leverage Buy Out
m€	Million d'euros
na	Non Applicable
nc	Non Communiqué
ns	Non Significatif
PGE	Prêt Garanti par l'Etat
RFA	Remise de Fin d'Année
RH	Ressources Humaines
RRR	Rabais, Remises, Ristournes
S/T	Sous Total
SAV	Service Après Vente
TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
Var.	Variation
VB	Valeur Brute

[1] Les dépréciations d'actifs circulants et leurs variations inscrites au compte de résultat sont incluses respectivement dans le BFR et dans l'EBITDA

CP&A

CORPORATE FINANCE

www.cpa-groupe.fr

Contacts :

Mathieu Ciron
+33 (0)6 51 15 00 72
mciron@cpa-groupe.fr

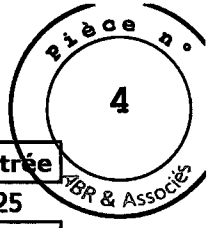

NOM	PRENOM	Fonction	Fonction C&C	Date d'entrée
ABDALLAH	Stéphane	Technicien de maintenance informatique B2B	B2B Technical Specialist	17/3/2025
AKBACHE	Mariam	Comptable	Administration Specialist	5/9/2024
ALBA	Robin	Technicien de maintenance informatique très qualifié	B2B Technical	1/9/2015
ALDEBERT	Arnaud	Retail Manager	Retail Manager	10/9/2009
ALLARY	Stéphane	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Solution Engeneer	10/4/2007
ALOUANI	Elise	Responsable service comptable	Administration Manager	27/3/2017
AMROUCHE	Karyl	Vendeur Boutique	Apple Specialist	10/06/2024
ANDRES	Thierry	Responsable service Marketing	Marketing & Communication Specialist	25/10/1996
ANIOTSBÉHÈRE	Aude	Comptable	Administration Specialist	1/10/2008
ARFAOUI	Issam Eddine	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Technical Specialist	12/11/2019
ARONDEL	Thierry	Technico-commercial	Technical Specialist	08/06/2001
ASTRUC	Martin	Technicien de maintenance informatique b2b	Technical Specialist B2B	3/11/2025
AUBISSE	Romain	Responsable de Rayon	Apple Expert	6/10/2015
AUDAR	Nicolas	Responsable Agence	Store manager	5/7/2021
AZIRAR	Alexane	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Technical Specialist	9/12/2019
BACCAERT	Vincent	Directeur Technique	B2B Technician	1/4/2000
BARBIN	Marine	Gestionnaire de Paie et Assistante RH	HR Specialist	2/9/2024
BASILE	Christophe	Responsable service Achat	Supply and Logistic Manager	29/9/2014
BASTIAO	Alexandre	Technicien logistique et maintenance informatique très qualifié	Technical Specialist	1/4/2019
BECHIER	Damien	Vendeur boutique	Apple Specialist	22/07/2022
BEN-DAHAN	John	Vendeur Junior	Apple specialist	18/02/2025
BENBOUBKER	**Janna**	**Specialist Marketing Digital**	**Specialist Marketing Digital**	**12/01/2026**
BERGEON	Romain	Vendeur Resp. Adjoint boutique	Assistant Store Manager	2/5/2022
BEZANCON	Alexandre	Responsable de Rayon	B2B Specialist	9/4/2018
BLANQUI	Isabelle	Secrétaire commerciale	Commercial Assistant	6/6/2001
BOTTINEAU	Jocelyne	Coordinatrice Technique	B2B Technical Coordinator	26/9/2001
BOUDET	Stéphane	Directeur technique et achats	Supply and Logistic Manager	09/11/1992
BOUDON	Pauline	COMMERCIAL très qualifié	Education Sales Specialist	1/10/2009
BOURNY-ARBEY	Nicolas	vendeur	Apple Specialist	25/8/2025

BOURROUSSE	Yann	Commercial qualifié	B2B Specialist	24/7/2017
BREINLINGER	Godefroy	Technicien SAV	Technical Specialist	26/6/2017
BREVET	Hugo	Assistant Manager	Manager Assistant	03/01/2022
BRIAND	Olivier	Technicien	B2B Technician	29/1/2007
BUISSON	Enzo	Vendeur	Apple Specialist	11/9/2023
BURCKHARDSME	Didier	Responsable Technique	Service Manager	20/9/1999
BUZAGLO	Danielle	Responsable Opérationnelle	Store manager	01/12/1986
CABANNE	Dylan	Responsable technique	Service Manager	1/6/2023
ÇALDUMBIDE	Eric	Responsable Agence	Store Manager	1/9/2021
ÇALDUMBIDE	Gaelle	Assistante administrative et commerciale	Store Administration Specialist	1/11/2021
CARILLO	Axel	Vendeur	Apple Specialist	17/07/2025
CASTRO	Flavien	Vendeur boutique	Apple Specialist	7/3/2022
CAUCHON	Jérémy	Chargé de missions	Retail operations Specialist	14/12/2015
CAZABAT	Samuel	Vendeur	Apple Specialist	22/9/2025
CHABANAIS	Pierrick	Vendeur	Apple Specialist	16/8/2024
CHAMBION	Régis	Vendeur très qualifié	Apple Expert	23/11/2023
CHARTIN	Constant	Vendeur qualifié	(	5/9/2022
CHASSERIEAU	Mathieu	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	30/7/2019
CHAUVEAU	Olivier	Technicien très qualifié	Technical Specialist	04/05/1998
COATANHAY	Lounys	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	01/09/2023
COCHET GIRARI	Corinne	Assistante de Direction	Store Administration Specialist	10/10/2005
COLIN-COCHIN	Maxime	Vendeur boutique	Apple Specialist	12/12/2023
CONSTANTIN	Catherine	Comptable confirmé	Administration Specialist	01/07/2023
CORREIA	Gabriel	Responsable du reconditionnement	Service Manager	5/12/2014
COUDRET	Antoine	Responsable d'agence	Store Manager	19/11/2018
COURCOUL	Antoine	Vendeur	Apple Specialist	01/07/2025
COURRÈGELONG	Enzo	Vendeur	Apple Specialist	06/02/2024
COUTANT	Sebastien	Responsable Technique	Service Manager	19/10/1998
COUTY	Stève	Vendeur boutique	Apple Specialist	8/11/2011
COVES	Florent	Responsable Agence	Store Manager	2/11/2018

DA ROCHA ESPI	Joanne	Vendeuse	Apple Specialist	16/6/2025
DA SILVA	Jade	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	13/5/2024
DALOYAU	Vlentin	Vendeur qualifié	Apple Specialist	2/9/2024
DAT	Benjamin	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Education Solution Specialist	29/3/2016
DE FRAGUIER	Julien	Directeur SAV boutiques	Service Manager	14/9/2015
DE SOUSA PITEI	Rafael	Responsable Agence	Store Manager	2/8/2021
DEDIEU	Colette	Vendeur très qualifié	Apple Specialist	4/1/2024
DEJOUR/LAANAY	Marine	Commercial	B2B Specialist	26/05/2017
DELALET	Cassandre	Vendeur	Apple Specialist	01/07/2025
DELANGHE	Corentin	Vendeur Resp. Adjoint boutique	Assistant Store Manager	3/4/2023
DERANCY	Sébastien	Formateur spécialiste Educ	Education Creative	17/5/2021
DEYRIS	Antoine	Vendeur	Apple Specialist	5/2/2024
DI MEO	**Clara**	**Apprentie**	**Apple specialist**	**01/09/2023**
DORANGEON	Maxence	Technicien Vendeur informatique	Technical Specialist	8/11/2024
DOS SANTOS	Marc	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	3/2/2025
DUBOIS	Sebastien	Assistant Retail Manager	Assistant Retail Manager	16/9/2013
DUCHESNE	Mélissa	Manager Boutique	Store manager	26/11/2019
DUCLOS	Florent	Responsable Point de vente	Store Manager	19/11/2019
DUPRAT	Alexandre	Vendeur	Apple Specialist	14/10/2024
DUQUESNE	Maxime	Vendeur qualifié	Apple Specialist	29/9/2022
DUTTO	Jerome	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	10/5/2021
EN NASSEF	Marine	Assistante administrative et Commerciale	Education Administration Specialist	1/2/2023
ESTORGUES-MIT	Kateline	Assistante administrative et commerciale	Store Administration Specialist	7/9/2015
FARTHOUAT	Quentin	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	15/7/2020
FEDOU	Loane	Vendeur	Apple Specialist	1/8/2025
FERER	Denis	Responsable Technique	Service Manager	8/3/1999
FERRI	Jean Benoit	Responsable formation architecture - France	Architect Training Manager	22/8/2012
FERRIERE	Chloé	Vendeur Resp. Adjoint boutique	Assistant Store Manager	16/8/2018
FLAVENOT	Alice	Assistante Manager	Apple Genius	06/04/2011
FLEURY	Eva	vendeur	Apple Specialist	04/11/2024

FOURCADE	Guillaume	Vendeur Pro	Apple Specialist	01/02/2016
FRANCISCO	Mélanie	Assistante administrative et commerciale	Store Administration Specialist	6/4/2021
GADALDI	Eric	Vendeur boutique Génius	Apple Genius	23/12/2019
GAERTNER	Julien	Commercial	Education Sales Specialist	10/2/2025
GALIANA	Frédéric	Technicien de maintenance informatique qualifié (Technicien Hard & Soft)	Technical Specialist	01/04/2011
GANET	Alexandre	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	1/6/2021
GARNIER	Nicolas	Chargé de marketing et communication	Marketing & Communication Specialist/Buyer	9/1/2006
GONCALVES	Dorian	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	1/12/2023
GRENET	**Hadrien**	**Responsable Point de vente**	**Store manager**	**1/3/2020**
GROSJEAN	Yann	Vendeur Boutique	Apple Specialist	30/10/2018
GRYNBERG	Emmanuel	Manager Boutique	Store manager	25/10/2010
GUILLOTON	Théo	Vendeur boutique	Apple Specialist	16/10/2023
GUIRASSY	Adrien	Responsable de Rayon	Apple Expert	1/8/2015
GUYOMARD	Jérôme	Technicien de support	Technical Specialist	25/9/2023
HAISCH	Cyril	Responsable Agence	Store Manager	17/2/2016
HELVERT	**Gervais**	**Manager Equipe Education**	**Education Business Manager**	**13/2/2016**
HENAUX	Maxence	Technicien SAV	Technical Specialist	5/12/2022
HERRY	Sylian	Business developper	B2B Specialist	22/2/2021
HILL	Mathew	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	08/07/2025
HREGLICH	Mathis	Vendeur qualifié	Apple Expert	1/2/2022
IYAVOO	Matiss	Vendeur	Apple Specialist	10/11/2025
IZARN	Gaetan	Responsable d'agence	Store Manager	14/9/2015
JACQUET	Nathalie	Technico-commercial	B2B Specialist	2/10/2023
JANIN	Elodie	Vendeur	Apple Specialist	01/07/2025
JANOWSKI	Emrys	Vendeur qualifié	Apple Expert	1/9/2020
JOHAN	Erwan	Vendeur	Apple Specialist	14/02/2022
JULIEN	Léa	Acheteur	Buyer	1/7/2009
JUSZCZYK	Wladek	Responsable Point de vente	Store manager	16/8/2011
KERROS	Pauline	Vendeur Boutique	Apple Specialist	18/08/2014
KOLAKOWSKI	Marcel	Vendeur	Apple Specialist	3/11/2025

LACLAU	Catherine	Responsable Point de vente	Store Manager	2/12/2014
LACORRE GOUR	Margaux	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	24/2/2021
LAFARGUE	Ludovic	Vendeur boutique	Apple Specialist	07/10/2025
LANNEGRAND	Aurore	Technicien de maintenance très qualifié	Technical Specialist	1/7/2019
LANOY	Pierre	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	06/01/2025
LARRAZET	Julien	Vendeur très qualifié	Apple Expert	15/2/2017
LATOUR	Stéphane	Vendeur très qualifié	B2B Specialist	2/12/2019
LATRILLE	Victor	Vendeur qualifié	Apple Specialist	9/9/2024
LE FESSANT	Hugo	Technicien qualifié	Technical Specialist	05/09/2016
LE MAILLOT	Samuel	Responsable technique et développement	Technical team Manager	18/03/2002
LE SAINT	Fiona	Coordinatrice Marketing	Marketing & communication Specialist	14/12/2022
LEBLANC	Benjamin	Technicien SAV	Technical Specialist	1/12/2020
LEFEVRE	Esther	Responsable Agence	Store Manager	25/11/2008
LEGER	Thomas	Technicien très qualifié	Technical Specialist	09/01/2017
LEREBOURS	Stéphane	Responsable Technique	Technical Specialist	16/8/2017
LEROUX	Ludovic	Vendeur boutique	Apple Specialist	01/06/2018
LESVIGNES	Véronique	Responsable Administratif Groupe	Administration Specialist	10/12/1999
LOLÉRON	Tristan	Technicien	B2B Specialist	16/01/2012
LONGERE	Sarah	Assistante administrative	Administration Specialist	08/01/2024
LOPEZ	Florian	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Technical Specialist	1/9/2015
LUCAS	Olivier	Vendeur très qualifié	Apple Expert	17/8/2009
MACHADO	Maxime	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	2/7/2021
MAINGOUTAUD	Jade	Responsable Agence	Store Manager	19/10/2013
MAIO DA SILVA	Fabio	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Technical Specialist	18/1/2021
MANGIN	Patrick	Technicien commercial	B2B Technician	6/7/2000
MARIN-TOUCHA	Gaylord	Responsable Agence	Store Manager	1/10/2018
MARTIAL	Sirine	Gestionnaire Ressources Humaines et Juridique	HR Specialist	03/02/2025
MARTIN	Cerdane	Vendeur	Apple Specialist	2/12/2024
MENU	Théo	Assistant SAV	Technical Specialist	9/5/2023
MERCIER	Flavien	Vendeur	Apple Specialist	1/9/2025

MEUNIER	BERTRAND	Technicien SAV	Technical Specialist	11/3/2013
MEYNARD	Mickael	Responsable Agence	Store Manager	8/1/2018
MIGNARD ORHA	Alan	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	14/8/2023
MINNEGHEER	Manon	Vendeuse	Apple Specialist	18/8/2025
MONTANT	Laurent	Technicien de maintenance informatique très qualifié	B2B Technical	28/9/1998
MONTÉ	Lionel	Responsable Qualité	Apple Genius	5/11/2007
MOREAU	Stéphane	Vendeur qualifié	Apple Expert	2/4/2013
MORICET	Brice	Vendeur boutique Génius	Apple Genius	1/6/2018
MOTEAU	JULIEN	Responsable Point de vente	Store Manager	3/7/2017
MOUHIB	Zineb	Assistant du service technique	Administration Specialist	11/03/2026
MOURREJEAU	Mathieu	Vendeur	Apple Specialist	20/7/2023
MUNIER	Thomas	Vendeur boutique spécialiste Apple	Apple Specialist	25/11/2024
MURONI	Sergio	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	04/02/2013
NAIL	Florestan	Vendeur	Apple Specialist	05/03/2024
NICOL	Yoann	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Technical Specialist	26/10/2019
ORVOEN	Laurent	Responsable Technique	Service Manager	24/3/2003
PARDON	Baptiste	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	16/9/2025
PARIS	Benjamin	Assistant Administratif B2B - Logistique	Assistant Administratif B2B / Logistique	10/02/2020
PEEREN	Jérôme	Magasinier	Logistic specialist	18/07/2022
PEROT	Jordan	Technicien	Service Coordinator	20/3/2017
PETIT	Amandine	vendeur	Apple Specialist	13/11/2023
PITTALUGA	Maxime	Technicien de maintenance informatique très qualifié	Technical Team Manager	4/4/2017
PLET	Aurélie	Gestionnaire Ressources Humaines	HR Specialist	23/8/2021
POLLAUD-DULIAND	Thomas	COMMERCIAL très qualifié	B2B Specialist	3/10/2017
PORTRON	Maxime	Responsable de rayon adjoint et référent merchandising	Apple Expert	21/6/2018
PRADO HERVE	FLORIAN	Technicien	Technical Specialist	07/05/2024
PROVOOST	Baptiste	Aera Manager	Store manager	25/04/2015
QUENTIN	Thomas	Responsable Point de vente	Store manager	21/11/2011
RACHENNE	Maxence	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	07/10/2025
RAMOS	Fabio	Technicien de maintenance informatique	Technical Specialist	18/11/2024

RAYNAL	Sébastien	Responsable de Rayon	Apple Expert	6/11/2017
RENAUD	Sylvain	Commercial	B2B Specialist	01/11/2011
RENON	Axelle	Assistante adm service achat Educ	Education Amnistration Specialist	1/10/2018
RESTREPO	Jhon	Vendeur Resp. Adjoint boutique	Assistant Store Manager	16/8/2017
RICHARD	Valentin	Technicien SAV	Technical Specialist	6/2/2023
RIERA	Christophe	Responsable Technique	Service Manager	1/7/2014
ROH HERNANDEZ-BEIRO	Sofia	Spécialiste de l'administration des ventes	Buyer	1/9/2016
ROQUES	**Thomas**	**Apprenti commercial**	**Apple Specialist**	**7/10/2024**
ROSTANG	Samuel	Technicien de maintenance informatique trés qualifié	Technical Specialist	31/7/2017
SADI	Simon	Vendeur qualifié	Apple Expert	9/8/2021
SAPIS	Christophe	Responsable Technique	Service Manager	7/2/2000
SARDA	Jean Louis	Chargé de missions stratégiques	Businness Development Specialist	1/10/2008
SEDILLE	**Fabrice**	**Directeur Technico-commecial et Informatique**	**STORE MANAGER**	**01/04/2005**
SEGURA	Gaelle	Gestionnaire paie & RH	HR Specialist	21/8/2023
SEILLIER	Romane	Vendeur	Apple Specialist	25/8/2025
SEITÉ	Maxime	Vendeur qualifié	Apple Specialist	1/7/2021
SIRABELLA	Pauline	Assistante Administration des Ventes	Administration Specialist	9/10/2023
STRADINA	**Kristine**	**Vendeuse**	**Apple Specialist**	**12/8/2024**
TERRYN	Sebastien	Responsable Technique	Service Manager	18/2/2008
THIERRY	Matthieu	Technicien	Technical Specialist	4/6/2018
THOMAS	Enzo	Vendeur	Apple Specialist	1/12/2025
TOURNAUD	Christophe	Directeur B2B	Head of B2B	1/8/1997
TUTZO	**Aurore**	**Vendeur**	**Apple specialist**	**03/11/2025**
VALLINOT	Laura	Responsable Administrative	Store Administration Specialist	25/4/2016
VAN POUCKE	Arthur	Technicien de maintenance informatique qualifié	Technical Specialist	20/9/2022
VERARDO	Jessica	Gestionnaire recouvrement et comptabilité clients	HR Specialist	13/1/2014
VOLTZ	Eric	Directeur de clientèle	Responsable adjoint boutique	01/10/2004
WIART	Lana	Vendeur	Apple Specialist	1/9/2025
WILLCOCKS	Nicholas	Commercial très qualifié	B2B Specialist	20/3/1999

WOJCIESZKO	Jean Philippe	Technicien	Technical Specialist	13/3/2018
YVART	Nicolas	Technicien de maintenance informatique très qualifié - réseau PRO	B2B Technical	7/1/2019
ZORZETTO	David	Responsable d'Agence	Store manager	17/11/2011

LES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

(Affichage Obligatoire: Article R2314-22 du Code du Travail)

TITULAIRES

Prénom NOM	Collège	Emplacement de travail habituel	Email
Jean-Louis SARDA	Cadre	TOULOUSE - LABÈGE	jl.sarda@cec.com
Laura VALLINOT	Cadre	TOULOUSE - CAPITOLE	l.vallinot@cec.com
Gabriel CORREIA	Agent de maîtrise	PESSAC - SIÈGE SOCIAL	g.correia@cec.com
Alexandre BEZANCON	Employé	TOULOUSE - LABÈGE	a.bezancon@cec.com
Godefroy BREINLINGER	Employé	TOURS	g.breinlinger@cec.com
Corine COCHET	Employé	LIMOGES	c.cochet@cec.com
Steve COUTY	Employé	ORLÉANS	s.couty@cec.com
Kateline ESTORGUES-MITARD	Employé	TOULOUSE - LABÈGE	k.mitard@cec.com
Sofia ROH-HERNANDEZ	Employé	PESSAC - SIÈGE SOCIAL	s.roh@cec.com

SUPPLÉANTS

Prénom NOM	Collège	Emplacement de travail habituel	Email
Jade MAINGOUTAUD	Cadre	LIMOGES	j.maingoutaud@cec.com
Laurent ORVOEN	Agent de maîtrise	TOULOUSE - LABÈGE	l.orvoen@cec.com
Jocelyne BOTTINEAU	Employé	TARBES B2B	j.bottineau@cec.com
Stéphane LATOUR	Employé	TOULOUSE - CAPITOLE	s.latour@cec.com
Bertrand MEUNIER	Employé	ANGOULÊME	b.meunier@cec.com
Jean-Philippe WOJCIESZKO	Employé	LA ROCHELLE	j.wojcieszko@cec.com

Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes :
Steve COUTY

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

pièce n° 6 ABR & Associés

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **C&C France**
Adresse requise : **29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac**
N° d'identification : 404 276 776
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de : ABR & ASSOCIES

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 07/05/2026 à 17:03:32
Etat du chef de : C&C France, 29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac
Requis par : ABR & ASSOCIES

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX · GIRONDE ·

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce *Article R. 521-2, 5° du code de commerce*
Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français *Article R. 521-2, 6° du code de commerce*
Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français *Article R. 521-2, 7° du code de commerce*
Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau *Article R. 521-2, 8° du code de commerce*
Néant

Hypothèques fluviales *Article R. 521-2, 9° du code de commerce*
Néant

Actes de saisies de bateaux *Article R. 521-2, 10° du code de commerce*
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 07/05/2026 à 17:03:32
Etat du chef de : C&C France, 29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac
Requis par : ABR & ASSOCIES

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX · GIRONDE ·

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

Néant

Privilège du Trésor

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

Néant

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :
Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 07/05/2026 à 17:03:32
Etat du chef de : C&C France, 29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac
Requis par : ABR & ASSOCIES

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX - GIRONDE -

Saisies pénales de fonds de commerce *Article R. 521-2, 17° du code de commerce*
Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement *Article R. 521-2, 18° du code de commerce*
Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire *Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*
Néant

Protêts et certificats de non-paiement *Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*
Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels) *Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)*
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 07/05/2026 à 17:03:32
Etat du chef de : C&C France, 29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac
Requis par : ABR & ASSOCIES

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX · GIRONDE ·

Observations

Présence d'autres inscriptions sur d'autres adresses du débiteur ou sur d'autres débiteurs liés :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe des inscriptions prises à ce greffe

- du chef de : C&C France 404 276 776
- sur l'adresse : C CIAL RIVES D'ARCINS 33324 Bègles Cedex
  29 Avenue DE CANTERANNE 33600 Pessac

Nous restons à votre disposition pour vous délivrer les états correspondants.

Greffes secondaires :

La personne a déclaré au greffe être également immatriculée aux greffes :

Cannes, Nice, Aix-en-Provence, Angoulême, La Rochelle, Saint-Brieuc, Toulouse, Montpellier, Rennes, Tours, Blois, Orléans, Angers, Cherbourg,

Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions prises à ce(s) greffe(s).

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitions à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 07/05/2026 à 17:03:32
Etat du chef de : C&C France, 29 Avenue de Canteranne 33600 Pessac
Requis par : ABR & ASSOCIES

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX - GIRONDE -

Pièce n° 7
4BR & Associés

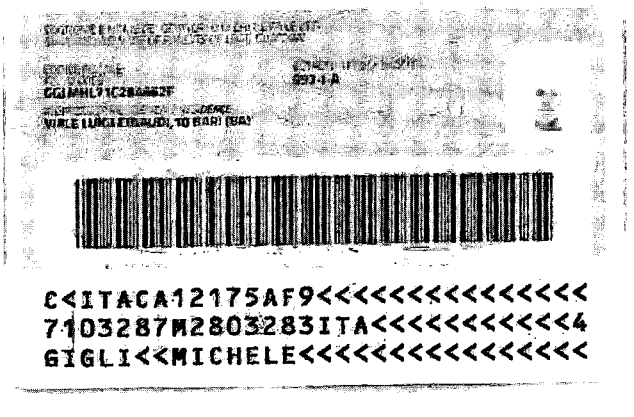

PKF
Arsilon

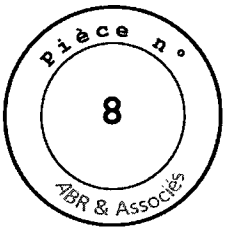

Plaquette

C&C FRANCE

29 Avenue de Canteranne

33600 PESSAC

Exercice clos le 31/12/2025

PKF Arsilon

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Rapport de l'expert-comptable	4
1	*Comptes annuels*	*5*
1.1	Bilan Actif	6
1.2	Bilan Passif	7
1.3	Compte de résultat	8
1.4	Annexe comptable	10
2	*Comptes annuels détaillés*	*35*
2.1	Bilan actif (détail)	36
2.2	Bilan passif (détail)	43
2.3	Compte de résultat (détail)	46
3	*Déclarations et liasse fiscale*	*62*
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	63
3.2	2065 Bis - Annexe 2065	64
3.3	2050 Bilan actif	65
3.4	2051 Bilan passif	66
3.5	2052 Compte de résultat	67
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	68
3.7	2054 Immobilisations	69
3.8	2055 Amortissements	70
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	71
3.10	2057 Etat des créances et dettes	73
3.11	2058-A Détermination résultat fiscal	74
3.12	2058-B Déficits provisions non déductibles	75
3.13	2058-B Provisions non déductibles	76
3.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	77
3.15	2059-A Détermination PMV	78
3.16	2059-B Affectation PVCT	80
3.17	2059-C Suivi MVLT	81
3.18	2059-D Affectation PVLT	82
3.19	2059-E Détermination VA produite	83
3.20	2059-F Capital social	84
3.21	2058-A-Bis Résultat membre de groupe	85
3.22	2058-B-Bis Suivi des déficits et affect.MVLT	86
3.23	2058-ER (Membre) Rectifications résultat et PMVNLT	87
3.24	2058-ES (Membre) Rectifications (si sortie) résultat et PMVNLT	88
3.25	2029-F Déficits ordinaires et amortissements reportables	89

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

3.26	2029-H Déficits et ARD filiales ancien groupe	90
3.27	2059-G Filiales	91
3.28	1330 CVAE	92
3.29	2058-FC Plafonnement des résultats et des PVNLT	95
3.30	2069-RCI	96

PKF Arsilon

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SASU C&C FRANCE relatifs à l'exercice 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 38 413 139
- Chiffre d'affaires : 97 987 215
- Résultat net comptable : -954 322

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

-
Fait à Bordeaux
Le 19/05/2026

Louis Marie DESCHAMPS
Expert-comptable

Yann RAIMAULT
Directeur Associé

PKF Arsilon Conseil - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France - SARL au capital de 14 503 100 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 913 046 835. TVA n° FR 03 913 046 835. SIRET 913 046 835 00264. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Conseil est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

PKF
Arsilon

Comptes annuels

PKF Arsilon

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)	1 200		1 200	1 200
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				17 520
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	376 512	372 121	4 391	5 966
		Fonds commercial	18 106 219		18 106 219	18 504 969
		Autres immobilisations incorporelles (1)	1 796 528	193 923	1 602 604	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	20 279 260	566 044	19 713 215	18 528 455
	Immobilisations corporelles	Terrains	18 540	11 140	7 399	13 168
		Constructions	687 729	670 725	17 004	36 133
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 150	21 327	823	-114 844
		Autres immobilisations corporelles	9 549 922	6 520 131	3 029 790	3 175 235
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				7 650
		TOTAL	10 278 343	7 223 324	3 055 018	3 117 343
	Immobilisations financières (2)	Participations	248 583		248 583	248 583
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	295 211		295 211	326 393
		TOTAL	543 795		543 795	574 976
		Total de l'actif immobilisé (III)	31 101 398	7 789 369	23 312 029	22 220 775
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises	5 817 369		5 817 369	7 572 789
		TOTAL	5 817 369		5 817 369	7 572 789
	Créances (3)(4)	Avances et acomptes versés sur commandes				2 212
		Créances Clients et Comptes rattachés	5 356 849	201 032	5 155 817	3 931 163
		Autres créances	979 537		979 537	1 404 304
		Charges constatées d'avance	303 173		303 173	307 677
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	6 639 560	201 032	6 438 527	5 643 145
	VMP	Actions propres				
		Autres titres	22 000		22 000	
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	2 822 012		2 822 012	4 511 343
		TOTAL	2 844 012		2 844 012	4 511 343
		Total de l'actif circulant (IV)	15 300 941	201 032	15 099 909	17 729 489
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	46 403 540	7 990 401	38 413 139	39 951 465

Renvois :	(1) Dont droit au bail	730 030	398 750
	(2) Dont à moins d'un an	295 211	326 393
	(3) Dont à moins d'un an	6 639 560	
	(4) Dont à plus d'un an		

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.46.1

PKF Arsilon

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 164 370)	1 164 370	1 164 370
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 427 830	3 427 830
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	116 437	116 437
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 890 108	2 382 294
	Report à nouveau	3 683 861	2 398 042
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-954 322	107 814
	Situation nette avant répartition	9 328 284	9 596 789
	Subventions d'investissement		4 426
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	9 328 284	9 601 215
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques	79 425	13 669
	Provisions pour charges		76 756
	Total des provisions (II)	79 425	90 425
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 426 980	9 409 637
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	49 763	6 500 369
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	*7 476 744*	*15 910 007*
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 451 033	11 913 886
	Dettes fiscales et sociales	2 125 141	1 724 726
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 516 893	307 708
	Produits constatés d'avance	434 617	403 496
	Total des dettes (III)	29 005 429	30 259 825
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	38 413 139	39 951 465
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	22 573 029	26 778 284

Edité à partir de Logiciel V5.46.1

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	97 720 842		97 720 842	100 285 160
	Production vendue : - Biens				
	- Services	266 372		266 372	15 050
	Montant net du chiffre d'affaires	97 987 215		97 987 215	100 300 211
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			93 164	59 499
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			111 680	91 378
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			13 633	
	Autres produits			590 626	263 697
	Total des produits d'exploitation (I)			98 796 319	100 714 786
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			77 181 005	78 753 417
	Variation de stocks			2 342 281	2 541 268
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			65 007	64 909
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			6 035 862	5 981 738
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 617 857	1 211 989
	Salaires			9 006 789	7 899 548
	Cotisations sociales			2 492 208	2 085 340
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			655 958	644 800
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			130 985	47 386
	Dotations aux provisions				11 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			160 014	40 597
	Total des charges d'exploitation (II)			99 687 970	99 281 997
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-891 650	1 432 789
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)			500 000	1 124
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)			8	
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			6 326	297
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change			34	1 057
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			250	
	Total des produits financiers (V)			506 621	2 478
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			567 736	710 119
	Différences négatives de change			55	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			1 500	
	Total des charges financières (VI)			569 292	710 119
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-62 671	-707 640
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			-954 322	-725 148

Edité à partir de Loop V5.46.1

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4)	(VII)		266 530
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)		815 254
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)		-548 724
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)		68 609
Total des produits (I + III + V + VII)		99 302 941	100 983 796
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		100 257 263	100 875 981
BÉNÉFICE OU PERTE		-954 322	107 814
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier		106 823	118 945
- redevances de crédit-bail immobilier			
(2) Dont produits concernant les entités liées			
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs			
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieures			
- Incidence après impôt des corrections d'erreurs			

Edité à partir de Liasys V5.46.1

PKF Arsilon

SASU C&C FRANCE

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

PKF Arsilon Conseil - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France - SARL au capital de 14 503 100 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 913 046 835. TVA n° FR 03 913 046 835. SIRET 913 046 835 00264. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Conseil est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

PKF
Arsilon

Table des matières

1. Principes et méthodes comptables 4
1.1. Principes généraux 4
1.2. Faits caractéristiques 4
1.3. Changements comptables 4
1.4. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés 6
2. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 6
2.1. Informations relatives à l'actif 6
2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations 6
2.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations 7
2.1.3 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé 13
2.1.4 Précisions sur les stocks et en-cours 13
2.1.5 Dépréciations de l'actif circulant 14
2.1.6 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 14
2.1.7 Précisions sur certains postes d'actif 15
2.2. Informations relatives au passif 15
2.2.1 Capitaux propres 15
2.2.2 Provisions et passifs éventuels 17
2.2.3 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 18
2.2.4 Précisions sur certains postes de passif 19
2.3. Informations relatives au compte de résultat 19
2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires 19
2.3.2 Précisions relatives à certains éléments 19
2.3.3 Honoraires des commissaires aux comptes 20
2.3.4 Précisions relatives aux produits et charges inscrits en résultat exceptionnel 20
3. Informations relatives à la fiscalité 21
3.1. Informations complémentaires relatives au régime fiscal 21
4. Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché 22
4.1. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées 22
5. Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance 22
5.1. Rémunérations 22
6. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan 22

PKF Arsilon

6.1. Engagements hors bilan donnés et reçus 22
6.2. Engagements pris en matière de crédit-bail 24
6.3. Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires 24
6.4. Autres opérations non inscrites au bilan 24
7. Informations relatives à l'effectif 25
7.1. Informations relatives à l'effectif 25
7.2. Informations relatives à l'effectif par catégorie 25

PKF Arsilon

1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée, et notamment le règlement ANC n° 2022-06, d'application obligatoire au 1er janvier 2025.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes à l'exception des points exposés au paragraphe « Changement de méthode comptable »
- Indépendances des exercices

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

1.2. Faits caractéristiques

En juillet 2025, la société C&C France a absorbé la société C&C PACA, par le moyen d'une fusion simplifiée avec rétroactivité au 01/01/2025.

-

1.3. Changements comptables

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées par rapport à N-1

PKF Arsilon

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;

- Les charges à payer à l'Etat et les produits à recevoir de l'Etat sont reclassés dans de nouveaux comptes spécifiques (4481xxx et 4482xxx) ;

- Une distinction est faite entre les débiteurs divers et les créditeurs divers. Pour les débiteurs divers, les anciens comptes, auparavant, utilisés sont maintenus. Quant aux créditeurs divers, ils sont reclassés sur une nouvelle ligne de comptes ;

- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux produits vendus (pour ceux qui concernaient des refacturations) et en diminution des frais du personnel (pour les avantages en nature et autres remboursements) ;

- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur de nouvelles lignes Produits d'exploitation et Charges d'exploitation.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Les principales incidences financières sur les comptes de l'exercice sont les suivantes :
Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel.
Les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice (d'un montant de 16 433€) figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges.
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit imputées en diminution des charges concernées : il s'agit notamment des remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel (soit un montant de 28 825€ au titre de l'exercice) ;

- Soit comptabilisées en autres produits d'exploitation pour celles représentatives notamment de remboursements d'assurance (soit un montant de 78 439€ au titre de l'exercice).

1.4. Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	C&C FINANCIERE
	29 Avenue de Canteranne 33600 PESSAC FRANCE
	949875439
	-

2. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1. Informations relatives à l'actif

2.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.
Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :
Brevets : 1 à 3 ans en linéaire ;
Agencements de bureaux : 10 ans en linéaire ;
Gros travaux dans les locaux : 5 à 10 ans en linéaire ;

PKF Arsilon

Matériels de transport : 4 à 5 ans en linéaire ;
Matériels de bureau : 3 à 5 ans en linéaire ;
Matériels informatiques : 3 ans en linéaire ;
Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	19027559	1273548	20646	20280460
Immobilisations corporelles	8954444	3392432	2068533	10278343
Immobilisations financières	574976	19405	44524	549857
TOTAL	**28556979**	**4685386**	**2133704**	**31108661**

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	347903	71268	3126	416044
Immobilisations corporelles	5818465	1576088	171229	7223324
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	**6166368**	**1647356**	**174356**	**7639369**

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	150000	-	-	150000
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	62848	62848	-
Créances	53594	147438	-	201032
TOTAL	**203594**	**210287**	**62848**	**351032**

2.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

PKF Arsilon

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	32 310	-	-	-	-
	Droit au bail	331 280	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	2 000	-	907 957	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		**365 590**	-	**907 957**	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	1 672	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	3 078 351	-	-
	Matériel de transport	-	-	97 226	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	271 775	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-

	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		**-**	**-**	**3 449 025**	**-**	**-**
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	19 405	-	-
TOTAL III		**-**	**-**	**19 405**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL (I+II+III)		**365 590**	**-**	**4 376 388**	**-**	**-**

2. Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		**Ventilation des diminutions**				
		Virements		**Sorties**		
		De poste à poste	**À destination de l'actif circulant**	**Cessions**	**Scissions**	**Mises hors service**
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-20 646	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		**-20 646**	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-

	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-94 869	-	-	-	-
	Matériel de transport	-1 338 052	-	-	-	1 507 878
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	60 003
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-627 961	-	-	-	627 961
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-7 650	-	-	-	7 650
TOTAL II		**-2 068 533**	-	-	-	**2 203 493**
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	44 524
TOTAL III		-	-	-	-	**44 524**
TOTAL GENERAL (I+II+III)		**-2 089 180**	-	-	-	**2 248 017**

3. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		**Ventilation des dotations**			
		Compléments liés à une réévaluation	**Sur éléments amortis selon mode linéaire**	**Sur éléments amortis selon autres mode**	**Dotations exceptionnelles**
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	43 573	27 694	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-

PKF Arsilon

	TOTAL I	**43 573**	**27 694**	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	5 768	-	-	-
	Constructions	-	19 129	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	667	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	401 162	539 599	-	-
	Matériel de transport	405 358	4 458	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	234 239	51 655	-	-
	Mobilier	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-
	Emballages récupérables	3 294	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
	TOTAL II	**1 049 823**	**615 510**	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 093 396**	**643 204**	-	-

PKF Arsilon

4. Tableau des amortissements – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	3 126
	Frais de développement	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-
TOTAL I		**-**	**-**	**3 126**
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	114 663	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	Matériel de transport	-	56 566	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-
	Mobilier	-	-	-
	Cheptel	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
TOTAL II		**-**	**171 229**	**-**
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL III		**-**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL (I+II+III)		**-**	**171 229**	**3 126**

PKF Arsilon

2.1.3 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

- **Fonds commercial** :
  - Montant inscrit au poste "Fonds commercial" : 18 106 219
  - Durée d'utilisation : Illimitée

Le fonds commercial est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est alors amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Le fonds commercial amorti fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement en présence d'un indice de perte de valeur à la clôture.

Il n'a été pratiqué aucune dépréciation des fonds de commerce au 31 décembre 2024, leur valeur réelle n'étant pas inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Précisions sur les stocks et en-cours

1. Tableau des stocks et en-cours

Postes [a]	**Au 31-12-2025**	**Au 31-12-2024**
Matières premières et autres approvisionnements	-	-
En-cours de production	-	-
Produits finis	-	-
Marchandises	5 758 369	7 572 789

TOTAL	**5758369**	**7572789**

(a) À adapter suivant les catégories appropriées à l'entité

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du premier entré, premier sorti.
Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.
Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

2.1.5 Dépréciations de l'actif circulant

Postes	**Au 31-12-2025**	**Au 31-12-2024**
Créances clients et comptes rattachés	201032	53594
Autres créances	-	-
TOTAL	**201032**	**53594**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire
est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances (a)	**Montant brut**	**Échéance à un an au plus**	**Échéance à plus d'un an**
Créances de l'actif immobilisé	301274	-	301274
Créances de l'actif circulant	6250694	6250694	-

Charges constatées d'avance	303 173	303 173	-
TOTAL	**6 855 142**	**6 553 868**	**301 274**

(a) À développer si nécessaire

2.1.7 Précisions sur certains postes d'actif

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise en résultat de certains éléments.

Éléments	Nature	Rythme de reprise en résultat
Charges constatées d'avance	Exploitation	Annuel
Frais d'émission des emprunts	-	-
Primes de remboursement des emprunts	-	-

2.2. Informations relatives au passif

2.2.1 Capitaux propres

1. Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	7 084	-	-	7 084

2. Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	7 084	164	-
Actions à droit de vote double	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-
Actions de priorité	-	-	-
Actions de jouissance	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	**7 084**		

PKF Arsilon

3. Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 164 370	-	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 427 830	-	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	116 437	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	2 382 294	-	492 186	-
Report à nouveau	2 398 042	-	-	-
Résultat de l'exercice	107 814	-107 814	-	-
Subventions d'investissement	4 426	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	**9 601 215**	**-107 814**	**492 186**	**-**

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	1 164 370
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	3 427 830
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	116 437
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	1 890 108
Report à nouveau	-	-	1 285 818	3 683 861
Résultat de l'exercice	-	-954 322	-	-954 322
Subventions d'investissement	-	-	-4 426	-
Provisions réglementées	-	-	-	-

Total des capitaux propres	-	**-954 322**	**1 281 392**	**9 328 284**

La variation du report à nouveau de 1 285 818€ résulte de l'opération de fusion avec la société C&C PACA.

2.2.2 Provisions et passifs éventuels

1. Provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Provisions pour risques	**13 669**	**65 756**
dont provisions pour litiges	13 669	65 756
dont provisions pour garanties données aux clients	-	-
dont provisions pour amendes et pénalités	-	-
dont provisions pour pertes de change	-	-
dont provisions pour pertes sur contrats	-	-
Dont autres provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	**-**	**-**
dont engagements de retraite et avantages similaires	-	-
dont provisions pour restructurations	-	-
dont provisions pour impôts	-	-
dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires	-	-
dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	-
dont provisions pour remise en état	-	-
Dont autres provisions pour charges	-	-
TOTAL	**13 669**	**65 756**

Rubriques	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
	Utilisées	**Non-utilisées**	
Provisions pour risques	**-**	**-**	**79 425**
dont provisions pour litiges	-	-	79 425
dont provisions pour garanties données aux clients	-	-	-
dont provisions pour amendes et pénalités	-	-	-
dont provisions pour pertes de change	-	-	-
dont provisions pour pertes sur contrats	-	-	-
Dont autres provisions pour risques	-	-	-
Provisions pour charges	**-**	**-**	**-**
dont engagements de retraite et avantages similaires	-	-	-
dont provisions pour restructurations	-	-	-
dont provisions pour impôts	-	-	-
dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires	-	-	-
dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	-	-

dont provisions pour remise en état	-	-	-
Dont autres provisions pour charges	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**79425**

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.
Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation.
La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste
"Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".
Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

2.2.3 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes[a]	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	7458121	1157015	6301106	-
Fournisseurs et comptes rattachés	15457769	15457769	-	-
Autres dettes	6573089	6573089	-	-
Produits constatés d'avance	434617	434617	-	-
TOTAL	**29923598**	**23622492**	**6301106**	**-**

(a) À développer si nécessaire.

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	***1 967 399.12***

(a) À développer si nécessaire.

PKF Arsilon

2.2.4 Précisions sur certains postes de passif

Des précisions sont apportées dans l'annexe sur la nature et le rythme de reprise de certains éléments.

Éléments	Nature	Rythme de reprise
Produits constatés d'avance	Exploitation	Annuel

2.3. Informations relatives au compte de résultat

2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

1. Ventilation par catégorie d'activité

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Ventes de marchandises	97720842	100285160
Production vendue : Services	266372	15051
-TOTAL	**97987215**	**100300211**
Observations	-	

2. Ventilation par marchés géographiques

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
France	97987215	100300211
-TOTAL	**97987215**	**100300211**
Observations	-	

2.3.2 Précisions relatives à certains éléments

1. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants	Charges à payer	Montants

Produits à recevoir	131372		FNP	138346
FAE	219807		CP	834323
Etat-produits à recevoir+ CVAE	13478		Charges sur CP	243412
-	-		Etats autres charges à payer	224213
-	-		Intérets courus	29763
-TOTAL	**364658**		**TOTAL**	**1470060**

2. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants		Charges imputables	Montants
PCA facture non livrées 311225	36303		CCA STOCK	59212
PCA Contrat BtoB 311225	398313		CCA LOYERS	224492
-	-		CCA ASSURANCE	19468
-TOTAL	**434617**		**TOTAL**	**303173**

2.3.3 Honoraires des commissaires aux comptes

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	ALTUM	CPB
Honoraires afférents à la certification des comptes	24500	24500
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	**24500**	**24500**

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

2.3.4 Précisions relatives aux produits et charges inscrits en résultat exceptionnel

Nature	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles

Directement lié(e)s à un événement majeur et inhabituel	-	-
Ecritures comptables d'origine purement fiscale, telle que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables	-	-
Changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales	-	-
Corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	-	-
TOTAL	-	-

Commentaires additionnels du tableau ci-dessus :
En 2025, il n'y a aucune opération exceptionnel au sens du nouveau plan comptable.

3. Informations relatives à la fiscalité

3.1. Informations complémentaires relatives au régime fiscal

-

1. Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

Taux d'imposition : –	**Montant brut**	**Impôt (ou Economie d'impôt)** [a]	**Montant net**
Résultat courant	**-954 322**	-	**-954 322**
- Produits non-imposables	695 818	-	695 818
+ Charges non-déductibles	172 793	-	172 793
+ Produits non-comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	-	-	-
- Charges non-comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	-	-	-
= Résultat fiscal courant	**-1 477 348**	-	**- 1 477 348**
+ Résultat exceptionnel	-	-	-
- Produits non-imposables	-	-	-
+ Charges non-déductibles	-	-	-
+ Produits non-comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	-	-	-
- Charges non-comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	-	-	-
= Résultat fiscal	**-1 477 348**	-	**-1 477 348**
- Crédits d'impôts		-	
= Impôt payé		-	

(a) Calculé à partir du taux moyen d'imposition : [Somme (Part de chaque assiette dans l'assiette totale multipliée par les taux respectifs)].

2. Entités intégrées fiscalement

A partir du 01/01/2024, la société C&C FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe C&C
FINANCIERE.
Au titre de 2025, les sociétés suivantes sont membre du groupe d'intégration fiscale :
- CAD CONCEPT
- C&C FRANCE
- C&C FINANCIERE

4. Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

4.1. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Aucune transaction conclue avec des parties liées n'a été conclue à des conditions anormales de marché.

5. Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration, de direction ou de surveillance

5.1. Rémunérations

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1. Engagements hors bilan donnés et reçus

PKF Arsilon

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties	529 804	421 787
Sûretés reçues	-	1 000 000
Sûretés données	-	-
Créances cédées non-échues (dont les effets de commerce escomptés non-échus)	-	-
Cessions de créances Dailly et affacturage	18 622	-
Garanties d'actif et de passif	-	-
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-
Portage et autres engagements sur titres de capital	-	-
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-
Engagements de retraite et avantages similaires	451 882	-
Autres engagements	-	-

Les engagements reçus sont répartis de la façon suivante
-Caution BPI France sur l'emprunt Banque Courtois à hauteur de 40 % de l'en-cours : 70 887€
- Caution du Fonds Européen d'investissement sur emprunt BPACA à hauteur de 50 % de l'en-cours : 158 862€
- Caution BPI France sur l'emprunt Crédit Agricole à hauteur de 40 % de l'en-cours : 87 262€
- Caution BPI France sur l'emprunt CIC à hauteur de 40 % de l'en-cours: 104 776€

En sûretés reçus : Assurance décès invalidité des dirigeants Prêt BPI : 1 000K€

Les garanties données sont réparties de la façon suivante
- Retenue de garantie BPI Financement Court terme : 40 000€
- Retenue de garantie BPI Emprunt Crédit Agricole 400k€: 9 804€
-Nantissement de fons de commerce : 480 000€

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.
• Paramètres économiques pour le calcul de la dette actuarielle :
• augmentation annuelle des salaires : 2% pour les cadres et 2% pour les non cadres
• taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds : 3.60% (inflation comprise)
• départ à la retraite à l'âge de 67 ans
• taux de rotation retenu : Faible
• taux de charges sociales patronales 37%.
• Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision, mais d'engagement hors bilan.
Leur montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés, s'élève à 451 882 €.

PKF Arsilon

La société C&C France fait appel à un financement court terme Dailly à titre de garantie. Le montant des créances cédées s'élève à -18 622€ euros au 31/12/2025.

6.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Leasing clim pessac	40773	-
Citröen e-jumpy GC-175-SE	6021	-
Peugeot 208 FW-928-RS	319	-
Peugeot 208 FY-957-VJ	320	-
-	-	-

6.3. Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Leasing clim pessac	50000	50000	10000	-	40000
Citröen e-jumpy GC-175-SE	38257	-	7651	29332	8925
Peugeot 208 FW-928-RS	-	-	-	-	-
Peugeot 208 FY-957-VJ	17411	-	3482	13928	-
-	-	-	-	-	-
TOTAL	**105668**	**-**	**21133**	**43260**	**48925**

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans	
Leasing clim pessac	13591	20579	16309	24464	-	-
Citröen e-jumpy GC-175-SE	6766	31794	5639	-	-	-
Peugeot 208 FW-928-RS	3826	18811	319	-	-	-
Peugeot 208 FY-957-VJ	3834	18851	320	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**28017**	**90035**	**22587**	**24464**	**-**	**-**

6.4. Autres opérations non inscrites au bilan

Nature de l'opération	Montant des risques et avantages attendus de l'opération	Garanties données	Autres informations
LES DIRIGEANTS	-	2980000	-

7. Informations relatives à l'effectif

7.1. Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 264.

7.2. Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

Catégorie socio-professionnelle [a]	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Agriculteurs	-
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	-
Cadres et professions intellectuelles supérieures	70
Professions intermédiaires	-
Employés	194
Ouvriers	-
TOTAL	**264**

[a] *Nomenclature INSEE*: https://www.insee.fr/fr/information/2497958.

PKF
Arsilon

Comptes annuels détaillés

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
Frais d'établissement		**1 200,00**	**1 200,00**	
2011000000	Frais de constitution	1 200,00	1 200,00	
	Frais d'établissement	1 200,00	1 200,00	
	Total frais d'établissement	1 200,00	1 200,00	
Frais de développement		**0,00**	**17 520,43**	**-100**
2031000000	Frais d'étude	0,00	20 646,96	-100
28030000	Amortissement des frais de développement	0,00	-3 126,53	100
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiqu		**4 391,71**	**5 966,04**	**-26.39**
2050000000	Licences et site web	375 922,98	350 152,73	7.36
2051200000	Site internet	590,00	590,00	
2805000000	Amort. Licences et site web	-372 121,27	-344 776,69	-7.93
Fonds commercial		**18 106 219,47**	**18 504 969,47**	**-2.15**
2060000000	Droit au bail	0,00	548 750,00	-100
2070000000	Fonds commercial	14 446 393,48	14 446 393,48	
2071100000	Fonds commercial ATIS	1 500,00	1 500,00	
2071200000	Fonds commercial npn	10 380,00	10 380,00	
2071300000	Fond commercial tibco	60 000,00	60 000,00	
2071400000	Fonds de commerce tours	90 000,00	90 000,00	
2071500000	Fonds de commerce vineuil-blois	90 000,00	90 000,00	
2071600000	Fonds de commerce orléans	90 000,00	90 000,00	
2071700000	Fonds de commerce bigorre	171 264,00	171 264,00	
2071800000	Fonds commercial mac si	160 000,00	160 000,00	
2072000000	Fonds commercial Bayonne	300 000,00	300 000,00	
2074000000	Fonds commercial Pau	15 000,00	15 000,00	
2075000000	Fonds commercial Toulouse Capitole	2 150 000,00	2 150 000,00	
2076000000	Mali de fusion Ithaque	350 391,65	350 391,65	
2076004000	Fonds commercial DGH	0,50	0,50	
2078000000	Fonds commercial Limoges	156 289,84	156 289,84	
2079000000	Fonds commercial Pessac	15 000,00	15 000,00	
2906000000	Immobilisations IP	0,00	-150 000,00	100
Autres immobilisations incorporelles		**1 602 604,63**	**0,00**	**NS**
2060000000	Droit au bail	880 030,63	0,00	NS
2080000000	Autres immobilisat. incorporelles	2 000,00	0,00	NS
2081000000	Autres immobilisations incorporelles	914 497,47	0,00	NS
2806100000	Amort Droit au Bail Begles	-41 923,47	0,00	NS
2808000000	Amortis. autres immobil. incorpor.	-2 000,00	0,00	NS
2906000000	Immobilisations IP	-150 000,00	0,00	NS
	Total immobilisations incorporelles	19 713 215,81	18 528 455,94	6.39
Terrains		**7 399,93**	**13 168,55**	**-43.81**
2120000000	Agenct. & amÉnagt. terrains	18 540,00	18 540,00	
2812000000	Amortis. agenct. amÉnagt. de terr.	-7 225,45	-5 371,45	-34.52
2812930000	Amortissement Instal/agencement Aix	-356,04	0,00	NS
2812940000	Amortissement Instal/agencement - Plan de campagne	-2 723,18	0,00	NS
2812950000	Amort agencement/installation Nice	-835,40	0,00	NS
Constructions		**17 004,56**	**36 133,76**	**-52.94**
2135000000	Installations gÉnÉrales	687 729,86	687 729,86	
2813500000	Amortis. agencements constructions	-670 725,30	-651 596,10	-2.94
Installations techniques, matériel et outillage industriels		**823,46**	**-114 844,23**	**100.72**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
2150000000	Installations techniques, mat., out	20 478,89	20 478,89	
2151000000	Installations techn biarritz	1 672,00	0,00	NS
2815000000	Amort. installations techniques	-20 478,89	-135 323,12	84.87
2815100000	Amort . instal technique biarritz	-848,54	0,00	NS
Autres immobilisations corporelles		**3 029 790,89**	**3 175 235,53**	**-4.58**
21800000	Autres immobilisations corporelles	0,00	566 460,03	-100
2180160000	Autres immobilisations corporelles	11 056,07	11 056,07	
2180900000	Matériel de transport IP	0,00	118 094,87	-100
2181000000	Install, agencements Bordeaux	183 168,94	83 607,57	119.08
2181100000	Install, agencements Biarritz	50 353,50	50 353,50	
2181110000	Install, agencements Anglet	293 606,34	289 547,34	1.4
2181200000	Install, agencements Pessac	270 833,04	266 606,04	1.59
2181210000	Install, agencements Bègles	567 198,66	567 198,66	
2181211000	Installat¡, Agencements Bordeaux	15 481,00	12 094,00	28.01
2181300000	Install, agencements Toulouse	0,00	614 531,80	-100
2181310000	Install, agencements Capitole	985 538,07	350 359,31	181.29
2181400000	Install, agencements Bersol	184 066,13	184 066,13	
2181510000	Install, agencements Angoulême	263 342,16	0,00	NS
2181520000	Install, agencements Poitiers	171 647,50	0,00	NS
2181530000	Install, agencements La Rochelle	136 503,44	0,00	NS
2181540000	Install, agencements Orléans	63 842,11	0,00	NS
2181550000	Install, agencements Rennes	53 167,68	0,00	NS
2181560000	Installation Agencement Recollets	44 278,47	0,00	NS
2181600000	Install, agencements Pau	181 968,15	181 968,15	
2181610000	Install, agencements Tarbes	206 136,44	206 136,44	
2181700000	Install, agencements Bayonne	274 867,74	274 867,74	
2181800000	Install, agencements Limoges	555 277,38	555 277,38	
2181900000	Install, agencements Biganos	749 145,23	749 145,23	
2181910000	Install, agencements Labège	982 308,92	0,00	NS
2181920000	Install, agencements Blois	24 699,89	0,00	NS
2181930000	Install, agencements Lannion	94 115,40	0,00	NS
2181940000	Install, agencements St. Brieuc	915 769,63	0,00	NS
2181950000	Intall, agencements Lorient/Cherbourg	18 494,83	0,00	NS
2181960000	Install, agencements Anjou	15 513,68	0,00	NS
2181970000	Install, agencements Tours	65 141,18	0,00	NS
2181980000	Install, agencements NPN	2 775,95	0,00	NS
2182000000	Install, agencements Labege	78 054,14	0,00	NS
2182017000	Matériel de transport - PACA	8 888,58	113 474,37	-92.17
2182020000	Matériel de transport Pessac	13 936,11	7 921,03	75.94
2182030000	Matériel de transport Toulouse	21 346,27	7 869,15	171.27
2182040000	Materiel de transport Pau	0,00	6 583,34	-100
2182080000	Materiel de transport Limoges	2 329,20	14 400,00	-83.83
2182100000	Installation, agencements Blois	0,00	24 699,89	-100
2182110000	Installations, agencements Lannion	0,00	94 115,40	-100
2182120000	Installations - agence construction St Brieuc	0,00	810,00	-100
2182130000	Installations - agence construction Lorient/Cherbourg	0,00	8 707,07	-100
2182140000	Installations - agence construction Anjou	0,00	10 446,23	-100
2182150000	Installations - agence construction Ralliement	0,00	9 381,07	-100
2182200000	Install°, agencement Tours	0,00	63 222,18	-100
2182300000	Installat, agencement npn	0,00	2 775,95	-100
2182310000	Matériel de transport Poitiers	10 616,00	0,00	NS
2182320000	Matériel de transport La Rochelle	17 800,00	0,00	NS
2182330000	Matériel de transport Tours	19 449,87	0,00	NS
2182340000	Matériel de transport Tarbes	24 610,00	0,00	NS
2182350000	Matériel de transport Gond-Pontouvre	17 130,80	0,00	NS
2182360000	Matériel de transport Labège	193,68	0,00	NS
2182370000	Matériel de transport Anglet	7 753,92	0,00	NS
2182380000	Matériel de transport Anjou	1 763,88	0,00	NS
2182390000	Matériel de transport Rennes	11 344,93	0,00	NS
2182400000	Installat, agencement angouleme	0,00	263 342,16	-100
2182410000	Matériel de transport Lorient	21 830,80	0,00	NS
2182420000	Matériel de transport St Brieuc	101,20	0,00	NS
2182430000	Matériel de transport Lannion	33 370,07	0,00	NS
2182500000	Installat, agencement poitiers	0,00	171 647,50	-100
2182600000	Installat,agencement la rochelle	0,10	136 503,54	-100
2182700000	Installat, agencement orléans	0,00	117 009,79	-100
2182810000	Installation Agencement PACA	338 568,16	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
2182900000	Installation, agencements Saint Brieuc SYMBIOSE	0,00	902 528,84	-100
2182910000	Matériel de transport	0,00	3 654,30	-100
2182920000	Instal Agencement Cherbourg	5 216,67	5 216,67	
21829300	Matériel de transport	1 790,00	0,00	NS
2182940000	Instal Agencement Plan de Campagne	5 082,62	0,00	NS
21829500	Matériel de transport	8 400,00	0,00	NS
2182960000	Instal Agencement Cannes	73 905,83	0,00	NS
2183000000	Mobilier Bordeaux	10 158,58	106 808,49	-90.49
2183010000	Matériel de bureau IP	169 184,51	169 184,51	
2183020000	Materiel informatique pour location	55 097,93	55 097,93	
2183030000	Mobiliers et mat info rachat macsi	10 000,00	10 000,00	
2183100000	Mobilier Anglet	13 571,69	13 571,69	
2183200000	Mobilier Pessac	78 920,67	78 920,67	
2183210000	Matériel informatique PESSAC	4 382,00	4 382,00	
2183400000	Mobilier Bersol	19 300,00	19 300,00	
2183500000	Mobilier Labège	4 498,84	4 498,84	
2183600000	Mobilier Pau	82 978,69	82 978,69	
2183700000	Mobilier Bayonne	83 286,00	83 286,00	
2183800000	Mobilier Limoges	1 970,39	1 970,39	
2183900000	Mobilier Capitole	21 077,03	21 077,03	
2183910000	Mobilier Tarbes	4 176,75	4 176,75	
2183920000	Mobilier Labege	228 668,71	228 668,71	
2183950000	Matériel de bureau et informatique	58 681,24	58 681,24	
2183960000	Mobilier du bureau	164 114,39	164 114,39	
2183970000	Materiel de bureau et inform - PACA	55 572,93	0,00	NS
2183980000	Mat bureau & Mat inf PACA	6 027,36	0,00	NS
2184000000	Mobilier	194 657,02	0,00	NS
2184010000	Mobilier Cannes	112 167,80	0,00	NS
2189000000	Autres immobilisations coporelles	67 649,49	67 649,49	
2818000100	Amortissement des autres immobilisations corporelles	-26 603,90	0,00	NS
2818090000	Amort. Matériel de transport	0,00	-115 848,88	100
2818100000	Amort. install, agen. Bordeaux	-161 492,95	-363 031,72	55.52
2818110000	Amort. install, agen. Anglet	-49 897,26	-48 893,64	-2.05
2818111000	Amort. install, agen. Anglet	-204 782,64	-175 207,07	-16.88
2818111200	Amort. Agenct Bordeaux	0,00	-101 700,21	100
2818112000	Amortissement des installations générales	0,00	-150 484,76	100
2818120000	Amort. install, agen. Pessac	-205 415,66	-188 905,31	-8.74
2818121000	Amort. install, agen. Bègles	-393 633,49	-336 700,13	-16.91
2818122000	Amort. Installat, agencement tours	0,00	9 190,63	-100
2818122200	Amort. Instal. Tours	0,00	-57 364,87	100
2818123000	Amort. Installat, agencement npn	0,00	-2 406,97	100
2818125000	Amort. Installat, agencement poitiers	0,00	-146 413,22	100
2818129000	Amort. Instal. Blois	0,00	-624,97	100
2818130000	Amort. install, agen. Toulouse	0,00	-76 088,49	100
2818131000	Amort. install, agen. Capitole	-479 029,26	-266 197,63	-79.95
2818132000	Amort. Instal. Montpellier	-2 892,39	-2 015,99	-43.47
2818140000	Amort. install, agen. Bersol	-172 492,37	-154 143,09	-11.9
2818150000	Amort. install, agen. Récollets	-44 278,47	0,00	NS
2818151000	Amortissement install. agencements Angoulême	-254 688,15	0,00	NS
2818152000	Amortissement install. agencements Poitiers	-152 244,27	0,00	NS
2818153000	Amortissement install. agencements La Rochelle	-122 496,11	0,00	NS
2818154000	Amortissement install. agencements Orléans	-54 896,27	0,00	NS
2818155000	Amortissement install. agencements Rennes	-10 074,38	0,00	NS
2818160000	Amort. install, agen. Pau	-139 856,68	-123 963,88	-12.82
2818161000	Amort. install, agen. Tarbes	-96 432,33	-75 947,91	-26.97
2818170000	Amort. install, agen. Bayonne	-255 604,97	-250 285,63	-2.13
2818180000	Amort. install, agen. Limoges	-543 907,78	-538 245,00	-1.05
2818190000	Amort. install, agen. Biganos	-567 207,17	-535 370,28	-5.95
2818191000	Amortissement Install, agencements Labège	-389 508,20	0,00	NS
2818192000	Amort. install, agen. Blois	-6 884,90	0,00	NS
2818193000	Amortissement install, agencemenets Lannion	-18 525,27	0,00	NS
2818194000	Amortissement install, agencements St. Brieuc	-138 276,38	0,00	NS
2818195000	Amortissement install, agencemenets Lorient/Cherbourg	-2 851,30	0,00	NS
2818196000	Amortissement install, agencements Anjou	-3 201,20	0,00	NS
2818197000	Amortissement install. agencements Tours	-52 215,77	0,00	NS
2818198000	Amortissement install. agencements NPN	-2 775,95	0,00	NS
2818201000	Amort instal agencement PACA	-992,14	0,00	NS
2818201700	Amort materiel transport PACA	-8 888,58	0,00	NS
2818202000	Cree par cegid	-13 936,11	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
2818208000	Amort. mat. transport Limoges	-2 329,20	-14 400,00	83.83
2818210000	Amort. mat. de bureau St. Brieuc	0,00	-11 539,40	100
2818212000	Amort. mat. de bureau	0,00	-2 290,25	100
2818217000	Amortissements matériel SYMBIOSE	0,00	-123 324,98	100
2818220000	Amort. mat. transport	-900,35	-1 644,27	45.24
2818230000	Amort. mat. transport Toulouse	-21 346,26	-7 869,14	-171.27
2818231000	Amortissement matériel de transport Poitiers	-10 616,00	0,00	NS
2818232000	Amortissement matériel de transport La Rochelle	-17 800,00	0,00	NS
2818233000	Amortissement matériel de transport Tours	-19 449,87	0,00	NS
2818234000	Amortissement matériel de transport Tarbes	-24 610,00	0,00	NS
2818235000	Amortissement matériel de transport Gond-Pontouvre	-17 130,80	0,00	NS
2818236000	Amortissement Matériel de transport Labège	-193,68	0,00	NS
2818237000	Amortissement matériel de transport Anglet	-7 753,92	0,00	NS
2818238000	Amortissement matériel de transport Anjou	-1 763,88	0,00	NS
2818239000	Amortissement matériel de transport Rennes	-7 972,44	0,00	NS
2818240000	Amort. mat. transport Anjou	0,00	-8 012,43	100
2818241000	Amortissement du matériel de transport	-21 830,80	0,00	NS
2818242000	Amortissement matériel de transport St Brieuc	-101,20	0,00	NS
2818243000	Amortissement matériel de transport Lannion	-33 370,07	0,00	NS
2818250000	Amortissement du matériel de transport Cherbourg	0,00	-1 506,06	100
2818260000	Amort. Installat,agencement	-11 988,77	-7 549,86	-58.79
2818270000	Amort. Installat, agencement orléans	0,00	-51 915,42	100
2818281000	Amortissement Instal Agenc PACA	-335 352,21	0,00	NS
2818290000	Amort Installation, agencements ST BRIEUX SYMBIOSE	0,00	-45 355,28	100
2818291000	Amortissement installations, agencements Lorient	0,00	-61,90	100
2818296000	Amort AAI Divers Cannes	-70 393,69	0,00	NS
2818300000	Amort. mobilier Bordeaux	-8 005,16	-102 852,71	92.22
2818301000	Amort. Matériel de bureau et informatique	-165 845,09	-162 848,12	-1.84
2818302000	Materiel informatique pour location	-55 097,93	-55 097,93	
2818310000	Amort. mobilier Anglet	-13 571,69	-13 571,69	
2818320000	Amort. mobilier Pessac	-78 920,67	-72 239,81	-9.25
2818340000	Amort. mobilier Bersol	-19 152,67	-17 282,17	-10.82
2818350000	Amort. mobilier Labège	-4 498,84	-4 498,84	
2818360000	Amort. mobilier Pau	-82 757,34	-82 676,59	-0.1
2818370000	Amort. mobilier Bayonne	-83 286,00	-83 286,00	
2818380000	Amort. mobilier Limoges	-1 386,55	-1 189,51	-16.56
2818390000	Amort. mobilier Capitole	-21 077,03	-20 958,89	-0.56
2818391000	Amort. mobilier Tarbes	-3 540,48	-3 211,53	-10.24
2818392000	Amort. mobilier Labège	-228 668,71	-225 629,97	-1.35
2818397000	Amort materiel bureau PACA	-44 979,19	0,00	NS
2818398000	Amort materiel bureau PACA	-2 053,76	0,00	NS
2818400000	Amortis. mobilier	-355 758,24	-149 528,90	-137.92
2818401000	Amortissement du mobilier Cannes	-112 167,80	0,00	NS
2818500000	CrÉÉ par cegid	-58 478,90	-55 184,15	-5.97
2818900000	Amortissement des autres immobilisations corporelles	0,00	-18 635,21	100
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		**0,00**	**7 650,00**	**-100**
2384000000	Immobilisations en cours	0,00	7 650,00	-100
	Total immobilisations corporelles	3 055 018,84	3 117 343,61	-2
Participations		**248 583,25**	**248 583,25**	
2610000000	Titres de participation	2 942,60	2 942,60	
2611600000	Titres de participation escrim	5 640,65	5 640,65	
2613000000	Titres Participation CAD Concept	240 000,00	240 000,00	
Autres immobilisations financières		**295 211,94**	**326 393,07**	**-9.55**
2750000000	Dépots et cautionnements versés	16 038,72	92 814,10	-82.72
2750010000	Dépôt de garantie Bordeaux	21 656,06	20 501,15	5.63
2751200000	Dépot de garantie Bègles	35 747,83	34 486,62	3.66
2751300000	Dépot de garantie parking Pau	45,72	45,72	
2751600000	Dépôt de garantie La Rochelle	620,00	0,00	NS
2751800000	Dépôt de garantie Tours	14 247,30	0,00	NS
2751900000	Dépôt de garantie Toulouse	30,00	0,00	NS
2752000000	Dépôt de garantie Pessac Bersol	5 268,00	5 268,00	
2753000000	Dépôt de garantie Blois	3 735,66	119,71	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
2753100000	Dépôt de garantie Poitiers	3 322,80	119,26	NS
2753200000	Dépôt de garantie Orléans	17 851,76	1 025,42	NS
2753300000	Dépôt de garantie Angoulême	4 585,32	276,14	NS
2754000000	Retenue de garantie BPI	54 420,59	59 420,59	-8.41
2755000000	Dépot de garantie PCI	15 000,00	15 000,00	
2755100000	Dépôts et cautionnements versés	3 231,09	0,00	NS
2755400000	Dépôts et cautionnements versés	7 380,00	0,00	NS
2758000000	Dépot de garantie Limoges	9 000,00	9 000,00	
2759000000	Dépot de garantie Biganos	18 929,50	18 152,57	4.28
2759100000	Dépôt de garantie Labege	26 831,44	26 831,44	
2759200000	Retenue de garantie CIC	9 804,31	9 804,31	
2759300000	Dépot de garantie Lannion	22 205,84	28 268,04	-21.45
2759593000	Dépôt de garantie appt. Bordeaux	5 260,00	5 260,00	
	Total immobilisations financières	543 795,19	574 976,32	-5.42
	Total actif immobilisé	23 312 029,84	22 220 775,87	4.91
Marchandises		**5 817 369,00**	**7 572 789,00**	**-23.18**
3700000000	Stocks de marchandises	5 817 369,00	7 572 789,00	-23.18
	Total stocks et en-cours	5 817 369,00	7 572 789,00	-23.18
Avances et acomptes versés sur commandes		**0,00**	**2 212,00**	**-100**
40910000	AVANCES VERSÉES SUR COMMANDES	0,00	2 212,00	-100
Créances Clients et Comptes rattachés		**5 155 817,42**	**3 931 163,09**	**31.15**
4110000000	Clients	4 895 229,91	0,00	NS
41110000	CLIENTS	0,00	3 655 838,11	-100
4133000000	Usagers	262,90	0,00	NS
4160000000	Clients douteux ou litigieux	241 549,45	64 551,81	274.19
4181000000	Facture à Établir	219 807,44	264 367,22	-16.86
4910000000	Prov. dép. des comptes de clients	-201 032,28	-53 594,05	-275.1
Autres créances		**979 537,06**	**1 404 304,42**	**-30.25**
40971000	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION DÉBITEURS	0,00	2 054,69	-100
4098000000	Prov avoirs à recevoir	1 084 301,13	936 278,63	15.81
4250000000	Personnel - avances et acomptes	12 458,18	4 157,74	199.64
4251000000	Notes de frais SYMBIOSE	0,00	1 301,70	-100
4310001500	Sécurité sociale	1 835,48	917,74	100
4375020000	PREVOYANCE HUMANIS Salariés IP	7 901,47	0,00	NS
4375200000	Prevoyance cadres - GAN	0,00	3 245,70	-100
4378000004	Autres organismes sociaux	27,00	0,00	NS
4378000007	Autres organismes sociaux	63,00	0,00	NS
4378000011	Autres organismes sociaux	351,00	0,00	NS
4378000022	Autres organismes sociaux	162,00	0,00	NS
4378000025	Autres organismes sociaux	153,00	0,00	NS
4378000037	Autres organismes sociaux	108,00	0,00	NS
4378020000	Tickets restaurant pessac	2 001,82	1 911,82	4.71
43870000	Organismes sociaux - Produits à recevoir	0,00	8 028,46	-100
4390000000	Organismes sociaux - Produits à recevoir	6 606,09	0,00	NS
4456200000	Tva sur immobilisations	492,52	0,00	NS
4456510000	TVA déductible	4 281,84	3 676,23	16.47
4456601000	Tva déductible 20%	149,16	1 960,27	-92.39
4456602000	Tva déductible 7 %	0,00	165,64	-100
4456619000	Tva intra communautaire (19,6%)	499,00	747,53	-33.25
4456700000	CrÉdit de tva À reporter	0,00	97 963,00	-100
4458300000	Remboursement de tva demandÉ	1 899,00	1 899,00	
4458600000	Taxes/ca sur fact. non parvenues	18 076,00	10 842,88	66.71
4482000000	Etat-produits à recevoir	47 056,00	0,00	NS
4487000000	Etat - produits À recevoir	0,00	9 327,00	-100
4550081000	Compte Courant C&C Financière - intégration fiscale	43 749,00	43 749,00	
4670100000	Autres comptes débiteurs ou créditeurs Eshop	-919,00	218,00	-521.56
4670200000	Autres comptes débiteurs ou créditeurs	224,67	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
4671300000	Saisie Roquet	28 065,67	28 065,67	
4671400000	Groupe débiteurs / créditeurs C&C PACA	-2 072,10	0,00	NS
4672020000	CREDITEURS DIVERS 2020 en instance	-22 308,10	0,00	NS
4672021000	CREDITEURS DIVERS 2021 en instance	-36 927,24	0,00	NS
4672022000	CREDITEURS DIVERS 2020 en instance	-47 631,51	0,00	NS
4672023000	CREDITEURS DIVERS 2023 en instance	-71 740,29	0,00	NS
4672024000	CREDITEURS DIVERS 2024 en instance	-46 504,68	0,00	NS
4672025000	Autres comptes débiteurs ou créditeurs	-435,45	0,00	NS
4673000000	CAD Concept	-22 821,60	0,00	NS
4675000100	Autres comptes débiteurs ou créditeurs	1 400,00	0,00	NS
4676000000	Compte client arnaque moyen de paiement	-30 964,00	0,00	NS
4687000000	Produits À recevoir	0,00	247 793,72	-100
Charges constatées d'avance		**303 173,34**	**307 677,52**	**-1.46**
4860000000	Charges constatées d'avance	303 173,34	307 677,52	-1.46
	Total créances	6 438 527,82	5 643 145,03	14.09
Autres titres		**22 000,00**	**0,00**	**NS**
5081000000	Autres valeurs mobiliÈres	22 000,00	0,00	NS
Disponibilités		**2 822 012,43**	**4 511 343,87**	**-37.45**
51100000	Valeurs à l'encaissement	0,00	1 195,96	-100
5120001000	Créances commerciales Avance PLUS BPI	18 622,81	0,00	NS
5120011000	Banque CIC	235 077,13	932 326,73	-74.79
5120011200	Banque CIC / IP	0,00	100 498,26	-100
5120011300	Banque CIC C&C PACA	20 957,17	0,00	NS
5120012000	Banque Palatine	85 328,29	11 793,77	623.5
5120013000	BPACA Shop	201 636,51	119 221,46	69.13
5120014000	Banque courtois 106 517 002 00	72 205,28	165 662,43	-56.41
5120014100	Banque SG C&C FR 1	0,00	1 197,16	-100
5120014200	Banque SG C&C FR	0,00	27 745,90	-100
5120015000	Crédit agricole 66003085389	879 385,89	1 114 316,56	-21.08
5120015100	Crédit Agricole Lannion 831	71 799,32	323 382,10	-77.8
5120015200	Crédit Agricole Anjou/ Angers 870	0,00	106 075,08	-100
5120015300	Crédit Agricole Lorient 260	0,00	74,00	-100
5120015400	Crédit Agricole St-Brieuc 292	0,00	35,00	-100
5120015600	Crédit Agricole Lorient 362	0,00	72 886,24	-100
5120015700	BANQUE SG ANJOU	0,00	485,33	-100
5120016000	BPACA	467 782,38	467 476,52	0.07
5120021000	BNP Paribas	515 056,48	938 383,11	-45.11
5120021400	BNP PACA	14 631,40	0,00	NS
5120034000	Credit Mutuel / IP	131 787,27	36 650,22	259.58
5150000000	D Terme C. Agricole	0,00	22 000,00	-100
53000000	Caisse	0,00	7 154,43	-100
5320010000	Caisse Pessac	1 807,65	1 375,34	31.43
5320020000	Caisse Rives d'Arcins	1 424,82	2 182,06	-34.7
5320030000	Caisse Bersol	1 345,53	3 176,00	-57.63
5320040000	Caisse Bordeaux	1 283,41	590,20	117.45
5320050000	Caisse Biganos	5 856,74	2 818,83	107.77
5320060000	Caisse Capitole	38 327,09	12 221,50	213.6
5320070000	Caisse Labège	11 143,63	9 655,69	15.41
5320080000	Caisse Limoges	2 374,05	1 771,91	33.98
5320090000	Caisse Anglet	1 199,82	1 142,25	5.04
5320100000	Caisse Bayonne	2 075,53	1 074,38	93.18
5320110000	Caisse Pau	1 073,53	1 557,06	-31.05
5320120000	Caisse Tarbes	1 342,62	5 021,01	-73.26
5320130000	Caisse Angers	3 638,76	3 282,00	10.87
5320140000	Caisse Anjou	1 344,09	5 823,79	-76.92
5320150000	Caisse Lorient	1 658,62	2 027,33	-18.19
5320160000	Caisse Saint brieuc	4 479,14	705,00	535.34
5320170000	Caisse Cherbourg	230,93	200,00	15.47
5320180000	Caisse Angouleme	984,59	0,00	NS
5320190000	Caisse La Rochelle	2 271,90	2 483,54	-8.52
5320200000	Caisse Tours	1 876,46	855,80	119.26
5320210000	Caisse Blois	2 086,40	3 907,86	-46.61

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
5320220000	Caisse Orleans	1 832,28	912,06	100.89
5320230000	Caisse Poitiers	1 250,65	0,00	NS
5320240000	Caisse Lannion	606,02	0,00	NS
5320250000	Caisse Aix	3 841,97	0,00	NS
5320260000	Caisse Cannes	7 966,60	0,00	NS
5320270000	Caisse Nice	2 960,00	0,00	NS
5320280000	Caisse Plan de campagne	1 459,67	0,00	NS
	Total divers actifs circulants	2 844 012,43	4 511 343,87	-36.96
	Total actif circulant	15 099 909,25	17 729 489,90	-14.83
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	38 413 139,09	39 951 465,77	-3.85

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Capital	**1 164 370,00**	**1 164 370,00**	
1013000000 Capital	1 164 370,00	1 164 370,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	**3 427 830,00**	**3 427 830,00**	
1041000000 Primes d'Émission	3 335 630,00	3 335 630,00	
1043000000 Primes d'apport	92 200,00	92 200,00	
Réserve légale	**116 437,00**	**116 437,00**	
1061000000 Réserve légale	116 437,00	116 437,00	
Autres réserves	**1 890 108,29**	**2 382 294,29**	**-20.66**
1068000000 Autres réserves	1 890 108,29	2 382 294,29	-20.66
Report à nouveau	**3 683 861,32**	**2 398 042,83**	**53.62**
1100000000 Report nouveau (crÉdit)	3 683 861,32	2 398 042,83	53.62
Résultat de l'exercice	**-954 322,07**	**107 814,94**	**-985.15**
Résultat de l'exercice	-954 322,07	107 814,94	-985.15
Subventions d'investissement	**0,00**	**4 426,23**	**-100**
1310000000 Subventions d'Équipement	50 000,00	50 000,00	
1390000000 Subventions inscrites au c/r	-50 000,00	-45 573,77	-9.71
Total capitaux propres	9 328 284,54	9 601 215,29	-2.84
Provisions pour risques	**79 425,00**	**13 669,00**	**481.06**
1511000000 Provisions pour litiges	79 425,00	13 669,00	481.06
Provisions pour charges	**0,00**	**76 756,00**	**-100**
1580000000 Autres provisions pour charges	0,00	76 756,00	-100
Total provisions	79 425,00	90 425,00	-12.16
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**7 426 980,14**	**9 409 637,19**	**-21.07**
1641300000 Emprunt n°3 (lt)	0,00	640 691,84	-100
1644440000 Emprunt CIC 480KÛ	53 295,06	123 644,51	-56.9
1644500000 Emprunt CA 1.200K€ PGE	101 011,02	402 936,10	-74.93
1644600000 Emprunt BC 1.200K€ PGE	126 280,06	428 131,74	-70.5
1644700000 Emprunt BPI 1.000K€ PGE	125 000,00	437 500,00	-71.43
1644800000 Emprunt PALATINE 279K	183 335,10	221 321,05	-17.16
1644900000 Emprunt SG C&C 350K	153 245,33	211 522,25	-27.55
1645000000 Emprunt CA 668K	584 370,02	0,00	NS
1645910000 Emprunt BPACA 1.200K€ PGE	0,00	403 898,25	-100
1645920000 Emprunt CIC 300K€ PGE	0,00	100 934,54	-100
1645970000 Emprunt Bpaca 600 K	0,00	115 648,24	-100
1645980000 Emprunt C.Agricole 400 K	0,00	83 318,05	-100
1645990000 Emprunt Bpi 1.000.000	0,00	150 000,00	-100
1647700000 Emprunt CIC IP 27 k€	0,00	3 452,04	-100
1647800000 Emprunt C.Mutuel IP 115 k€	53 303,72	82 100,07	-35.07
1647900000 Emprunt C.Mutuel IP 171 k€	51 825,42	76 442,44	-32.2
1648000000 Emprunt bdpme 150 k	222 827,51	294 215,20	-24.26
1648600000 Emprunt BNP PPR 5.600K€	5 600 000,00	5 600 000,00	
1649100000 Emprunt BPACA 1.200k€ PGE	101 343,13	0,00	NS
1649200000 Emprunt CIC 300k€ PGE	25 322,04	0,00	NS
1649700000 Emprunt BPACA 600 K€	12 778,28	0,00	NS
1649800000 Emprunt C.Agricole 400 K€	14 420,51	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2025	31/12/2024	%
1688400000	Intérêt courus emp. etablt.crédit	0,00	30 742,70	-100
5120012100	Banques Palatine C&C FR	0,00	659,89	-100
5120015500	Crédit Agricole Cherbourg 848	0,00	2 451,15	-100
5120043000	Avance plus bpi	18 622,94	0,00	NS
5181000000	Banque - intÉrets courus À payer	0,00	27,00	-100
5191000000	Crédit mobilis.créanc.ciales (cmcc)	0,00	0,13	-100
Emprunts et dettes financières divers		**49 763,86**	**6 500 369,96**	**-99.23**
1650000000	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	0,00	NS
1688400000	Intérêt courus emp. etablt.crédit	29 763,86	0,00	NS
4550070000	Compte Courant C&C Spa Italie	0,00	500 000,00	-100
4550080000	Compte Courant C&C Financière	0,00	5 325 569,17	-100
4550090000	Compte Courant CAD Concept	0,00	674 800,79	-100
	Total emprunts et dettes assimilées	7 476 744,00	15 910 007,15	-53.01
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		**1 000,00**	**0,00**	**NS**
4191000000	Clients créditeurs	1 000,00	0,00	NS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**15 451 033,23**	**11 913 886,74**	**29.69**
4010000000	Fournisseurs	2 690,46	0,00	NS
4011000000	Fournisseur	15 309 996,24	11 721 567,03	30.61
4081000000	Fournisseurs - fact. non parvenues	138 346,53	192 319,71	-28.06
Dettes fiscales et sociales		**2 125 141,52**	**1 724 726,67**	**23.22**
42100390	Personnel - Rémunérations dues	228,74	0,00	NS
4210049100	Personnel - Rémunérations dues	89,45	0,00	NS
4211000002	Personnel - Rémunérations dues	5 449,69	0,00	NS
4211000003	Personnel - Rémunérations dues	2 350,71	0,00	NS
4211000014	Personnel - Rémunérations dues	3 976,71	0,00	NS
4211000027	Personnel - Rémunérations dues	607,46	0,00	NS
4211000039	Personnel - Rémunérations dues	852,36	0,00	NS
4211100000	Personnel - Rémunérations dues	313,65	0,00	NS
4246000000	Participation - rÉserve spÉciale	0,01	0,00	NS
4270000000	Personnel - oppositions	150,00	150,00	
4282000000	Provisions conges payes	757 813,61	699 736,46	8.3
4283000000	Commissions a payer	19 130,65	0,00	NS
4286000000	Personnel - charges à payer	95 351,92	122 038,33	-21.87
4310000000	Urssaf gironde bdx	6 103,82	9 975,18	-38.81
4310000031	Urssaf Angers- Anjou	5 153,16	0,00	NS
4310000032	Urssaf Angers- Ralliement - centre ville	2 355,84	0,00	NS
4310000033	Urssaf Cherbourg	987,27	0,00	NS
4310000034	Urssaf Lannion	11 333,72	0,00	NS
4310000035	Urssaf Lorient	6 860,32	0,00	NS
4310000036	Urssaf Rennes	3 547,74	0,00	NS
4310000037	Urssaf Saint Brieuc	5 335,78	0,00	NS
4310000038	Urssaf Aix en Provence	4 791,75	0,00	NS
4310000039	Urssaf Cannes	4 055,25	0,00	NS
4310000040	Urssaf Nice	6 631,96	0,00	NS
4310000041	Urssaf Plan de Campagne	11 534,43	0,00	NS
4310001100	Urssaf Capitole	25 854,22	22 808,05	13.36
4310001200	Urssaf Tarbes	4 675,70	4 457,23	4.9
4310001300	Urssaf begles	8 927,61	9 573,09	-6.74
4310002000	Urssaf Labege	17 686,82	16 381,03	7.97
4310010000	Urssaf Anglet	10 793,39	10 021,37	7.7
4310010100	Urssaf Angouleme	5 985,90	7 007,82	-14.58
4310010200	Urssaf Blois Vineuil	4 336,67	3 934,27	10.23
4310010300	Urssaf Gond Pontouvre	750,91	2 897,00	-74.08
4310010400	Urssaf La rochelle	32 933,28	8 953,28	267.83
4310010500	Urssaf Montpellier	5 035,94	6 536,52	-22.96
4310010600	Urssaf Orléans	3 276,18	4 686,86	-30.1
4310010700	Urssaf Poitiers	6 664,54	6 344,62	5.04
4310010800	Urssaf Tarbes	12 403,96	10 742,14	15.47
4310010900	Urssaf Toulouse	8 883,07	7 688,30	15.54
4310011000	Urssaf Tours	10 325,60	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif		31/12/2025	31/12/2024	%
4310011101	Urssaf Tours	0,00	10 503,44	-100
4310030000	Urssaf gironde biganos	6 829,23	7 063,26	-3.31
4310060000	Urssaf pau	10 993,63	10 268,64	7.06
4310070000	Urssaf bayonne	5 551,38	5 331,60	4.12
4310080000	Urssaf limoges	12 080,03	12 714,93	-4.99
4310090000	Urssaf bersol	10 144,91	5 260,82	92.84
4310100000	URSSAF IP	26 011,00	26 012,32	-0.01
4314000000	Urssaf gironde pessac	36 732,87	78 645,54	-53.29
4370200000	Mutuelle IP	213,27	25 623,87	-99.17
4370800000	Autres organismes sociaux	13 438,04	8 697,85	54.5
4373000000	ASSEDIC RETRAITE AG2R	67 141,96	61 112,80	9.87
4373100000	HUMANIS Retraite	3 959,36	0,00	NS
4374000000	Mutuelle	46 475,88	25 220,30	84.28
4375000000	Prévoyance salaries	14 006,06	13 908,29	0.7
4375020000	PREVOYANCE HUMANIS Salariés IP	0,00	4 264,65	-100
4375040000	Autres organismes sociaux	319,04	0,00	NS
4375200000	Prevoyance cadres - GAN	7 901,47	0,00	NS
4378000008	Autres organismes sociaux	36,00	0,00	NS
4378000013	Autres organismes sociaux	9,00	0,00	NS
4378000028	Autres organismes sociaux	54,00	0,00	NS
4378000031	Autres organismes sociaux	27,00	0,00	NS
4382000000	Charges/cp	225 589,16	205 099,26	9.99
4383000000	Charges sur commissions a payer	5 165,28	0,00	NS
4386000000	Forfait social interessement	885,45	9 117,65	-90.29
4386200000	Charges sociales sur primes prov.	24 669,12	23 832,71	3.51
4386500000	Organismes sociaux - Autres charges à payer	0,00	1 386,20	-100
4421000000	Prélèvement à la source Rem. Pessac	14 125,27	13 604,86	3.83
4421000022	Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	68,04	0,00	NS
4421000038	Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	958,52	0,00	NS
4421000039	Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	137,26	0,00	NS
4421000040	Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	522,81	0,00	NS
4421000041	Impôts et taxes recouvrables sur des tiers	816,52	0,00	NS
4455100000	Tva à décaisser	229 279,00	1,00	NS
4456600000	Tva déductible 5,5%	0,00	1,36	-100
4457100000	Tva collectée 19,6	44,78	5,33	740.15
4457101000	Tva collectée 20%	16 367,79	0,00	NS
4457119000	Tva intra communautaire (19,6%)	0,00	248,53	-100
4458700000	Tva sur fact. a etablir	361,68	2 487,89	-85.46
4458750000	Tva sur avoirs tablir	0,00	2 833,33	-100
4481000000	Etat - Charges à payer	177 069,15	0,00	NS
4481200000	Charges à payer - Taxe apprentissage	15 655,12	0,00	NS
4481220000	Formation continue	874,12	0,00	NS
4481230000	Effort construction	37 088,53	0,00	NS
4486000000	Etat - charges à payer	0,00	177 592,98	-100
4486200000	Etat - Autres charges à payer	0,00	7 621,28	-100
4486300000	Formation continue	0,00	305,73	-100
4486400000	Effort construction	0,00	32 028,70	-100
Autres dettes		**3 516 893,12**	**307 708,18**	**NS**
4550080000	Compte Courant C&C Financière	2 936 619,08	0,00	NS
4550090000	Compte Courant CAD Concept	711 646,73	0,00	NS
4671200000	MACSI	0,00	2 957,63	-100
4673000000	CAD Concept	0,00	273 786,55	-100
4676000000	Compte client arnaque moyen de paiement	0,00	30 964,00	-100
4687000000	Produits À recevoir	-131 372,69	0,00	NS
Produits constatés d'avance		**434 617,68**	**403 496,74**	**7.71**
4870000000	Produits constatÉs d'avance	434 617,68	403 496,74	7.71
	Total dettes	29 005 429,55	30 259 825,48	-4.15
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	38 413 139,09	39 951 465,77	-3.85

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
Ventes de marchandises		**97 720 842,36**	**100 285 160,07**	**-2.56**
7070000000	Ventes bordeaux	2 770 432,33	2 808 442,97	-1.35
7070010000	Ventes Anglet	3 647 450,39	4 030 672,96	-9.51
7070020000	Ventes pessac	3 974 979,05	6 263 384,80	-36.54
7070040000	Ventes biganos	2 591 808,09	2 702 337,78	-4.09
7070070000	Ventes pau	3 891 219,23	4 265 696,70	-8.78
7070080000	Ventes limoges	4 155 529,63	4 009 792,36	3.63
7070090000	Ventes bayonne	2 264 712,30	2 471 046,42	-8.35
7070100000	Ventes bersol	1 841 636,77	1 895 993,65	-2.87
7070200000	Ventes Capitole	10 331 900,60	11 186 840,63	-7.64
7070300000	Ventes Tarbes	2 139 728,27	2 228 157,54	-3.97
7070400000	Ventes Rives D'Arcins	3 793 947,45	4 393 975,57	-13.66
7070500000	Ventes Education	13 348 418,58	13 428 495,16	-0.6
7070600000	Ventes Labege	5 883 444,70	6 615 525,63	-11.07
7070610000	Ventes Angouleme	1 884 668,38	2 171 312,76	-13.2
7070620000	Ventes La rochelle	2 373 781,25	2 641 675,34	-10.14
7070630000	ventes Tours	3 556 593,83	3 756 223,13	-5.31
7070640000	Ventes Blois	2 009 276,93	2 069 102,41	-2.89
7070650000	Ventes Orleans	1 776 671,08	2 094 948,70	-15.19
7070660000	Ventes Poitiers	1 833 472,69	1 939 899,58	-5.49
7070670000	Ventes B2B	2 513 576,31	3 385 570,30	-25.76
7070700000	Ventes HQ-Lannion	7 178 424,54	9 340 212,43	-23.14
7070710000	Ventes Angers Rallie	757 112,48	835 677,40	-9.4
7070720000	Ventes Angers Anjou	2 293 949,76	2 067 857,53	10.93
7070730000	Ventes Lorient	2 293 195,22	2 288 496,12	0.21
7070740000	Ventes Saint Brieuc	1 842 808,47	1 148 276,41	60.48
7070750000	Ventes Cherbourg	251 622,65	247 151,77	1.81
7070760000	Ventes Aix	1 086 815,25	0,00	NS
7070770000	Ventes Cannes	1 557 753,03	0,00	NS
7070780000	Ventes Nice	2 112 157,27	0,00	NS
7070790000	Ventes Plan de Campagne	1 739 472,01	0,00	NS
7070900000	Ventes Angers Anjou	0,00	0,01	-100
7071100000	Ventes Saint-Brieuc	0,00	0,01	-100
7079000000	Ventes de marchandises (export)	29 758,75	0,00	NS
7097000000	Rrr accordÉs/ventes de marchandises	-5 474,93	-1 606,00	-240.9
Production vendue (services)		**266 372,85**	**15 050,93**	**NS**
7060000000	Prestations de services bordeaux	78 000,00	14 166,67	450.59
7080000000	Produits des activitÉs annexes	189 285,96	0,00	NS
7082100000	Commissions et courtages	943,18	0,00	NS
7082200000	Produits des activités annexes (utilisation libre mais à réserver	47,15	884,26	-94.67
7085100000	Port facturÉ pessac	-1 903,44	0,00	NS
	Montant net du chiffre d'affaires	*97 987 215,21*	*100 300 211,00*	*-2.31*
Subventions		**93 164,18**	**59 499,96**	**56.58**
7400000000	Subventions d'exploitation	0,00	59 499,96	-100
7410000000	Subventions d'exploitation	88 737,95	0,00	NS
7470000000	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	4 426,23	0,00	NS
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		**111 680,52**	**91 378,86**	**22.22**
7815000000	Rep. s/prov. risques	11 000,00	0,00	NS
7817300000	Repris.s/prov.dÉprÉc. stocks	62 848,83	0,00	NS
7817400000	Rep. s/prov. dÉp. actifs circ	37 831,69	0,00	NS
7817450000	Repris.s/prov.dÉprÉc.aut.crÉances	0,00	6 246,85	-100
7910000000	Transferts de charges d'exploitat.	0,00	76 970,88	-100
7912400000	Transferts de charges de personnel	0,00	8 161,13	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		**13 633,33**	**0,00**	**NS**
7570000000	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corpor	16 433,33	0,00	NS
7573000000	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles	-2 800,00	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
Autres produits		**590 626,63**	**263 697,16**	**123.98**
7560000000	Gains de change	4 262,91	8 847,79	-51.82
7580000000	Produits divers de gestion courante	99 918,83	61 260,92	63.1
7581000000	Participations fournisseurs	241 775,74	166 093,87	45.57
7581100000	Produits divers de gestion courante	0,00	0,01	-100
7581200000	ECOLOGIC QUALIREPAR	21 650,33	0,00	NS
7582000000	Taxe Éco	144 580,32	27 494,57	425.85
7587000000	Indemnités d'assurance	78 438,50	0,00	NS
	Total produits d'exploitation	*98 796 319,87*	*100 714 786,98*	*-1.9*
Achats de marchandises		**77 181 005,60**	**78 753 417,53**	**-2**
6070000000	Achats de marchandises	76 145 713,61	77 027 228,66	-1.14
6070500000	Achat matÉriel occasion	40 040,96	3 056,45	NS
6070910000	Achats piÈces sav intra	2 342 166,24	2 576 488,28	-9.09
6070920000	Achats marchandises intra	682 980,18	1 192 066,59	-42.71
6070930000	Achat intra garantie	0,00	199,00	-100
6070931000	Achat AppleCare+	537 759,00	549 248,25	-2.09
6073000000	Achats de marchandises importées	506 134,00	0,00	NS
6097000000	Rrr	3 793,20	-96 460,54	103.93
6097100000	Rfa	-326 410,94	-153 718,46	-112.34
6097300000	RRR QR ND9 / CPF	-2 795 992,29	-2 344 690,70	-19.25
6097400000	R.r.r.obtenus s/ach.Étud. & pr.sces	7 719,22	0,00	NS
6097400010	Rabais sur achats de marchandises	15 518,57	0,00	NS
6097400020	Rabais sur achats de marchandises	21 583,85	0,00	NS
Variation de stocks de marchandises		**2 342 281,96**	**2 541 268,89**	**-7.83**
6037000000	Variation des stocks de marchandise	2 342 281,96	2 541 268,89	-7.83
Achats de matières premières et autres approvisionnements		**65 007,14**	**64 909,82**	**0.15**
6026100000	Emballages perdus	65 022,14	64 909,82	0.17
6091000000	R.r.r. obtenus sur achats	-15,00	0,00	NS
Autres achats et charges externes		**6 035 862,58**	**5 981 738,84**	**0.9**
6040000000	Achats d'Études et prestations serv	2 962,46	1 389,96	113.13
6060001000	Carburant Vicule Soci- Ndf	1 734,98	5 470,36	-68.28
6060001001	Achats non stockés de matières et fournitures	193,01	0,00	NS
6060001003	Achats non stockés de matières et fournitures	58,33	0,00	NS
6060001020	Achats non stockés de matières et fournitures	282,77	0,00	NS
6060001027	Achats non stockés de matières et fournitures	51,49	0,00	NS
6060001100	Carburant Véhicule de Société - NDF Educ	0,00	1 212,71	-100
6060001300	Carburant Véhicule de Société - Carte Total - EZ 400 JY	0,00	100,25	-100
6060001600	Carburant Véhicule de Société - Carte Total - BV 725 SL	0,00	52,28	-100
6060001800	Carburant Véhicule de Société - Carte Total - EK 259 QV	0,00	102,91	-100
6060001900	Carburant Véhicule de Société - Carte Total - ES 621 EM	0,00	63,10	-100
6060002000	Carburant Véhicule de Société - Carte Total - DZ 236 FV	0,00	96,31	-100
6060002700	Carburant Véhicule de Société - Carte Total - FZ 415 DD	0,00	55,37	-100
6060002800	Carburant Véhicule de Société - Carte Total - GC 778 CZ	0,00	113,59	-100
6060012000	Essence et combustible pessac	59 239,54	50 782,92	16.65
6060014000	Essence et combustible biganos	24,98	0,00	NS
6060020000	Essence Et Combustible Tarbes	0,00	11,50	-100
6060022000	Recharge véhicules électriques	1 514,34	2 901,70	-47.81
6060023000	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	41,67	-100
6060024000	Achats non stockés de matières et fournitures	1 274,67	0,00	NS
6060029000	Eau et électricité Montpellier	2 294,17	567,20	304.47
6060101900	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	301,68	-100
6060102000	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	1 534,65	-100
6060102100	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	70,62	-100
6060102200	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	51,76	-100
6060102300	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	383,22	-100
6060102400	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	340,53	-100
6060102500	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	93,17	-100

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6060102600	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	273,53	-100
6060102700	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	52,58	-100
6060102800	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	240,84	-100
6060103000	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	116,59	-100
6060103100	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	330,46	-100
6060103200	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	379,52	-100
6060103300	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	733,88	-100
6060103400	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	88,35	-100
6060103500	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	323,63	-100
6060103700	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	966,02	-100
6060103800	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	439,11	-100
6060103900	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	307,02	-100
6061000000	Eau, electrictÉ bordeaux	6 121,88	5 063,17	20.91
6061100000	Eau, electricitÉ biarritz	-89,87	0,00	NS
6061100100	Achats non stockés de matières et fournitures	-121,86	0,00	NS
6061110000	Eau, ElectricitAnglet Montaury	4 745,62	3 764,52	26.06
6061120000	Eau, ElectricitBles	5 444,09	5 636,77	-3.42
6061130000	Eau, ElectricitÈ Nice	3 065,94	0,00	NS
6061140000	Eau, ElectricitÈ Cannes	1 181,39	0,00	NS
6061200000	Eau, electricitÉ pessac	8 778,40	9 343,44	-6.05
6061300000	Eau, electricitÉ toulouse	810,25	0,00	NS
6061400000	Eau, edf biganos	4 090,70	4 065,90	0.61
6061600000	Eau, electricitÉ pau	4 423,97	3 528,22	25.39
6061700000	Eau, electricitÉ bayonne	3 748,64	2 908,49	28.89
6061800000	Eau, electricitÉ limoges	5 642,57	4 316,31	30.73
6061900000	Eau, electricitÄ bersol	2 427,95	135,12	NS
6062000000	Eau, ElectricitCapitole	8 256,41	6 869,62	20.19
6062100000	Eau, ElectricitTarbes	7 626,70	8 439,99	-9.64
6062200000	Eau électricité Labège	6 702,50	5 331,53	25.71
6062300000	Eau, Electricité Orléans	2 225,25	4 428,19	-49.75
6062400000	Eau, Electricité La Rochelle	2 742,82	784,98	249.41
6062500000	Eau, Electricité Poitiers	2 694,56	1 473,39	82.88
6062600000	Eau, Electricité Angoulême	4 924,60	3 016,27	63.27
6062700000	Eau, Electricité Tours	3 868,90	2 428,51	59.31
6062800000	Eau, ElectricitÈ Blois	2 998,69	1 590,04	88.59
6062900000	Eau, Electricité Lannion	5 559,63	23 299,11	-76.14
6062910000	Eau, Electricité Saint-Brieuc	8 034,88	3 388,53	137.12
6062920000	Eau, ElectricitÈ lorient	3 749,83	1 690,96	121.76
6062930000	Eau, ElectricitÈ Anjou	4 333,30	2 328,56	86.09
6062940000	Eau, ElectricitÈ Angers	3 402,92	1 046,76	225.09
6062950000	Eau, ElectricitÈ Cherbourg	2 097,65	825,09	154.23
6062960000	Eau, Electricité Rennes	661,65	370,40	78.63
6062970000	Eau, Electricité Aix-en Provence	1 719,78	0,00	NS
6062980000	Eau, Electricité Plan de Campagne	3 591,72	0,00	NS
6062990000	Eau, Electricité Nice	2 043,44	0,00	NS
6062991000	Electricité Eau Cannes	1 034,68	0,00	NS
6063000000	Produits d'entretien Bordeaux	237,32	68,82	244.84
6063000100	Petits uip. Et Fournitures - Ndf	1 943,51	288,05	574.71
6063000101	Achats non stockés de matières et fournitures	121,77	0,00	NS
6063000200	Petits équip. et Fournitures - NDF Educ	0,00	435,27	-100
6063001000	Produits d'entretien biarritz	77,83	147,48	-47.23
6063001100	Produits d'entretien Labege	551,62	217,84	153.22
6063001200	Achats non stockés de matières et fournitures	555,87	86,16	545.16
6063002000	Produits d'entretien pessac	6 282,81	4 075,20	54.17
6063004000	Pdts entretien biganos	101,22	184,61	-45.17
6063006000	Produits d'entretien pau	131,66	80,63	63.29
6063007000	Produits d'entretien limoges	373,10	295,65	26.2
6063008000	Produits d'entretien bayonne	426,82	146,99	190.37
6063009000	Produits entretien bersol	100,03	78,40	27.59
6063010000	Produits D'Entretien Capitole	1 403,67	1 410,51	-0.48
6063011000	Produits Entretien Tarbes	283,49	148,12	91.39
6063012000	Produits D'Entretien Rives D'Arcins	75,95	66,78	13.73
6063013000	Produits d'Entretien Educ	21,79	222,51	-90.21
6063014000	Porduits d'entretien Poitiers	955,76	638,54	49.68
6063015000	Produits d'entretiens Orléans	312,68	285,62	9.47
6063016000	Produits d'entretiens Blois	938,49	542,52	72.99
6063017000	Produits d'entretiens Angouleme	881,51	173,04	409.43
6063018000	Produits d'entretiens La Rochelle	466,23	56,28	728.41
6063019000	Produits d'entretiens Tours	759,89	147,25	416.05

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6063020000	Produits d'entretiens Lannion	129,86	7,55	NS
6063021000	Produits d'entretiens Lorient	587,67	151,91	286.85
6063022000	Achats non stockés de matières et fournitures	386,70	0,00	NS
6063023000	Achats non stockés de matières et fournitures	379,77	0,00	NS
6063024000	Achats non stockés de matières et fournitures	10,42	0,00	NS
6063025000	Achats non stockés de matières et fournitures	171,04	0,00	NS
6063026000	Fournitures d'entretien et de petit équipement	25,41	0,00	NS
6064000000	Fourniture administrative bordeaux	217,48	2 245,02	-90.31
6064001000	Fourniture administrative biarritz	373,59	296,78	25.88
6064002000	Fourniture administrative pessac	14 302,19	33 245,76	-56.98
6064004000	Fournitures administratives biganos	598,52	245,20	144.09
6064006000	Fournitures administratives pau	699,46	167,01	318.81
6064007000	Fournitures administratives limoges	470,06	57,68	714.94
6064008000	Fournitures administratives bayonne	607,21	83,17	630.08
6064009000	Fournitures administratives bersol	151,80	7,32	NS
6064010000	Fournitures Admnistratives Capitole	1 786,05	102,32	NS
6064011000	Fournitures Administratives Tarbes	831,71	251,22	231.07
6064012000	Fournitures Administratives Rives d	300,97	96,91	210.57
6064013000	Fournitures administratives EDUC	681,53	1 430,12	-52.34
6064014000	Fournitures Administratives Labège	524,86	127,50	311.65
6064015000	Fournitures administratives Blois	449,50	734,51	-38.8
6064016000	Fournitures administratives Orléans	413,05	68,93	499.23
6064017000	Fournitures administratives Tours	872,46	430,03	102.88
6064018000	Fournitures administratives La rochelle	482,71	32,23	NS
6064019000	Fournitures administratives Lannion	69,77	145,34	-52
6064019100	Achats non stockés de matières et fournitures	505,79	56,34	797.75
60640200	Achats non stockés de matières et fournitures	528,48	0,00	NS
6064021000	Fournitures administratives	39,05	0,00	NS
6064027000	Fournitures administratives	2,49	0,00	NS
6064190000	Fournitures administratives Poitiers	404,48	6,56	NS
6064200000	Achats non stockés de matières et fournitures	717,18	46,96	NS
6064210000	Achats non stockés de matières et fournitures	799,96	0,00	NS
6064300000	Achats non stockés de matières et fournitures	177,80	0,00	NS
6064310000	Fournitures administratives	161,61	0,00	NS
6064400000	Fournitures administratives	69,45	0,00	NS
6064500000	Achats non stockés de matières et fournitures	730,58	0,00	NS
6064600000	Achats non stockés de matières et fournitures	291,49	0,00	NS
6064700000	Achats non stockés de matières et fournitures	128,63	0,00	NS
6065000000	Vetements de travail	27 782,62	8 242,10	237.08
6068000000	Petits matÉriels bordeaux	148,50	70,28	111.3
6068001000	Petits matÉriels anglet	357,16	427,45	-16.44
6068002000	Petits matÉriels pessac	28 345,87	20 751,76	36.6
6068003000	Petits matÉriels toulouse	0,00	6,00	-100
6068004000	Petits mat. biganos	1 101,50	737,65	49.33
6068006000	Petis matÉriels pau	1 222,60	822,81	48.59
6068007000	Petits matÉriels limoges	1 848,27	537,29	244
6068008000	Petits matÉriels bayonne	1 184,78	844,98	40.21
6068009000	Petits mat. bersol	501,70	49,72	909.05
6068010000	Petits matiels capitol	1 020,22	7 005,75	-85.44
6068020000	Petits Materiels Tarbes	2 996,08	135,60	NS
6068021000	Petits Materiels Rives D'Arcins	2 166,57	1 170,90	85.03
6068023000	Petits materiels Labege	1 836,78	803,84	128.5
6068024000	Petits Matériels EDUC	827,69	670,00	23.54
6068025000	Petits Matériels Angoulème	1 643,02	1 967,04	-16.47
6068026000	Petits Matériels Blois	774,76	1 796,97	-56.89
6068027000	Petits Matériels Orléans	1 030,23	1 469,74	-29.9
6068028000	Petits Matériels La Rochelle	1 991,23	6 215,39	-67.96
6068029000	Petits Matériels Poitiers	1 615,50	1 829,24	-11.68
6068030000	Petits Matériels Tours	697,13	9 708,73	-92.82
6068031000	Petits Matériels Montpellier	126,15	6 726,26	-98.12
6068032000	Petits matériels Lannion	1 926,09	918,87	109.62
6068033000	Achats non stockés de matières et fournitures	2 658,39	3 966,09	-32.97
6068034000	Achats non stockés de matières et fournitures	1 474,24	5 115,05	-71.18
6068035000	Achats non stockés de matières et fournitures	591,61	0,00	NS
6068036000	Petit matériels Angers	269,30	326,14	-17.43
6068037000	Achats non stockés de matières et fournitures	384,23	245,88	56.27
6068038000	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00	14,92	-100
6068039000	Achats non stockés de matières et fournitures	235,72	0,00	NS
6068040000	Achats non stockés de matières et fournitures	1 664,30	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6068041000	Achats non stockés de matières et fournitures	33,33	0,00	NS
6068042000	Achats non stockés de matières et fournitures	653,91	0,00	NS
6068043000	Achats non stockés de matières et fournitures	579,63	0,00	NS
6068044000	Autres matières et fournitures	310,17	0,00	NS
6068045000	Autres matières et fournitures	252,33	0,00	NS
6110000000	Sous-traitance gÉnÉrale bordeaux	3 082,00	0,00	NS
6110002000	Sous-traitance gÉnÉrale pessac	7 393,10	6 056,50	22.07
6110003000	Sous-traitance gÉnÉrale toulouse	50,00	493,00	-89.86
6110006000	Sous-traitance gÉnÉrale formation	190 992,68	152 013,11	25.64
6110007000	Sous-traitance gÉnÉrale limoges	0,00	626,00	-100
6110120000	Sous-traitance générale Labège	11 100,00	18 260,00	-39.21
6110130000	Sous Traitance GÈnÈrale Education	47 707,66	100 478,90	-52.52
6110140000	Sous-traitance générale	0,00	3 950,00	-100
6110150000	Sous-traitance générale	308,33	0,00	NS
6122000000	Redevance crÉdit bail pessac	20 357,28	20 203,51	0.76
6122010000	Redevance crÄdit bail anglet	5 270,68	10 928,40	-51.77
6122040000	Redevance Crédit Bail Pau	3 834,00	3 834,00	
6122050000	Redevance CrÉdit Bail Educ	64 940,28	70 029,76	-7.27
6122080000	Crédit-bail mobilier	12 421,12	11 634,20	6.76
6122200000	Redevances crÉdit bail Quinconces	0,00	2 315,89	-100
6130047000	Turveillance Tarbes	1 521,00	3 555,00	-57.22
6131000000	Locations immobiliÈres bordeaux	87 642,20	54 398,34	61.11
6131100000	Loc. immo. bègles	128 440,09	80 235,85	60.08
6131200000	Locations Labège	106 803,24	115 864,64	-7.82
6131400000	Location immobiliÈres pau	71 373,14	69 274,00	3.03
6132200000	Location Immobilie Anglet Montaur	84 833,80	82 939,91	2.28
6133000000	Locations immobiliÈres pessac	69 657,57	68 671,00	1.44
6134010000	Location toulouse capitole	96 596,16	96 587,16	0.01
6134010100	Location cave toulouse	960,00	1 790,00	-46.37
6134010200	Locations Parking nice	2 056,02	0,00	NS
6134100000	Location immobiliÈre bayonne	69 026,40	66 996,36	3.03
6134200000	Location immobiliÈre limoges	70 017,74	68 630,62	2.02
6134300000	Location immobiliÈre biganos	74 869,36	72 998,00	2.56
6134400000	Location Immobilie Tarbes	49 988,00	63 625,00	-21.43
6134500000	Location immobilière C&C Financière	31 560,00	31 840,31	-0.88
6134600000	Location immobiliere Blois	43 765,44	46 995,25	-6.87
6134610000	Location immobilière Tours	87 103,20	84 288,16	3.34
6134620000	Location immobilière Orléans	75 722,25	89 649,15	-15.53
6134630000	Location immobilière Montpellier	33 480,27	35 201,28	-4.89
6134640000	Location immobilière La Rochelle	29 744,24	29 900,75	-0.52
6134650000	Location immobilière Angoulème	20 801,38	18 205,67	14.26
6134660000	Location immobilière Poitiers	43 601,02	41 316,94	5.53
6134680000	Locations Trabes B2B	12 000,00	0,00	NS
6134700000	Locations Immobilières Saint Brieuc	166 815,66	168 902,04	-1.24
6134710000	Locations Lannion	66 584,88	62 100,00	7.22
6134800000	Locations Lorient	37 963,40	36 836,63	3.06
6134900000	Locations Anjou	68 658,68	66 639,44	3.03
6134910000	Locations Angers	36 097,56	36 097,56	
6134920000	Locations Cherbourg	12 908,93	13 791,63	-6.4
6134930000	Locations Rennes	46 279,98	45 049,62	2.73
6134940000	Locations Aix	10 373,51	0,00	NS
6134941000	Locations Nice SAV	7 053,55	0,00	NS
6134942000	Locations Nice	55 070,95	0,00	NS
6134943000	Locations Cannes	46 980,00	0,00	NS
6134950000	Locations Aix 2	27 575,57	0,00	NS
6134960000	Locations Plan de campagne	68 263,67	0,00	NS
6135000000	TÉlÉsurveillance bordeaux	1 784,50	890,73	100.34
6135001000	TÉlÉ surv. biarritz	0,00	250,09	-100
6135001100	Télésurveillance Tours	1 596,00	702,51	127.19
6135001200	Télésurveillance Orléans	1 786,60	652,19	173.94
6135001300	Télésurveillance Montpellier	743,92	184,02	304.26
6135001400	Télésurveillance Angoulème	1 817,22	492,14	269.25
6135001500	Télésurveillance La Rochelle	1 973,60	1 093,19	80.54
6135002000	TÉlÉsurveillance pessac	1 726,26	1 343,98	28.44
6135002100	TÚlÚsurveillance bersol	2 738,50	801,80	241.54
6135002200	TŽlŽsurveillance Tarbes	837,62	186,46	349.22
6135004200	TÉlÉsurveillance pau	2 588,32	0,00	NS
6135004300	TÉlÉsurveillance bayonne	1 738,70	611,33	184.41
6135004400	TÉlÉsurveillance limoges	1 426,77	683,81	108.65

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6135004500	Telesurveillance biganos	1 764,00	1 013,87	73.99
6135004600	Turveillance Capitole	2 825,28	863,36	227.24
6135004700	Turveillance Rives D'Arcins	933,74	611,99	52.57
6135004800	Turveillance Anglet Montaury	1 711,80	635,85	169.21
6135004900	TŽlŽsurveillance Lab?ge	4 575,96	1 697,71	169.54
6135004920	Télésurveillance Anjou	37,00	0,00	NS
6135004950	Télésurveillance lannion	4 560,00	0,00	NS
6135004970	Télésurveillance Blois	819,60	0,00	NS
6135004971	Télésurveillance Poitiers	696,00	0,00	NS
6135004972	Télésurveillance Aix	1 004,17	0,00	NS
6135004973	Télésurveillance Plan de campagne	673,34	0,00	NS
6135004974	Télésurveillance Cannes	766,37	0,00	NS
6135004975	Locations mobilières	421,67	0,00	NS
6135005000	Loc. vÉhicule	20 757,99	4 925,92	321.4
6135005100	Location benne pessac	1 895,54	0,00	NS
6135005110	Locations Matériels	10 016,86	0,00	NS
6135005120	TPE Nice	380,12	0,00	NS
6135005130	TPE Cannes	163,63	0,00	NS
6135005200	Location VŽhicule - NDF	262,21	1 276,23	-79.45
6135005400	Location matériel	0,00	7 939,92	-100
6135049400	Locations	0,00	340,00	-100
6135049700	Locations	0,00	692,04	-100
6135497100	Locations	0,00	41,15	-100
6135520500	Locations	0,00	347,34	-100
6136000000	Location immobiliÂre bersol	40 010,40	38 671,27	3.46
6140000000	Charges locatives bordeaux	17 160,33	20 537,00	-16.44
6140002000	Charges Locatives Anglet 2	5 600,07	6 355,44	-11.89
6140004000	Charges locatives limoges	3 178,24	3 152,52	0.82
6140005000	Charges locatives biganos	23 709,75	29 333,53	-19.17
6140006000	Charges locatives bersol	3 264,89	3 163,69	3.2
6140021000	Charges Locatives Anglet Montaury	9 869,62	7 325,77	34.72
6140032000	Charges locatives toulouse mhisto	4 700,00	4 700,00	
6140033000	Charges Locatives Tarbes	6 577,20	3 493,05	88.29
6140034000	Charges Locatives Bles	39 930,96	79 343,20	-49.67
6140035000	Charges locatives Labège	29 508,80	30 851,63	-4.35
6140036000	Charges locatives Bayonne	6 100,00	11 381,47	-46.4
6140037000	Charges locatives Pessac siège	8 463,96	8 927,34	-5.19
6140038000	Charges locatives Pau	7 261,86	3 371,58	115.38
6140039000	Charges locatives meublé	1 440,00	1 811,00	-20.49
6140040000	Charges locatives Blois	15 947,20	18 317,15	-12.94
6140041000	Charges locatives Tours	4 664,07	8 090,51	-42.35
6140042000	Charges locatives Orléans	6 717,93	8 012,50	-16.16
6140043000	Charges locatives La Rochelle	6 877,78	407,94	NS
6140044000	Charges locatives Angoulème	20 515,27	18 027,96	13.8
6140045000	Charges locatives Poitiers	18 820,71	13 715,45	37.22
6140046000	Charges locatives Montpellier	6 437,50	6 875,00	-6.36
6140048000	Charges locatives Lannion	5 095,00	5 079,00	0.32
6140049000	Charges locatives Saint brieuc	7 406,00	12 327,04	-39.92
6140050000	Charges locatives Lorient	1 005,35	4 666,00	-78.45
6140051000	Charges locatives Anjou	18 981,58	25 183,99	-24.63
6140052000	Charges locatives Angers	6 967,00	3 420,00	103.71
6140053000	Charges locatives Cherbourg	1 177,00	830,00	41.81
6140054000	Charges locatives rennes	9 096,32	12 829,16	-29.1
6140055000	Charges locatives Nice	9 276,28	0,00	NS
6140056000	Charges locatives Plan de C	9 870,69	0,00	NS
6140057000	Charges locatives Cannes	1 450,00	0,00	NS
6140058000	Charges locatives & copropriété	1 063,00	0,00	NS
6150000000	Travaux d'entretien bordeaux	-542,84	7 139,33	-107.6
6150000100	Alarme Lannion	0,00	1 097,29	-100
6150010000	Travaux d'entretien biarritz	2 417,41	3 310,45	-26.98
6150013000	Entretien et réparations	5 057,05	5 362,54	-5.7
6150014000	Travaux Entretien Labege	1 304,48	0,00	NS
6150015000	Travaux d'entretien Poitiers	1 123,64	3 629,41	-69.04
6150016000	Travaux d'entretien Angoulème	1 240,63	4 800,92	-74.16
6150017000	Travaux d'entretien Blois	2 045,98	2 057,12	-0.54
6150018000	Travaux d'entretien Orléans	2 468,66	526,70	368.7
6150019000	Travaux d'entretien La Rochelle	4 928,56	766,75	542.79
6150020000	Travaux d'entretien pessac	8 664,74	6 888,70	25.78
6150030000	Travaux d'entretien toulouse	158,64	331,48	-52.14

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6150040000	Tvx entretien Bersol	1 394,23	1 369,19	1.83
6150060000	Travaux entretien pau	1 909,34	3 545,35	-46.15
6150070000	Travaux entretien limoges	1 634,66	4 538,00	-63.98
6150080000	Travaux d'entretien bayonne	1 761,11	1 889,75	-6.81
6150090000	Travaux d'entretien biganos	3 993,35	7 161,38	-44.24
6150110000	Travaux D'Entretien Capitole	651,40	5 430,25	-88
6150120000	Travaux D'Entretiens Tarbes	1 380,32	5 139,22	-73.14
6150130000	Travaux d'entretiens B?gles	2 977,99	6 116,18	-51.31
6150140000	Travaux d'entretien Montpellier	0,00	1 100,00	-100
6150150000	Travaux d'entretien Lannion	1 335,92	9 620,27	-86.11
6150151000	Travaux d'entretien Saint - Brieuc	749,11	5 027,15	-85.1
6150152000	Travaux d'entretien Lorient	0,00	621,23	-100
6150153000	Travaux d'entretien Anjou	2 188,89	1 808,67	21.02
6150154000	Travaux d'entretien Angers	968,21	818,47	18.3
6150155000	Entretien et réparations	0,00	1 815,81	-100
6150156000	Entretien et réparations	540,27	0,00	NS
6150157000	Entretien et réparations	4 251,84	0,00	NS
6150158000	Entretien et réparations	1 359,48	0,00	NS
6150159000	Entretien et réparations	2 416,90	0,00	NS
6150160000	Entretien et réparations	6 965,55	0,00	NS
6150161000	Entretien et réparations	3 029,41	0,00	NS
6151000000	Entretien vÉhicule bordeaux	0,00	700,98	-100
6151100000	Entretien vÉhicules biarritz	424,74	560,90	-24.28
6151200000	Entretien vÉhicules pessac	3 553,04	3 776,92	-5.93
6151500000	Entretien vÉhicules pau	0,00	24,16	-100
6151600000	Entretien vÉhicules limoges	454,78	40,41	NS
6151700000	Entretien vÄhicules biganos	41,98	2 497,11	-98.32
6151800000	Entretien VŽhicule Capitole	2 132,24	78,90	NS
6151900000	Entretien véhicule EDUC	10 778,25	6 634,61	62.45
6152000000	Entretien véhicule Labge	867,33	1 371,69	-36.77
6152100000	Entretien Véhicule Angoulème	407,50	1 292,15	-68.46
6152200000	Entretien véhicule Tarbes	2 057,73	1 043,11	97.27
6152300000	Entretien véhicule Orléans	0,00	29,17	-100
6152400000	Entretien véhicule La Rochelle	1 609,71	2 082,73	-22.71
6152500000	Entretien véhicule Poitiers	0,00	456,46	-100
6152600000	Entretien Véhicule Tours	952,03	613,23	55.25
6152700000	Entretien véhicule Toulouse	181,77	1 678,06	-89.17
6152800000	Entretien Véhicule Montpellier	0,00	962,41	-100
6153000000	Entretien véhicule Lannion	478,86	3 995,20	-88.01
6153100000	Entretien véhicule Gond Pontrouve	0,00	16,66	-100
6153200000	Entretien véhicule Angers/Anjou	1 015,69	8,33	NS
6153300000	Entretien véhicule Lorient	8,33	602,96	-98.62
6153400000	Entretien véhicule Rennes	2 341,76	4,99	NS
6153500000	Entretien véhicule Saint Brieuc	0,00	125,00	-100
6153600000	Entretien et réparation	495,43	0,00	NS
6153700000	Entretien et réparation	838,22	0,00	NS
6155000000	Entretien sur biens mobiliers	99,66	0,00	NS
6155005000	Entretien et réparations	1 157,13	0,00	NS
6156000000	Maintenance	6 024,26	17 434,89	-65.45
6156100000	Alarme	-2 960,05	4 192,84	-170.6
6160020000	Primes d'assurances	241 706,57	175 775,37	37.51
6160030000	Primes d'assurances toulouse	0,00	14 729,02	-100
6160040000	Primes d'assurances intendance	0,00	6 214,86	-100
6181000000	Documentation gÉnÉrale	-102,00	5 166,85	-101.97
6182000000	Formation personnel	11 510,42	168,90	NS
6210000000	Personnel exterieur bordeaux	10 805,38	9 854,82	9.65
6210001100	Personnel Extieur Anglet Formatio	0,00	2 238,45	-100
6210002000	Personnel exterieur pessac	21 994,73	21 300,47	3.26
6210004000	Pers. ext. biganos	6 826,02	6 525,04	4.61
6210005000	Pers. ext. capitole	22 020,38	19 775,56	11.35
6210006000	Personnel extÉrieur pau	5 408,48	5 580,20	-3.08
6210007000	Personnel extÉrieur bayonne	2 387,89	2 245,56	6.34
6210008000	Personnel extÉrieur limoges	3 369,39	2 689,10	25.3
6210009000	Personnel extÄrieur bersol	5 237,82	5 316,28	-1.48
6210010000	Personnel Extieur Tarbes	7 112,82	5 283,96	34.61
6210012000	Personnel Extieur Anglet Montaury	4 596,92	2 517,83	82.57
6210013000	Personnel Exrieur Bles	7 718,21	6 979,10	10.59
6210014000	Personnel ExtŽrieur Lab?ge	11 442,00	11 108,76	3
6210015000	Personnel Exterieur Pessac meublé	3 595,66	1 419,74	153.26

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6210017000	Personnel extérieur à l'association (ou fondation)	198,55	187,68	5.79
6210018000	Personnel Extérieur Orléans	455,13	140,03	225.02
6210020000	Personnel Extérieur Tours	312,00	270,00	15.56
6210021000	Personnel extérieur à l'association (ou fondation)	0,00	35,00	-100
6210022000	Personnel Extérieur Montpellier	3 407,33	37 189,68	-90.84
6210023000	Personnel Extérieur Lannion	43 739,14	6 170,03	608.9
6210024000	Personnel Extérieur Saint Brieuc	3 214,68	1 479,75	117.24
6210025000	Personnel Extérieur Cherbourg	1 598,00	930,86	71.67
6210026000	Personnel Extérieur Angers	1 697,41	261,14	550
6210027000	Personnel Extérieur Anjou	2 512,51	386,54	550
6210028000	Personnel Extérieur Lorient	2 700,65	0,00	NS
6210029000	Personnel Extérieur Aix-en-Provence	1 658,06	0,00	NS
6210030000	Personnel Extérieur Plan de Campagne	2 686,08	0,00	NS
6210031000	Personnel extérieur NICE	4 112,40	0,00	NS
6210032000	Personnel extérieur CANNES	2 875,86	0,00	NS
6212000000	Personnel extérieur à l'association (ou fondation)	0,00	125 000,00	-100
6221000000	Com. & courtages	0,00	2 585,00	-100
6226200000	Honoraires pessac	344 561,86	274 901,15	25.34
6226220000	Honoraires Financière POPA	0,00	112 500,00	-100
6226230000	Honoraires HOMAPI	0,00	247 500,00	-100
6226240000	Honoraires EM Conseil SARL	18 000,00	72 186,67	-75.06
6226400000	Honoraires intendance	2 000,00	0,00	NS
6227000000	Frais d'actes bordeaux	3 375,40	0,00	NS
6227100000	Frais d'actes biarritz	22 200,00	0,00	NS
6227200000	Frais d'actes pessac	389,22	336,05	15.82
6227300000	Frais d'actes toulouse	0,00	2,67	-100
6227500000	Frais d'actes bayonne	0,00	4 935,00	-100
6227600000	Frais d'actes pau	0,00	6 300,00	-100
6227700000	Frais d'actes limoges	340,70	0,00	NS
6227800000	Frais d'actes bayonne	0,00	7 520,00	-100
6227900000	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 859,00	0,00	NS
6228000000	RÉmun. & honoraires divers	559,78	344,73	62.38
6230001200	Publicité, publications, relations publiques	321,84	0,00	NS
6230002000	Pub, publicat. pessac	164 257,06	158 666,89	3.52
6230002100	Publicité, publications, relations publiques	61 678,08	9 265,42	565.68
6230003000	Pub, publicat. toulouse	547,93	0,00	NS
6230040000	Pub, Publications Capitole	861,00	15 230,65	-94.35
6230050000	Pub, Publications Lab?ge	6 335,35	0,00	NS
6230060000	Publicité, publications, relations publiques	500,00	12 055,95	-95.85
6230061000	Publicité, publications, relations publiques	0,00	2 380,13	-100
6230062000	Publicité, publications, relations publiques	0,00	2 562,56	-100
6230067000	Publicité, publications, relations publiques	671,89	0,00	NS
6230068000	Publicité, publications, relations publiques	471,36	0,00	NS
6230069000	Publicité, publications, relations publiques	1 620,00	0,00	NS
6233400000	Foires et Expositions EDUC	133 095,87	98 854,00	34.64
6233900000	Publicité, publications, relations publiques	0,00	335,00	-100
6234200000	Cadeaux clientÈle pessac	2 902,15	0,00	NS
6234210000	Cadeau clientele educ	-2 723,82	11 060,35	-124.63
6234220000	Cadeau clientele Gond Pontouvre	0,00	3 802,60	-100
6236000000	Catalogues et imprimÉs	0,00	3 603,99	-100
6238200000	Pourb. et dons pessac	5 467,20	16,50	NS
6238200002	Divers (pourboires, dons courants)	10,00	0,00	NS
6238200003	Divers (pourboires, dons courants)	20,00	0,00	NS
6238200004	Divers (pourboires, dons courants)	20,00	0,00	NS
6238200009	Divers (pourboires, dons courants)	5,00	0,00	NS
6238200010	Divers (pourboires, dons courants)	20,00	0,00	NS
6238200300	Publicité, publications, relations publiques	0,00	90,00	-100
6238200400	Publicité, publications, relations publiques	0,00	20,00	-100
6238200500	Publicité, publications, relations publiques	0,00	25,00	-100
6238201000	Publicité, publications, relations publiques	0,00	20,00	-100
6241000000	Transports sur achats	114 081,06	52 751,33	116.26
6242000000	Transports sur ventes	444 807,54	383 554,75	15.97
6250000000	DÉplacements missions bordeaux	2 095,38	60,16	NS
6250001000	Indemnit Kms - Ndf	9 249,49	12 369,93	-25.23
6250002000	Parking - Ndf	3 153,77	3 818,17	-17.4
6250002001	Déplacements, missions et réceptions	2 154,16	0,00	NS
6250003000	Pge - Ndf	1 860,56	3 013,95	-38.27
6250003001	Déplacements, missions et réceptions	243,47	0,00	NS
6250003100	Déplacements, missions et réceptions	0,00	285,71	-100

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6250004000	Restaurant - Ndf	13 852,76	14 960,87	-7.41
6250004001	Déplacements, missions et réceptions	2 475,78	0,00	NS
6250005000	Taxi / Mro - Ndf	1 196,01	1 098,37	8.89
6250005001	Déplacements, missions et réceptions	393,89	0,00	NS
6250005002	Déplacements, missions et réceptions	272,31	0,00	NS
6250006000	Train - Ndf	789,70	899,51	-12.21
6250006001	Déplacements, missions et réceptions	30,00	0,00	NS
6250006002	Déplacements, missions et réceptions	2 515,30	0,00	NS
6250006100	Avion - NDF Educ	409,93	131,70	211.26
6250006101	Déplacements, missions et réceptions	40,27	0,00	NS
6250006102	Déplacements, missions et réceptions	4 043,08	0,00	NS
6250006400	Formation Personnel - Ndf	11,11	0,00	NS
6250010000	DÉplacements missions biarritz	0,00	763,33	-100
6250010100	Déplacements, missions et réceptions	0,00	429,24	-100
6250011000	Dlacements Et Missions Capitole	105,14	3 006,48	-96.5
6250020000	Parking - NDF	535,58	3,20	NS
6250022000	Parking - NDF Educ	31 176,99	39 428,60	-20.93
6250023000	DÉplacements missions toulouse	1 566,31	1 006,62	55.6
6250024000	DÉplacement mission intendance	0,00	232,24	-100
6250026000	DÉplacements missions pau	0,00	1 658,11	-100
6250027000	DÉplacements missions limoges	6,00	383,00	-98.43
6250028000	DÉplacements missions bayonne	266,00	0,00	NS
6250029000	Deplacements missions biganos	-218,76	1 854,70	-111.79
6250029100	Dlacements Missions Bordeaux	36,42	1 776,38	-97.95
6250029200	DŽplacement Mission EDUC	39 820,01	55 310,93	-28.01
6250029300	Déplacements, missions B2B	11 615,56	11 479,51	1.19
6250029400	Déplacements, missions Blois	0,00	673,41	-100
6250029500	Déplacements, missions Angouleme	189,00	1 072,29	-82.37
6250029600	Déplacements, missions Poitiers	254,38	510,81	-50.2
6250029700	Déplacements, missions HQL	1 321,59	2 538,80	-47.94
6250029710	Déplacements, missions et réceptions	36,36	0,00	NS
6250029800	Déplacements, missions Tours	764,22	333,23	129.34
6250029900	Déplacements, missions et réceptions	394,00	3 836,25	-89.73
6250029910	Déplacements, missions et réceptions	103,40	0,00	NS
6250030100	Restaurant Et AssimilTarbes	0,00	201,00	-100
6250031100	Restaurant Et AssimilCapitole	11,66	13,46	-13.37
6250032000	Restaurant et assimilÉ pessac	7 203,59	7 687,22	-6.29
6250032100	Restaurant et Assimilé Educ	1 947,75	5 582,19	-65.11
6250032200	Déplacements, missions et réceptions	0,00	1 191,82	-100
6250033000	Restaurant et assimilÉ toulouse	8,70	0,00	NS
6250039000	Restaurants et assimilbersol	0,00	26,77	-100
6250041000	PÉage autoroute biarritz	363,16	1 159,03	-68.67
6250042000	PÉage autoroute pessac	1 367,05	1 463,81	-6.61
6250043300	Pge Autoroute Capitole	159,16	0,00	NS
6250047000	PÉage autoroute limoges	2,00	0,00	NS
6250050000	Taxi / Métro - NDF	359,23	0,00	NS
6250050100	Déplacements, missions et réceptions	0,00	369,61	-100
6250051000	Déplacements, missions et réceptions	7 773,43	9 526,92	-18.41
6250052000	Péage autoroute B2B	12 047,88	7 577,94	58.99
6250053000	Déplacements, missions et réceptions	383,70	0,00	NS
6250054000	Déplacements, missions et réceptions	124,67	0,00	NS
6250060000	Form. pers. bordeaux	0,00	25,42	-100
6250062000	Form. pers. pessac	5 121,90	8 156,55	-37.21
6250070000	Formation Personnel Educ	0,00	900,00	-100
6250090000	Parking bordeaux	3 463,54	2 663,59	30.03
6250091000	Parking biarritz	69,50	163,92	-57.6
6250092000	Parking pessac	3 437,08	1 302,20	163.94
6250096000	Parking pau	1 890,00	1 890,00	
6250097000	Parking limoges	3 121,42	3 153,62	-1.02
6250200100	Déplacements, missions et réceptions	0,00	1 748,91	-100
6250297100	Déplacements, missions et réceptions	0,00	130,23	-100
6250400100	Déplacements, missions et réceptions	0,00	2 823,64	-100
6250500200	Déplacements, missions et réceptions	0,00	1 543,48	-100
6250600200	Déplacements, missions et réceptions	0,00	896,60	-100
6250610000	Déplacements, missions et réceptions	0,00	48,00	-100
6250610200	Déplacements, missions et réceptions	0,00	4 841,50	-100
6250996000	Déplacements, missions et réceptions	1 579,14	0,00	NS
6250999100	Parking Labège	697,73	802,73	-13.08
6250999200	Déplacements, missions et réceptions	758,33	738,33	2.71

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6250999300	Parking B2B	855,04	1 535,78	-44.33
6250999400	Parking Lannion	0,00	6,60	-100
6250999410	Déplacements, missions et réceptions	390,00	0,00	NS
6250999500	Déplacements, missions et réceptions	3 020,00	0,00	NS
6255000000	Hotel	19 667,06	6 866,06	186.44
6255000001	Déplacements, missions et réceptions	228,77	0,00	NS
6255000100	Déplacements, missions et réceptions	0,00	301,80	-100
6255100000	Frais De Demenagement	10 594,50	15 934,00	-33.51
6257001000	Reception Formation Capitole	13,00	5 702,31	-99.77
6257001100	Reception Formation Pessac	27,70	31 701,85	-99.91
6257002100	Reception Formation Educ	24 777,57	11 114,00	122.94
6257002300	RŽception formation Lab?ge	900,00	0,00	NS
6257002500	Réception Formation Toulouse	0,00	88,92	-100
6257002600	Réception Formation Tarbes	0,00	751,86	-100
6257002700	Réception Formation Montpellier	0,00	108,38	-100
6257002800	Déplacements, missions et réceptions	0,00	7 024,95	-100
6257002900	Réception Formation Lorient	17,00	203,89	-91.66
6260000000	France tÉlÉcom bordeaux	2 347,87	1 995,84	17.64
6260001100	France Tom Capitole	6 437,72	5 448,43	18.16
6260001200	France Tom Tarbes	7 687,11	4 999,20	53.77
6260001300	France Tom Anglet Montaury	1 953,08	2 164,28	-9.76
6260002000	France tÉlÉcom pessac	43 051,69	48 643,86	-11.5
6260002100	France Télécom Bègles	6 316,91	6 161,60	2.52
6260002900	Frais postaux anglet	271,60	6,71	NS
6260003000	France tÉlÉcom toulouse	519,58	2 251,62	-76.92
6260004000	France tÉlÉcom biganos	6 409,18	5 671,15	13.01
6260006000	France tÉlÉcom pau	2 490,56	2 078,68	19.81
6260007000	France tÉlÉcom limoges	2 223,05	2 184,48	1.77
6260008000	France tÉlÉcom bayonne	1 144,75	1 472,95	-22.28
6260009000	France telecom bersol	1 921,33	1 911,51	0.51
6260009100	France Telecom Lab?ge	7 068,98	6 224,82	13.56
6260009200	France Télécom Blois	1 819,97	1 494,72	21.76
6260009210	Frais postaux et frais de télécommunications	8 889,66	0,00	NS
6260009220	Frais postaux et frais de télécommunications	937,73	0,00	NS
6260009230	Frais postaux et frais de télécommunications	353,25	0,00	NS
6260009240	Frais postaux et frais de télécommunications	414,13	0,00	NS
6260009250	Frais postaux et frais de télécommunications	689,00	0,00	NS
6260009260	Frais postaux et frais de télécommunications	195,77	0,00	NS
6260009270	Frais postaux et frais de télécommunications	384,09	0,00	NS
6260009300	France Télécom Orléans	1 157,13	979,00	18.2
6260009400	France Télécom La Rochelle	2 522,55	2 778,82	-9.22
6260009500	France Télécom Angoulème	930,68	775,47	20.01
6260009600	France Télécom Poitiers	249,42	89,95	177.29
6260009700	France Télécom Tours	1 698,65	1 636,47	3.8
6260009800	Frais postaux et frais de télécommunications	5 183,31	1 737,95	198.24
6260009900	France Télécom Toulouse	2 149,82	1 542,08	39.41
6260009911	Frais postaux et frais de télécommunications	2 607,78	0,00	NS
6260009912	Frais postaux et frais de télécommunications	2 752,48	0,00	NS
6260009913	Frais postaux et frais de télécommunications	2 606,02	0,00	NS
6260009914	Frais postaux et frais de télécommunications	1 657,02	0,00	NS
6260011000	Frais postaux biarritz	4,67	0,00	NS
6260012000	Frais postaux pessac	3 513,86	3 022,34	16.26
6260012010	Frais postaux	6,70	0,00	NS
6260014000	Frais postaux capitole	0,00	33,70	-100
6260015000	Frais postaux recollets	32,14	0,00	NS
6260016000	Frais postaux pau	0,00	25,27	-100
6260017000	Frais postaux limoges	33,36	46,44	-28.17
6260018000	Frais postaux bayonne	16,68	18,25	-8.6
6260019000	Frais Postaux Tarbes	226,77	0,00	NS
6260021000	Frais postaux Labège	0,00	58,82	-100
6260022000	Frais postaux Poitiers	131,45	77,40	69.83
6260023000	Frais postaux Orléans	-108,58	383,63	-128.3
6260024000	Frais postaux Tours	7,14	12,17	-41.33
6260025000	Frais postaux Blois	0,00	113,52	-100
6260026000	Frais postaux Angouleme	0,00	30,96	-100
6260027000	Frais postaux La Rochelle	0,00	81,28	-100
6260028000	Frais postaux Montpellier	26,65	52,25	-49
6260029000	Frais postaux Lorient	14,85	12,90	15.12
6260030000	Com. sfr bdx/pessac	71,79	16,77	328.09

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6260031000	Communication sfr biarritz	91,94	48,44	89.8
6260033000	Com. sfr toulouse	0,00	4,99	-100
6260034000	Frais postaux Cherbourg	0,00	4,99	-100
6260035000	Frais postaux et frais de télécommunications	30,57	0,00	NS
6260036000	Frais postaux	7,96	0,00	NS
6260099100	Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	219,76	-100
6260622000	France Telecom/ orange b&you LORIENT	0,00	568,18	-100
6260921000	France Telecom/ orange b&you Lannion	0,00	11 597,95	-100
6260923000	France Telecom/ orange b&you ANJOU	0,00	273,78	-100
6260924000	France Telecom/ orange b&you ANGERS	0,00	96,75	-100
6260925000	France Telecom/ orange b&you CHERBOURG	0,00	318,00	-100
6260926000	France Telecom/ orange b&you Rennes	0,00	83,50	-100
6270000000	Services bancaires et assimilÉs	124 490,39	173 530,15	-28.26
6270010000	Frais Banque American Express	31 729,71	28 213,81	12.46
6270020000	Frais banque sofinco	228 607,76	200 114,24	14.24
6270022000	Frais pnf	315,96	1 094,35	-71.13
6270025000	Frais de Gestion Tellement Pau	0,00	29,57	-100
6270026000	Frais Banque CCLS	124,91	108,44	15.19
6270027000	Services bancaires et assimilés	515,50	561,94	-8.26
6270030000	Commissions cartes bleues bordeaux	5 881,88	4 149,74	41.74
6270031000	Commissions cartes bleues biarritz	15 973,95	9 331,81	71.18
6270032000	Commissions cartes bleues pessac	6 502,83	3 983,23	63.26
6270033000	Commissions cartes bleues toulouse	40 729,87	38 234,96	6.53
6270035000	Com. cb istore	11 135,26	11 925,76	-6.63
6270036000	Frais commissions pau	14 658,47	9 378,85	56.29
6270037000	Commissions cartes bleues limoges	14 390,92	15 716,36	-8.43
6270038000	Frais com cb bayonne	9 624,40	6 229,74	54.49
6270039000	Commissions cartes bleues biganos	9 220,60	6 412,18	43.8
6270039100	Commissions Cartes Bleues Tarbes	5 892,45	4 182,15	40.9
6270039200	Commissions cartes bleues Lab?ge	26 312,47	29 100,48	-9.58
6270039300	Commissions carte bleues Angouleme	7 719,99	7 764,93	-0.58
6270039400	Commissions carte bleues La Rochelle	10 501,34	11 660,89	-9.94
6270039500	Commissions carte bleues Poitiers	7 933,46	7 547,01	5.12
6270039600	Commissions carte bleues Tours	0,00	5 779,56	-100
6270039700	Commissions carte bleues Orléans	7 925,50	7 753,78	2.21
6270039800	Commissions carte bleues Blois	24 358,41	16 480,61	47.8
6270040010	Services bancaires et assimilés	13 132,54	0,00	NS
6270040030	Services bancaires et assimilés	791,96	0,00	NS
6270040040	Services bancaires et assimilés	6 764,92	0,00	NS
6270040050	Services bancaires et assimilés	2 942,16	0,00	NS
6270040060	Services bancaires et assimilés	1 093,21	0,00	NS
6270040070	Services bancaires et assimilés	7 731,52	0,00	NS
6270040080	Services bancaires et assimilés	6 906,45	0,00	NS
6270040081	Services bancaires et assimilés	5 965,08	0,00	NS
6270040082	Services bancaires et assimilés	7 764,67	0,00	NS
6270040084	Services bancaires et assimilés	11 309,26	0,00	NS
6270040085	Services bancaires et assimilés	1 071,54	0,00	NS
6270040100	Commissions cartes bleues Bègles	0,00	9 592,79	-100
6270040200	Frais bancaires crédit CIC	0,00	9 678,91	-100
6270040300	Services bancaires et assimilés	0,00	1 617,82	-100
6270040400	Services bancaires et assimilés	0,00	1 588,49	-100
6270040500	Services bancaires et assimilés	0,00	754,41	-100
6270040600	Services bancaires et assimilés	0,00	247,52	-100
6270040700	Services bancaires et assimilés	0,00	2 275,74	-100
6270040800	Services bancaires et assimilés	0,00	11 733,75	-100
6270041000	Frais Bancaires CIC Epargne Salariale	920,74	1 076,88	-14.5
6270042000	Frais Bancaires Caution Loyer	0,00	4 688,45	-100
6270043000	Frais location TPE	1 620,50	1 519,32	6.66
6270230000	FRAIS BANCAIRES SG ANJOU	6,00	12,00	-50
6272000000	Commissions sur emprunts	2 869,38	0,00	NS
6280000000	Cotisations Diverses	1 018,00	1 465,03	-30.51
6281000000	Cotisation	24 250,81	22 698,17	6.84
6283000000	Travaux de gardiennage	1 099,80	513,00	114.39
6288000000	Traitements des déchets informatiques	58,71	0,20	NS
Impôts, taxes et versements assimilés		**1 617 857,25**	**1 211 989,74**	**33.49**
6312000000	Taxe d'apprentissage	58 600,05	52 554,48	11.5
6333000000	Participation À la formation cont.	92 326,76	83 159,76	11.02

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6334000000	Participation À la construction	37 281,83	32 088,44	16.18
6351100000	Cet & Cvae	131 912,00	117 931,00	11.86
6351200000	Taxes foncieres	3 044,00	6 614,56	-53.98
6351400000	Taxes sur les vÉhicules sociÉtÉs	0,63	0,00	NS
6353000000	Organic	127 375,80	163 730,00	-22.2
6354000000	Droits d'enregistrement	35,37	30,81	14.8
6357000000	Taxes ordures ménagères	221,51	0,00	NS
6358000000	Autres droits	1 150,00	333,09	245.25
6378010000	Taxe eco	217 549,59	66 309,77	228.08
6378010100	Taxe hd	896 247,03	647 855,30	38.34
6378010200	Taxes diverses	52 112,68	41 382,53	25.93
Salaires		**9 006 789,40**	**7 899 548,19**	**14.02**
6411000000	Salaires bordeaux	344 007,47	313 323,97	9.79
6411000031	Salaires Angers - Anjou - centre commercial	161 192,77	0,00	NS
6411000032	Salaires Angers - Ralliement - centre ville	98 995,96	0,00	NS
6411000033	Salaires Cherbourg	31 064,89	0,00	NS
6411000035	Salaires Lorient	228 482,72	0,00	NS
6411000036	Salaires Rennes	87 511,31	0,00	NS
6411000037	Salaires Saint Brieuc	171 713,29	0,00	NS
6411000038	Salaires Aix en Provence	115 176,06	0,00	NS
6411000039	Salaires Cannes	149 176,20	0,00	NS
6411000040	Salaires Nice	200 244,91	0,00	NS
6411000041	Salaires Plan de Campagne	233 941,71	0,00	NS
6411001500	Salaire Lannion	358 233,24	531 341,66	-32.58
6411200000	Salaires pessac	1 061 966,30	1 485 796,57	-28.53
6411300000	Salaires anglet	350 042,67	364 753,07	-4.03
6411500000	Salaires biganos	228 671,68	214 188,38	6.76
6411600000	Salaires pau	347 623,31	369 205,58	-5.85
6411700000	Salaires bayonne	180 704,20	180 285,32	0.23
6411800000	Salaires limoges	401 003,46	392 826,10	2.08
6411900000	Salaire bersol	175 815,12	197 889,98	-11.16
6411910000	Salaires Capitole	682 652,91	680 319,29	0.34
6411920000	Salaire Tarbes	195 310,63	190 204,19	2.68
6411930000	Salaires Begles	292 942,96	287 556,50	1.87
6411940000	Salaires Labege	482 305,66	504 454,97	-4.39
6411950000	Salaires Angouleme	172 288,06	171 063,77	0.72
6411960000	Salaires Blois / Vineuil	144 620,12	132 627,42	9.04
6411970000	Salaires GOND PONTOUVRE	34 965,03	77 932,97	-55.13
6411980000	Salaires La Rochelle	278 691,88	272 412,14	2.31
6411990000	Salaires Montpellier	184 127,91	232 291,82	-20.73
6411991000	Salaires Orléans	144 740,00	158 763,78	-8.83
6411992000	Salaires Poitiers	203 602,17	197 631,07	3.02
6411993000	Salaires Tarbes B2B	415 882,63	305 787,37	36
6411994000	Salaires Toulouse B2B	197 311,99	198 531,78	-0.61
6411995000	Salaires Tours	266 589,81	260 370,67	2.39
6412000000	CongÉs payÉs bdx	6 948,55	-154 152,53	104.51
6413000000	Commissions a payer	35 958,46	-4 420,86	913.38
6413000001	Rémunération du personnel	-2 079,48	0,00	NS
6413000031	Rémunération du personnel	171,94	0,00	NS
6413000032	Rémunération du personnel	-23 549,67	0,00	NS
6413000033	Rémunération du personnel	-1 637,34	0,00	NS
6413000034	Rémunération du personnel	-13 366,33	0,00	NS
6414010000	Ticket restaurant	218 376,00	193 167,00	13.05
6414050000	Primes fin d'année (provision)	2 435,73	10 262,57	-76.27
6414051000	Prime Except. pouvoir d'achat	6 833,51	5 618,40	21.63
6414100000	IndemnitÉ conventionnelle	0,00	-701,10	100
6414300000	Indemnité RC	151 024,64	70 772,00	113.4
6414400000	Indemnité de licenciement	4 648,16	34 296,82	-86.45
6415000000	IndemnitÉs de stage	500,00	0,00	NS
6417000000	Avantages en nature	27 750,96	25 147,52	10.35
6490000000	Remboursements de charges de personnel	-28 824,76	0,00	NS
Cotisations sociales		**2 492 208,22**	**2 085 340,15**	**19.51**
6451000000	Cotisations À l'urssaf Bordeaux	96 272,48	72 188,62	33.36
6451000031	Cotisations Urssaf Angers - Anjou - centre commercial	33 788,83	0,00	NS
6451000032	Cotisations Urssaf Angers - Ralliement - centre ville	12 594,48	0,00	NS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6451000033	Cotisations Urssaf Cherbourg	5 085,01	0,00	NS
6451000034	Cotisations Urssaf Lannion	72 704,12	0,00	NS
6451000035	Cotisations Urssaf Lorient	42 068,66	0,00	NS
6451000036	Cotisations Urssaf Rennes	22 133,96	0,00	NS
6451000037	Cotisations Urssaf Saint Brieuc	27 107,83	0,00	NS
6451000038	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	18 998,63	0,00	NS
6451000039	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	26 583,22	0,00	NS
6451000040	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	30 140,47	0,00	NS
6451000041	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	45 924,98	0,00	NS
6451000200	Cotisations urssaf pessac	278 446,61	347 289,25	-19.82
6451000900	Cotisation urssaf bersol	27 428,94	28 954,45	-5.27
6451001000	Cotisations Urssaf Capitole	141 472,45	131 890,71	7.26
6451001100	Cotisations urssaf Tarbes	30 779,59	30 742,62	0.12
6451001500	Cotisation URSSAF Lannion	0,00	96 989,08	-100
6451100000	Cotisations urssaf anglet	82 471,32	82 758,48	-0.35
6451200000	Cotisations urssaf toulouse labege	105 529,16	103 158,37	2.3
6451210000	Cotisations URSSAF Angouleme	22 409,42	25 648,84	-12.63
6451220000	Cotisations URSSAF Blois / Vineuil	19 832,30	18 844,47	5.24
6451230000	Cotisations URSSAF Gond Pontouvre	6 110,76	30 063,18	-79.67
6451240000	Cotisations URSSAF La Rochelle	71 801,32	48 681,12	47.49
6451250000	Cotisations URSSAF Montpellier	46 200,18	65 347,80	-29.3
6451260000	Cotisations URSSAF Orleans	20 043,76	23 044,37	-13.02
6451270000	Cotisations URSSAF Poitiers	32 320,09	27 543,23	17.34
6451280000	Cotisations URSSAF Tarbes B2B	113 622,07	77 475,06	46.66
6451290000	Cotisations URSSAF Toulouse B2B	61 138,94	61 003,53	0.22
6451300000	Cot. urssaf biganos	36 793,32	33 268,60	10.59
6451310000	Cotisations URSSAF Tours	48 253,55	46 493,53	3.79
6451600000	Cotisations urssaf pau	65 576,34	72 445,11	-9.48
6451700000	Cotisations urssaf bayonne	36 491,50	36 527,45	-0.1
6451800000	Cotisations urssaf limoges	77 882,16	72 149,73	7.95
6451900000	Cotisations urssaf Bègles	55 080,53	55 269,05	-0.34
6452000038	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 746,88	0,00	NS
6452000039	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 252,24	0,00	NS
6452000040	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 966,07	0,00	NS
6452000041	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 823,94	0,00	NS
6453000000	Caisses de retraite Bordeaux	16 984,90	14 852,86	14.35
6453000031	Caisse Retraite Angers- Anjou - centre commercial	7 699,09	0,00	NS
6453000032	Caisse Retraite Angers - Ralliement - centre ville	2 877,80	0,00	NS
6453000033	Caisse Retraite Cherbourg	1 149,91	0,00	NS
6453000034	Caisse Retraite Lannion	18 379,68	0,00	NS
6453000035	Caisse Retraite Lorient	12 006,69	0,00	NS
6453000036	Caisse Retraite Rennes	5 586,88	0,00	NS
6453000037	Caisse Retraite Saint Brieuc	5 843,95	0,00	NS
6453000038	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 506,11	0,00	NS
6453000039	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 996,88	0,00	NS
6453000040	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 599,82	0,00	NS
6453000041	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 742,26	0,00	NS
6453000100	Caisse retraite anglet	17 811,23	17 790,37	0.12
6453000200	Caisse retraite pessac	64 299,35	78 707,50	-18.31
6453000300	Caisse retraite toulouse esquirol Labege	22 184,92	21 666,56	2.39
6453000400	Caisse retr. biganos	8 518,79	7 637,09	11.54
6453000600	Caisse retraite pau	15 517,23	16 530,53	-6.13
6453000700	Caisse retraite bayonne	7 632,77	7 609,39	0.31
6453000800	Caisse retraite limoges	16 812,98	15 052,70	11.69
6453000900	Caisse de retraite bersol	4 860,59	5 799,02	-16.18
6453001000	Caisse Retraite Capitole	30 667,13	28 162,12	8.89
6453001100	Caisse Retraite Tarbes	7 175,41	7 092,58	1.17
6453001200	Caisse retraite Bègles	12 111,95	13 124,56	-7.72
6453001300	Caisse Retraite Angouleme	4 986,61	5 435,08	-8.25
6453001400	Caisse Retraite Blois / Vineuil	4 239,23	4 016,38	5.55
6453001500	Caisse Retraite Gond Pontouvre	1 335,75	3 900,54	-65.75
6453001600	Caisse Retraite La Rochelle	12 099,92	10 436,11	15.94
6453001700	Caisse Retraite Montpellier	10 529,19	15 051,26	-30.04
6453001800	Caisse Retraite Orleans	4 124,51	4 776,14	-13.64
6453001900	Caisse Retraite Poitiers	7 355,98	6 279,75	17.14
6453002000	Caisse Retraite Tarbes B2B	32 583,07	20 877,29	56.07
6453002100	Caisse Retraite Toulouse B2B	12 377,06	12 529,39	-1.22
6453002200	Caisse Retraite Tours	10 414,50	9 786,44	6.42
6453003100	Cotisations retraite HUMANIS Lannion	0,00	23 524,54	-100

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
6453100000	Cotisations retraites (cadres)	6 489,00	0,00	NS
6453300000	Cotisations prévoyance	124 568,69	112 749,45	10.48
6454000038	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 715,71	0,00	NS
6454000039	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 302,90	0,00	NS
6454000040	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 054,83	0,00	NS
6454000041	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 997,24	0,00	NS
6456000000	Charges sur conges payes	5 158,42	-51 291,95	110.06
6457000000	Charges s/com. a payer	-3 952,37	9 117,65	-143.35
6458000000	Cotis. autres organismes soc.	591,52	-11 140,82	105.31
6464000000	CSG déductible gérants	0,00	6 117,00	-100
6471100000	Autres charges Personnel	37 240,00	37 350,00	-0.29
6472000000	ComitÉ d'entreprise	28 628,18	19 819,02	44.45
6475000000	MÉdecine du travail bordeaux	963,21	945,74	1.85
6475010000	MÉdecine du travail anglet/bayonne	1 098,67	1 191,58	-7.8
6475011000	Mecine Du Travail Tarbes	56,00	990,80	-94.35
6475012000	MŽdecine du Travail B?gles	984,00	951,90	3.37
6475013000	Médecine du travail Montpellier	788,00	688,00	14.53
6475014000	Médecine du travail Tarbes B2B	1 549,02	935,05	65.66
6475015000	Médecine du travail Angoulème	736,00	543,67	35.38
6475016000	Médecine du travail Blois	811,00	859,67	-5.66
6475017000	Médecine du travail La Rochelle	664,00	747,00	-11.11
6475018000	Médecine du travail Orleans	624,40	609,60	2.43
6475019000	Médecine du travail Poitiers	910,58	836,50	8.86
6475020000	MÉdecine du travail pessac	2 984,40	2 487,00	20
6475021000	Médecine du travail Tours	1 050,00	713,20	47.22
6475023000	Autres charges sociales	340,00	0,00	NS
6475030000	MÉdecine du travail rÉcollets/tlse	4 411,00	4 117,67	7.12
6475040000	MÉd. du tvl biganos	739,20	591,00	25.08
6475050000	MÉdecine du travail pau	1 079,00	845,00	27.69
6475070000	MÉdecine du travail limoges	1 344,00	1 157,00	16.16
6475080000	Medecine du travail bayonne	570,00	900,00	-36.67
6475090000	Mecine Du Travail Bersol	739,20	609,00	21.38
6475091000	Médecine du travail Lannion	910,00	2 528,50	-64.01
6475092000	Médecine du travail Saint Brieuc	546,00	209,00	161.24
6475093000	Médecine du travail Lorient	792,00	317,00	149.84
64750940	Médecine du travail Anjou	382,48	0,00	NS
6475095000	Médecine du travail Angers	382,48	238,82	60.15
6475096000	Médecine du travail Cherbourg	93,21	20,25	360.3
6475097000	Médecine du travail Rennes	186,00	172,00	8.14
6475098000	Autres charges sociales	285,00	0,00	NS
6475099000	Autres charges sociales	875,00	0,00	NS
6475100000	Autres charges sociales	632,00	0,00	NS
Dotations aux amortissements sur immobilisations		**655 958,51**	**644 800,91**	**1.73**
6811100000	Dot. amort. s/immobil. incorporel.	2 917,94	24 157,65	-87.92
6811200000	Dot. amort. s/immobil. corporel.	653 040,57	620 643,26	5.22
Dotations aux provisions sur actif circulant		**130 985,24**	**47 386,79**	**176.42**
6817400000	Dot. aux prov. pour dÉp. actifs cir	0,00	47 386,79	-100
6817450000	Dot. prov. dÉprÉc. autres crÉances	130 985,24	0,00	NS
Dotations aux provisions		**0,00**	**11 000,00**	**-100**
6815000000	Dot. prov. risques	0,00	11 000,00	-100
Autres charges		**160 014,88**	**40 597,01**	**294.15**
6511000000	Redevances pour brevets	40 224,67	27 450,50	46.54
6540000000	Pertes crÉ. irre.	12 419,21	7 496,18	65.67
6560000000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 563,29	0,00	NS
6580000000	Charges div. de gestion courante	81 802,05	5 650,33	NS
6581000000	Pénalités sur marchés (et dédits payés sur achats et ventes)	20 870,73	0,00	NS
6582000000	Pénalités, amendes fiscales et pénales	3 134,93	0,00	NS
	Total charges d'exploitation	*99 687 970,78*	*99 281 997,87*	*0.41*

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-891 650,91	1 432 789,11	-162.23
Produits financiers de participation		**500 000,00**	**1 124,02**	**NS**
7610000000	Produits de participations	500 000,00	0,00	NS
7615000000	Interets des comptes courants	0,00	1 124,02	-100
Produits financiers d'autres VMP et créances de l'actif immobilisé		**8,84**	**0,00**	**NS**
7621000000	Revenus des titres immobilisÉs	8,84	0,00	NS
Autres intérêts et produits assimilés		**6 326,76**	**297,86**	**NS**
7650000000	Escomptes obtenus	6 326,76	297,86	NS
Différences positives de change		**34,70**	**1 057,11**	**-96.72**
7660000000	Gains de change positif	34,70	1 057,11	-96.72
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		**250,88**	**0,00**	**NS**
7673000000	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	250,88	0,00	NS
	Total produits financiers	*506 621,18*	*2 478,99*	*NS*
Intérêts et charges assimilées		**567 736,60**	**710 119,78**	**-20.05**
6610000000	Interets c/c associÉs	244 999,10	336 811,13	-27.26
6611600000	IntÉrts des emprunts et dettes ass	319 681,58	340 406,14	-6.09
6615000000	IntÉrts dÉbiteurs banques	4,33	736,86	-99.41
6615002000	IntÉrts dÉbiteurs cepme	2 156,26	733,86	193.82
6615004000	Intérêts Débiteurs COFACE	895,33	947,72	-5.53
6616000000	IntÉrÊts bancaires	0,00	20 484,07	-100
6618100000	NtÉrÊts des dettes commerciales	0,00	10 000,00	-100
Différences négatives de change		**55,74**	**0,00**	**NS**
6660000000	Pertes de change	55,74	0,00	NS
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		**1 500,00**	**0,00**	**NS**
6673000000	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme	1 500,00	0,00	NS
	Total charges financières	*569 292,34*	*710 119,78*	*-19.83*
2. RÉSULTAT FINANCIER		-62 671,16	-707 640,79	91.14
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts		-954 322,07	725 148,32	-231.6
Produits exceptionnels		**0,00**	**266 530,09**	**-100**
7710000000	Produits except./ opÉrat. gestion	0,00	5 099,11	-100
7710001000	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	49,53	-100
77520000	Immobilisations corporelles	0,00	410,00	-100
7780000000	Produits exceptionnels divers	0,00	13 784,85	-100
7970000000	Transfert de charges exceptionnell.	0,00	247 186,60	-100
Charges exceptionnelles		**0,00**	**815 254,47**	**-100**
6710000000	Charges exceptionnelles	0,00	426 250,80	-100
6710001000	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	11 148,27	-100
6713000000	Dons et libÉralitÉs	0,00	1 500,00	-100
6751000000	VNC des actifs cédés	0,00	327 869,12	-100
6756000000	Vnc immo financiere	0,00	34 817,28	-100
6875000000	Dot. prov. risques et charges excep	0,00	13 669,00	-100

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	-548 724,38	100
Impôt sur les bénéfices	**0,00**	**68 609,00**	**-100**
6981000000 IntÉgration fiscale - charges	0,00	69 509,00	-100
6990000000 Produits - crédit impôt mécénat	0,00	-900,00	100
BÉNÉFICE OU PERTE	-954 322,07	107 814,94	-985,15

PKF
Arsilon

Déclarations et liasse fiscale

edi-tdfc

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU C&C FRANCE	
SIRET 4 0 4 2 7 6 7 7 6 0 0 0 4 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
29 Avenue de Canteranne 33600 PESSAC	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'or	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit 1477348
	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%				
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies* ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :	Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
			Taux d'imposition	
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :	Base d'imposition		Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X Cogilog

Examen de conformité fiscale

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
PKF ARSILON 47 rue de Liège 75008 Paris Tél:	Tél:

Identité du déclarant:

Date: Lieu :

Qualité et nom du signataire: –

Signature :

edi-tdfc

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SASU C&C FRANCE 31122025

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 29 Avenue de Canteranne 33600 PESSAC — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 0 4 2 7 6 7 7 6 0 0 0 4 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31 12 2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1200	AC		1200
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	376512	AG	372121	4391
	Fonds commercial (1)	AH	18986250	AI	191923	18794326
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	916497	AK	2000	914497
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	18540	AO	11140	7399
	Constructions	AP	687729	AQ	670725	17004
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22150	AS	21327	823
	Autres immobilisations corporelles	AT	9549922	AU	6520131	3029790
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	248583	CT		248583
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	295211	BI		295211
	TOTAL (II)	BJ	31102598	BK	7789369	23313229
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	5817369	BU		5817369
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5356849	BY	201032	5155817
	Autres créances (3)	BZ	979537	CA		979537
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	22000	CE		22000
	Disponibilités	CF	2822012	CG		2822012
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	303173	CI		303173
	TOTAL (III)	CJ	15300941	CK	201032	15099909
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	46403540	1A	7990401	38413139

Renvois : (1) Dont droit au bail :	730030	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	295211	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop V5.46.1

19/05/2026 15:32:06

edi-tdfc

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE — Néant ☐*

Exercice N : 31122025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1164370)	DA	1164370
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3427830
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	116437
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1890108
	Report à nouveau	DH	3683861
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-954322
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	9328284
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	79425
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	79425
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7426980
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	49763
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15451033
	Dettes fiscales et sociales	DY	2125141
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Autres dettes	EA	3516893
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	434617
	TOTAL (IV)	EC	29005429
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	38413139

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	22573029
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	18622

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

edi-tdfc

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE

Néant ☐ *

		Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	97720842	FB		FC	97720842
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue — services *	FG	266372	FH		FI	266372
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	97987215	FK		FL	97987215
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	93164
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	111680
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1	13633
	Autres produits (1) (11)					FQ	590626
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**					FR	98796319
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	77181005
	Variation de stock (marchandises)*					FT	2342281
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	65007
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6035862
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1617857
	Salaires et traitements *					FY	9006789
	Cotisations sociales (10)					FZ	2492208
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements (14)*					GA	655958
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	130985
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	160014
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**					GF	99687970
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-891650
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	500000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	8
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6326
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	34
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	250
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	506621
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	567736
	Différences négatives de change					GS	55
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	1500
	Total des charges financières (VI)					GU	569292
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-62671
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	-954322

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7) **(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	99302941
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	100257263
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)	HN	-954322

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	crédit-bail mobilier *	HP	106823
	crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Liasys V5.46.1

edi-tdfc

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054

Désignation de l'entreprise SASU C&C FRANCE 31122025 Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	21846	D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	19005712	KE	365590	KF	907957
CORPORELLES	Terrains		KG	18540	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	687729	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	20478	KT		KU	1672
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	4385759	KW		KX	3078351
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY	1964308	KZ		LA	97226
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1106717	LC		LD	271775
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE	695610	LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	7650	LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	8886794	LO		LP	3449025
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	248583	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	326393	1U		1V	19405
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	574976	LR		LS	19405
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	28489330	ØH	365590	ØJ	4376388

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste (1)		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	20646	CØ		DØ	1200	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	20279260	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	18540	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	687729	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	22150	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	94869	MM		MN	7369241	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	1338052	MP		MQ	723482	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1378492	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX	627961	MV		MW	67649	MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	7650	ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY	2068533	NG		NH	10267287	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	248583	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	50586	2F	295211	2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ	50586	NK	543795	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	2089180	ØK	50586	ØL	31091542	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Loop VS.46.1

19/05/2026 15:32:06

edi-tdfc

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055

Désignation de l'entreprise SASU C&C FRANCE 31122025 Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	3126	EL		EM	3126	EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	344776	PF	27694	PG	-43573	PH	416044
TOTAL I		RK	347903	RM	27694	RN	-40446	RO	416044
Terrains		PI	5371	PJ		PK	-5768	PL	11140
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	651596	PW	19129	PX		PY	670725
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	135323	QA	667	QB	114663	QC	21327
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3584800	QE	539599	QF	-401162	QG	4525561
	Matériel de transport	QH	275468	QI	4458	QJ	-348792	QK	628719
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	994872	QM	51655	QN	-234239	QO	1280767
	Emballages récupérables et divers	QP	55184	QR		QS	-3294	QT	58478
TOTAL II		QU	5702616	QV	615510	QW	-878593	QX	7196720
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	6050519	ØP	643204	ØQ	-919040	ØR	7612765

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

19/05/2026 15:32:06

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056

Désignation de l'entreprise SASU C&C FRANCE 31122025 — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	13669	4B	65756	4C		4D	79425
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	76756	5W		5X	76756	5Y	
	TOTAL II	5Z	90425	TV	65756	TW	76756	TX	79425
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	150000	6B		6C		6D	150000
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	53594	6U	185269	6V	37831	6W	201032
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	203594	TY	185269	TZ	37831	UA	351032
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	294019	UB	251025	UC	114587	UD	430457
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	130985	UF	111680		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de LOGIP V5.46.1

edi-tdfc

DÉTAIL DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

SASU C&C FRANCE 31122025

Nature	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
REAFFECTATION PROVISION AUTRES COMPE	76756		76756	

edi-tdfc

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE 31122025 Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	295211	UV	295211	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	241549		241549		
	Autres créances clients	UX	5115300		5115300		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	12458		12458		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	19208		19208		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25397		25397		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	47056		47056		
	Groupe et associés (2)	VC	43749		43749		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	831667		831667		
	Charges constatées d'avance	VS	303173		303173		
	TOTAUX	VT	6934772	VU	6934772	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	123752		18622	105129	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	7149364		848258	6301106	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	49763		29763	20000	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15451033		15451033		
Personnel et comptes rattachés		8C	886314		886314		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	740292		740292		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	246053		246053		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	247315		247315		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	3648265		3648265		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	-131372		-131372		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2	153863		153863		
Produits constatés d'avance		8L	434617		434617		
TOTAUX		VY	28999264	VZ	22573029	6426235	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1967399				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

19/05/2026 15:32:06

edi-tdfc

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A

Désignation de l'entreprise SASU C&C FRANCE — Exercice N clos le 31/12/2025

Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET — Néant ☐*

I. RÉINTÉGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	0
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	0			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	164657	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW	164657
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	Plus-values nettes à court terme						WN	
		Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	8134
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	172793

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	954322
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU	195818
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)			XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2		J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5		XF
	ZFU – TE (art. 44 *octies* A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG	500000
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC				
	dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II	XH	1650140

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI		
	Déficit (II moins I)			XJ 1477347
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 1477347

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Editions Législatives - Groupe Lefebvre Sarrut

edi-tdfc

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE — 31122025 — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
C3S N	9K	127375	9L	163730
PEEC N	9M	37281	9N	32088
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des charges à payer		164657		195818
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	164657	YO	195818
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

edi-tdfc

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE

Exercice N clos le : 31122025

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		Dividendes	500000
Amendes	3134		
QP 1% Dividende	5000		
TOTAL WQ	8134	TOTAL XG	500000

edi-tdfc

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2398042		Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB		
				– Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	107814		Dividendes	ZE	600000	
Prélèvements sur les réserves	ØE	492186		Autres répartitions	ZF	-1285817	
				Report à nouveau	ZG	3683861	
TOTAL I	ØF	2998043		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	2998043	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	263596
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	2375356
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	183683
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	406285
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	24250	ST	2806939
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	6035862
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	131912
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	1485723
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	1617635
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	17669649
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	15237708
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *			ØB	8997642
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	4,55 %
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) (Si oui cocher 1 Sinon 0)			ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	-1477347	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS			
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT	

Edité à partir de Liasse V5.46.1

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

edi-tdfc

⑫ DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1	28/12/2005 SYMBIOSE -PEUGEOT EXPERT 9809 XF 22	14448		14448		
	2	28/12/2005 SYMBIOSE - PEUGEOT EXPERT 9810 XF 22	10959		10959		
	3	08/04/2008 SYMBIOSE -RENAULT CLIO 1630 XX22	10175		10175		
	4	21/10/2015 ABCIS PYRENEES	6583		6583		
	5	28/07/2014 Volkswagen POLO	14400		14400		
	6	23/12/2016 IP STORE Renault clio iv n° DF-480-HL	8200		8200		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
		TOTAL	64766		64766		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 12,8 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1	1800	1800	1800				
	2	1000	1000	1000				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
TOTAL		2800	2800	2800				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

edi-tdfc

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFiP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE

		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme [9]	Long terme [10]			Plus-value taxable à 19 % (1) [11]
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	Total des plus ou moins-values nette fiscale	2800				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique	2800				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

19/05/2026 15:32:06

edi-tdfc

(13) SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

edi-tdfc

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE Néant [X] *

❶Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)❶.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values a 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % Ou À 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Tous droits réservés

edi-tdfc

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU C&C FRANCE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

19/05/2026 15:32:06

edi-tdfc

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N°2059-E

Désignation de l'entreprise: SASU C&C FRANCE			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31122025			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	264
	Dont apprentis	YF	25
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	98705903
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
	TOTAL 1	OX	98705903
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	317790
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	317790
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	77959036
Variation négative des stocks		OQ	2401282
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	3731139
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	155777
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	1147375
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	85394609
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	13629084
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	13629084

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY		GZ		
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

edi-tdfc

⑰ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 40427677700048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU C&C FRANCE

ADRESSE (voie) 29 Avenue de Canteranne

CODE POSTAL 33600 VILLE PESSAC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	7084
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	7084

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination C&C Financière

N° SIREN (si société établie en France) 941987541391 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 7084

Adresse : N° 29 Voie avenue Canteranne

Code Postal 33600 Commune PESSAC Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-A-*bis*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SASU C&C FRANCE

N° SIRET : 40427617760004 18

Néant ☐*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025 clos le : 31122025

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)		E 2	172793
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD		Z 7	
	TOTAL I	E 3	172793
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	954322
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	695818
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %		E Y	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 15 %		E 6	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 0 %		E Z	
Plus-values nettes à long terme • imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
Plus-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
Plus-values nettes à long terme • autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F(1), 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	F 1	1650140
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I – II)	F 2	
	Déficit (II – I)	F 3	1477347
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B *bis*)*		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	1477347

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-B-*bis*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SASU C&C FRANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025
clos le : 31122025

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	)	M5ter	
Déficits imputés				J9	
Déficits reportables				M6	
Déficits nés au titre de l'exercice				H8	1477347
Total des déficits restant à reporter				H9	1477347

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 15 %	Moins-values À 19 %	Moins-values À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

19/05/2026 15:32:06

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SASU C&C FRANCE

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 40427677600048

Exercice ouvert le : 01012025 clos le : 31122025

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	1477347
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 *undecies*) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	1477347
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ		DA	1477347

B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %					B5						B4	

C – AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Edité à partir de Loop V5.46.1

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ES *

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SASU C&C FRANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée : 40427677600048

Exercice ouvert le : 01012025 clos le : 31122025

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB		
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH		
TOTAL	FK		FL		
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK	FM		FN		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 *c* et 223 L-6 *e* du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

edi-tdfc

N° 2029 F

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES D'UNE SOCIETE BENEFICIANT D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI

Dénomination de la société mère titulaire du droit au report prévu au 5 de l'article 223 I

Numéro SIRET

Dénomination de la société mère

Numéro SIRET

Exercice ouvert le ____ et clos le ____

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie :

Montant du déficit pouvant s'imputer sur les résultats déterminés selon les modalités prévues au 4 de l'article 223I, des sociétés membres du groupe ayant cessé, membres du nouveau groupe et selectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie

	N - 5 et antérieures	N - 4	N - 3	N - 2	N - 1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

N° 2029 H

SCISSIONS VISEES A L'ARTICLE 223 L 6 e DU CGI
ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS ET ARD SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE
(Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE SCINDEE)

Dénomination de la société mère titulaire des déficits	
Numéro SIRET	
Dénomination de la société mère du groupe	
Numéro SIRET	
Exercice ouvert le	et clos le

		N - 5	N - 4	N - 3	N - 2	N - 1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe							
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée							
Déficits ordinaires							
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée							
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie							
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
	Déficits ordinaires						
Montant total							

edi-tdfc

⑱ FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 40427677760004 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU C&C FRANCE

ADRESSE (voie) 29 Avenue de Canteranne

CODE POSTAL 33600 VILLE PESSAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2

Forme juridique SAS Dénomination CAD CONCEPT

N° SIREN (si société établie en France) 451488613 % de détention 100,00

Adresse : N° 29 Voie avenue DE CANTERANNE

Code Postal 33600 Commune PESSAC Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination ESCRIM

N° SIREN (si société établie en France) 420464562 % de détention 14,30

Adresse : N° 41 Voie rue ANDRE AMPERE

Code Postal 44150 Commune ANCENIS-SAINT-GEREON Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

edi-tdfc

1330-CVAE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination	SASU C&C FRANCE
Adresse	29 Avenue de Canteranne
Code postal	33600
Ville	PESSAC

SIRET	40427677600048
Période référence	01/01/2025 31/12/2025
Date de cessation	

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE	**A2**	13629084
Chiffre d'affaire de référence	**A3**	98705903
Chiffre d'affaires de référence groupe	**B6**	100948948

A	**SIGNATURE**
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN	4	0	4	2	7	6	7	7	6

PAGE /

II. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8

SIREN	4	0	4	2	7	6	7	7	6

PAGE /

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune (2)	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-FC

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société SASU C&C FRANCE

N° SIRET 40427677600048

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025 clos le : 31122025 Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 %** (1)	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 – (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	-1477347
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 – (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	-1477347

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

edi-tdfc

2069 RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Désignation de la société : SASU C&C FRANCE Date de clôture : 31122025

Désignation de la société tête de groupe :

PME au sens communautaire : Néant

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer , d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont préfinancement	

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à **Mayotte**	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DEPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
Crédit d'impôt au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	**Montant**